

L'INDUCTION MODALE

I- Tests

De quelque manière qu'on la nomme, la notion d'induction modale s'impose intuitivement; la parenté entre les énoncés "je pense que P" et "P", "croyez-vous que P ?" et "P ?", "je vous assure que P" et "P" est une observation banale. Plus récemment les grammairiens qui proposent de relier grammaticalement (le plus souvent transformationnellement) "P" à la source de quelque chose comme "je dis que P", ou "Impératif P" de la source de quelque chose comme "je te somme que P" jouent, même si c'est en la dénaturant, sur cette notion. Il n'existe pas, à ma connaissance, de test formel permettant de définir clairement la classe des relayeurs de modalité, mais quelques tests partiels sont assez souvent utilisés.

Le test le plus connu, utilisant le phénomène le plus évident, est celui des reprises interrogatives; dans (1):

(1) Il pleut, n'est-ce pas ?

la même proposition indépendante (à une nuance de complexité près) est assertée puis questionnée; dans (2):

(2) Je crois qu'il pleut, n'est-ce pas ?

la reprise questionne soit la principale (pour son interprétation introspective), soit la complétive; dans (3):

(3) Jacques dit qu'il pleut, n'est-ce pas ?

la reprise ne peut questionner que la principale.

Ce test peut assurer, si la complétive est questionnable par reprise, que la principale est un relayeur; mais on doit distinguer de (2) une très grande diversité de cas comme celui de (4):

(4) ? Partons, puisqu'il va pleuvoir, n'est-ce pas ?

(5) ? J'ai croisé hier Paul, qui ne va pas très bien, n'est-ce pas ?

où la reprise peut questionner le contenu d'une causale ou d'une relative indépendamment de celui de la principale; dans ces cas, pour vérifier que la principale n'induit pas la modalité en jeu, un test complémentaire consistera à en faire varier le contenu; ainsi on complétera (4) et (5) par des phrases comme (6) et (7) qui présentent le même degré d'acceptabilité (acceptable ou à peu près acceptable selon les locuteurs):

(6)?Je resterais volontiers, puisqu'il va pleuvoir, n'est-ce pas ?

(7) ? N'allons pas aujourd'hui voir Paul, qui ne va pas très bien, n'est-ce pas

l'indépendance de la modalité des subordonnées à l'égard du sens de la principale montre que celle-ci n'induit pas la modalité. Enfin le test des reprises interrogatives présente une insuffisance plus grave: la réponse négative à ce test ne permet pas de classer définitivement la principale comme non-relayeur. Soit en effet:

(8) Je prétends qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(9) Je soutiens qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(10) Je certifie qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(11) Je t'assure qu'il pleut, n'est-ce pas ?

(12) Et moi je dis qu'il pleut, n'est-ce pas ?

Toutes ces phrases sont correctes dans leur interprétation introspective, et la reprise questionne alors la principale; d'autre part, si on omet les reprises, toutes peuvent être interprétées comme une déclaration qu'il pleut, et cette interprétation dépend du contenu de la principale (qui, par exemple, ne doit pas être négative); mais, dans cette interprétation qui est la plus naturelle,

171

la reprise par "n'est-ce pas" peut paraître inégalement acceptable, avec des nuances selon les locuteurs; si on les entend ainsi, seule pour moi (11) est à peu près aussi acceptable que (1); certaines de ces phrases paraissent bizarres aux locuteurs qui n'imaginent pas leur interprétation introspective. La modalité induite assertive ne peut donc pas toujours être aisément reprise par une question. Si elle n'est pas assertive, l'insuffisance du test devient plus nette; ainsi (13):

(13) *Croyez-vous qu'il pleut, n'est-ce pas ?

est inacceptable parce qu'une principale interrogative ne peut pas plus être contre-questionnée ~~auxquelles~~ qu'une complétive interrogative par induction.

La possibilité d'omettre "that" dans une complétive semble caractériser les prédictats qui peuvent servir de relayeurs; ainsi:

(14) I believe this shoe-polish is fine, (don't I +
isn't it)

(15) I believe that this shoe-polish is fine (don't I +
\$ isn't it)

(14), mais non (15) peut être une manière d'asserter la complétive; mais (14) comme (15) admet la lecture introspective, attestée par la contre-question correspondante; cette possibilité correspond à celle de:

(16) The poor guy believed everybody would like it
qui ne saurait évidemment être une assertion de sa complétive, et
admet l'omission de "that". La complétive sans "that" est
toujours focus et ne peut être thématisée par rapport à l'expression qui la régit, d'après:

K - α - C'est dommage si j'en crois certaines évaluations d'acceptabilité de Tony McKenna .

K - isn't it . OK , me dit McKenna .

172

(17) \$ I believe it, it's fine

(18) \$ It's fine, I believe it

(19) \$ It's fine I believe

(17) et (18) ne seraient acceptables que comme séquences de propositions indépendantes: la complétive ne peut être détachée ou "topicalisée". Toute emphase soit sur "I" (c'est moi qui), soit sur le verbe (je crois, et non je sais; ou: je ne doute pas, je crois), bloque l'interprétation non introspective (inductive de la complétive) en reléguant la complétive au rôle de thème. De même s'opposent:

(20) Don't you think it's fine ?

(21) Don't you think that it's fine ?

seul (20) peut équivaloir, par induction de modalité interrogative, à la simple question (22):

(22) Isn't it fine ?

pour (21) l'interprétation "introspective" s'impose: on s'étonne de l'opinion de l'interlocuteur, qui semble douter de ce qu'en croit évident. En reprise, bien entendu, cette seconde lecture est exclue; l'absence de "that", soit en reprise, soit en incise modale, non seulement autorise, mais impose la lecture inductive de ce qui correspondrait à une complétive sans "that", la base. A "believe that" correspondent les phrases:

(23) I believe (it + so)

et à "believe" sans "that" correspond:

(24) I believe (= yes)

qui est l'assertion (mitigée) de la complétive qu'il n'a pas ("implique"); à cela correspond le fait qu'on n'ait pas:

(25) \$ I believed

(26) \$ He believes

(à moins, peut-être, que "he" désigne une personne dont on tient l'avis pour décisif). Les relayeurs "I guess", "I suppose", "I think" semblent se comporter à peu près comme "I believe" à cet égard; en revanche les relayeurs "performatifs" comme "I say", "I state", "I promise" peuvent jouer leur rôle de performatifs même avec une complétive thématisée, dans:

(27) I promise it

(28) I say that he'll come
 qui sont une promesse et une déclaration (éventuellement); mais la complétive ne peut alors être contre-questionnée, comme si le relayeur ne disparaissait pas tout à fait, une fois son rôle joué:
 (28) est une assertion qu' "il viendra", mais n'est pas réduit à cela.

Dans les cas où le relayeur s'efface complètement, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas "that", un mot peut se placer à gauche de l'assertion fondamentale en position de thème ("topic") comme il se placerait à gauche de l'assertion simple; ainsi on a:

(29) Eggs I like

f { (30) Eggs (I say + I suppose + I think + I guess) he likes

(31) \$ Eggs (I say + I suppose + I think) that he likes

(32) \$ Eggs (he says + he supposes + he thinks) she likes

(32) est toutefois acceptable si on se repose sur l'avis du personnage cité: citer son avis, c'est alors le répéter. Une règle approximative peut donc être formulée ainsi: le thème d'une assertion peut se placer à gauche de l'assertion fondamentale, qu'elle soit identique ou non (inductrice) à la première. Si cette règle est correcte, elle fournit un test de reconnaissance de relayeurs d'assertion.

Toutefois on admet également (cf. l'étude de Ross, qui dissocie ces phénomènes):

- K a - Au finalement parce que le relayeur marque la certitude alors que la contre-question demande confirmation.
 b - Information à contrôler; comparer exemple 113 p 67 !

174

(33) He said that eggs she would like
 qui est clairement une transposition du même phénomène au style indirect: "eggs" est dans (33) thème, non pas par rapport à l'assertion du locuteur (33), mais par rapport à la déclaration citée du personnage; (33) n'est donc pas synonyme de (34):

(34) Eggs he said that she would like
 où "eggs" est thème pour le locuteur: dans (33), le locuteur dit que le personnage disait qu'elle aimerait au moins des œufs; dans (34), il dit que le personnage à ~~said~~ a cité au moins les œufs comme un plat qu'elle aimerait. Parallèlement à (33) on a (35):

(35) He thought that eggs she would like
 (il se disait qu'elle aimerait au moins des œufs); la position de "eggs" à gauche de "she would like" est encore conditionnée par le fait que "he thought" amène la transposition d'une pensée au style indirect; "eggs" n'est donc pas thème dans (35), mais on peut parler de "thème indirect" et transposer simplement la règle proposée pour le style direct. Si on aime les métaphores mouvementées, on pourrait dire qu'un relais qui sait s'effacer est "^ffranchissable" par un syntagme en voie de topicalisation.

Une propriété qui évoque assez cette "franchissabilité" des relais, et n'est pas moins caractéristique, est ce qu'on pourrait appeler leur "transparence" sémantique; comme on l'a déjà vu à propos de Ross (cf. chapitre IV, exemple (161)), l'exemple (36):

(36) Although I believe it's pouring, he's still cycling
 peut ne pas signifier que la pensée du locuteur n'empêche pas un cycliste de pédaler: la relation sémantique

175

de concession traverse ou franchit (si on aime le mouvement) le relayeur "I believe", qui est, selon une métaphore plus classiste, transparent: un relayeur peut donc apparaître dans une subordonnée sans être dominé par un autre relayeur, si cette subordonnée admet une modalité autonome (ainsi avec "puisque" en français on admet:

(37) Je ne peux pas vous parler, puisque je vous dis
que j'ai mal aux dents

qui peut ne pas signifier que je ne peux pas parler parce que je dis quelque chose. On verra dans d'autres chapitres d'autres exemples du même phénomène.

Signalons à titre de pure curiosité la relation qui unit les faits de transparence et de franchissabilité à d'autres phénomènes souvent utilisés dans de récentes argumentations; observant que des phrases comme:

(38) Franchement, je vous ai menti

(39) Sincèrement j'ai une sale colique pouvaient ne pas évoquer un mensonge franc ou une colique sincère, des chercheurs parfois américains en ont conclu que le locuteur pressé avait effacé avant de parler les mots "je vous déclare que" ou "il faut que je vous avoue", ou autres expressions de la même eau; (38) et (39) sont donc engendrés à partir des profondes structures (40) et (41):

(40) Dois-je vous avouer franchement que je vous ai menti

(41) M'est-il permis de vous faire observer sincèrement que j'ai une sale colique
on voit bien que le fameux "performatif effacé" n'est pas apte seulement à dépérir avant de faire surface: les phénomènes de transpa-

176

rence et de franchissabilité, de perméabilité si on veut une seule image, attestent sa faculté de GENERATION SPONTANEE, (sil est permis d'enrichir la théorie transformationnaliste d'un nouveau concept); ceci pose un petit problème: étant donné qu'il existe des performatifs ou des relayeurs qui disparaissent avant de faire surface et des relayeurs qui surgissent entre deux eaux, qu'est-ce qui nous assure qu'un performatif "effacé" n'était pas né lui-même entre deux structures peu profondes, ou qu'un performatif "ajouté" n'est pas la réincarnation d'un performatif effacé ? ce sont là des problèmes que nous laisserons à débattre dans le cadre de la linguistique générativiste.

La transparence est une propriété typique des relayeurs; elle s'applique même dans le cas de relayeurs tels que "Aristote a bien dit que", comme l'atteste le bon sens de:

(42) Quoiqu'Aristote ait bien dit que lorsqu'il pleuvait à la Saint-Médard en brenzait à la Saint-Maurice, je ne risque pas de brunir si on m'enferme dans cette bicoque

(43) Tu devrais toujours me faire confiance, parce que je crois qu'il m'arrive rarement de ~~même~~ tremper

(44) Queique l'Humanité annonce la fin de la grève pour demain, les monopoles en auront pris un vieux coup

(il est vrai que les divers infirmateurs à qui j'ai soumis ces exemples ne sont pas également sensibles au phénomène formel qu'ils exemplifient).

Les incises sont assez contraintes en proposition subordonnée; on oppose:

(45) Jean m'a dit que les fleurs, s'imagine-t-elle dans ses

moments de dépression, n'ont pas d'âme

(46) Nous étions tous terrifiés parce que deux et deux, commençait-il à expliquer, faisait cinq

(47) Quoique la fin de la grève, annonçait hier l'Humanité sur quatre colonnes, soit pour demain, les monopoles doivent être au bord du commencement de la fin

On admet pourtant les incises suivantes:

(48) Quoique la grève, il me semble, soit sur le point de cesser, les monopoles ont dû en prendre un vieux coup

(49) Nous pourrions sortir puisque le temps, je pense, est sur le point de s'arranger

ap 405 dans une proposition ^{subordonnée} à modalité assertive autonome, dans certains cas, on peut donc insérer une incise modale; plus exactement la

modalité de cette proposition peut être induite par incise, même, me semble-t-il, dans un style soutenu.¹ Mais au moins certains locuteurs admettent, dans un style familier peut-être, les phrases:

ap 405 (50) Elle dit qu'elle a, croit-elle, assez de temps pour finir

(51) Elle m'avait raconté qu'elle avait, lui semblait-il, de l'asthme

Ces exemples signifiaient que les incises modales transposées en style indirect pourraient rester incises; dans ces quatre derniers exemples, l'incise peut être remplacée par une proposition régissant sa base stricte: le sens ne varie guère; toutefois l'incise exclut la lecture introspective, qu'il admet l'autre construction; ainsi (50) ne peut signifier qu'elle dit qu'elle croit seulement, et non sait, qu'elle a assez de temps, alors que la phrase correspondante avec "qu'elle croit qu'elle a" est acceptable

178

en ce sens: l'analogie avec le style direct est donc fidèle.

Pour certains lecteurs même, plus tolérants, on oppose:

(52) Je suis allé chez Paul parce qu'il avait, disait-il, des difficultés

(53) ? Je suis allé chez Paul parce qu'il avait, écrivait-il dans une de ses dernières lettres, de grosses difficultés

(54) Je me rappelle que Paul avait, disait-il, une fièvre

(55) ?? Je me rappelle que Paul avait, disait-il d'un air lamentable et désespéré, une grosse fièvre

toutefois ces incises ne sont acceptées que dans la mesure où on prend la parole du sujet de l'incise au sérieux.

L'inacceptabilité assez nette de (55) peut correspondre au fait que les incises modales, contrairement aux relayeurs non insérés qui leur correspondent, n'admettent guère d'adjonction¹.

nb 406

Ces faits ne fournissent aucun argument pour dériver les incises de propositions régissantes: au style indirect libre, après "puisque", comme on le verra au chapitre XI, l'incise insérable ne peut être remplacée par une proposition à complétive sans changement de sens: elle n'est pas transparente alors.

Vues sous ce jour les incises modales n'apparaissent que comme un cas particulier d'un phénomène assez général, et on doit admettre la notion d'analogie d'incise modale en style indirect.

Les exemples de Ross suggèrent que le phénomène est plus net encore en anglais. Les possibilités d'insertion d'incise permettent peut-être de tester l'existence de certains relayeurs, mais on ne saurait utiliser ce test pour étudier précisément les incises modales.

Peut-être en français le détachement est-il limité par les mêmes contraintes que la "topicalisation" en anglais; il me semble que à "moi, j'en ai plus que les autres" on peut peut-être opposer comme moins correct "moi, il n'a jamais dit que j'en avais plus que lui" alors qu'on admettrait (56):

(56) Moi, il paraît que j'ai eu plus de retard que Pierre
 il me semble que "quant à moi", "en ce qui me concerne, "personnellement" (dans le sens de "moi, je") se comportent de même, et se transposent au style indirect comme les syntagmes anglais topicalisés ("il dit que personnellement il en a assez", " ? cela démontre que personnellement il en a assez", "personnellement, ça prouverait que j'en ai assez"); mais les données, si on peut dire, me semblent peu nettes.¹

n.p406

Le manque de netteté de ces phénomènes dans certains cas est lui-même explicable: les raisons de bon sens - voire de déraison - qui font que telle expression, comme "Jacques a dit", ~~mais~~ est un relayeur pour Pierre mais non pour Maurice, font aussi, d'une autre manière, qu'il est difficile de trancher une frontière nette entre relayeurs - même banaux - et non relayeurs - même universels; les incises modales présentent cet avantage, tout en étant signalées par l'absence d'inversion, d'obéir à des contraintes assez précises, même si par ailleurs la limitation de leur classe varie quelque peu selon les locuteurs.

III- Une sous-classe d'incises modales

Le "Lexique des incises modales" contient diverses sortes de relayeurs.

Les uns sont formellement marqués comme non déclaratifs; l'impératif dans "figure-toi" et l'inversion dans "ne croyez-vous pas" caractérisent nettement les modalités impérative et interrogative; d'autres, présentant l'ordre sujet verbe et le non-mode indicatif, ne sont pas modalement marqués; je les ai classés comme déclaratifs (assertifs) en notant que cette classification semblait simplifier certains problèmes; mais on verra qu'elle contredit une thèse communément admise qu'il sera nécessaire de réfuter.

Les uns induisent une modalité de type déclaratif; tels sont "je crois", "je parie", "il est vrai", "figurez-vous", "ne vous semble-t-il pas"; les autres, à savoir "je vous prie", "je vous conjure" et "dites" sont adjoints à des bases interrogatives ou injonctives.

Mais on a déjà vu que "je vous prie", "je vous conjure" et "dites", qui peuvent être antéposées à leur base, se distinguent formellement des incises; d'autres "incises", non déclaratives, sont peut-être plutôt des reprises que des incises; enfin une partie seulement est acceptable et naturelle à la fois dans un style soutenu; j'étudierai désormais plus particulièrement celles-ci, "je vous prie" étant exclu, c'est-à-dire, sauf cette exception, les incises soulignées dans le lexique. Toutes ont une base déclarative, ou de modalité voisine, et toutes sont classées comme déclaratives. C'est dans cette portion du lexique qu'on va distinguer une sous-classe problématique.

np 407

Si on admet que les relayeurs étudiés ici sont assertifs, on peut y distinguer deux classes: celle de ceux qui sont automatiquement vrais et celle de ceux qui ne sont pas automatiquement vrais.¹ Cette distinction est délicate dans quelques cas. Nous d'abord que la propriété d'une énonciation à relayeur automatiquement vraie dépend bien du relayeur en tant que tel; car, si l'expression candidate au rôle de relayeur est interprétée selon une lecture de type introspectif, cette propriété s'évanouit; les incises à ordre direct, dans le style soutenu, ont l'avantage d'être univoques à cet égard, comme on l'a vu; ainsi donc on peut opposer (57) et (58):

(57) La thèse d'Aristote sur la convoitise des flèches est très séduisante, je t'avoue

(58) Je t'avoue que la thèse d'Aristote sur la convoitise des flèches est très séduisante

En effet (57), en tant qu'assertion que "je t'avoue ...", est automatiquement vraie: c'est un aveu, on ne peut le nier; (58) a de grandes chances d'être interprétée de la même manière, mais admet aussi une interprétation où "je t'avoue" n'est pas relayeur, où par exemple j'évoque ce que j'ai écrit dans une vieille lettre pour montrer comme j'ai changé d'avis. Hors de tels cas, dire ~~en effet~~ "je t'avoue", c'est bien reconnaître, concéder, etc.

De même l'incise "je t'assure" est automatiquement vraie; si on me dit "P, je t'assure", je veux dire véridiquement qu'on m'assure que P, donc en même temps qu'on dit vrai; naturellement "assurer" n'a pas alors le sens de "rendre effectivement certain", "persuader": en me disant qu'il me persuade que P (une absurdité), le locuteur prend le risque de se tromper; dans le sens de "donner pour

certain", il l'évite. La propriété d'un relayeur automatiquement vrai dépend donc du sens exact qu'on lui donne; ce n'est pas une propriété de l'élément lexical formel simplement.

Une énonciation "P, je crois", n'est pas automatiquement vraie; le locuteur qui me dit "tu as raison, je crois" me flatte peut-être; il en va de même pour "je pense". Le locuteur qui dit "vous serez là, j'espère", peut aussi craindre une présence, alors que s'il disait qu'il souhaite cette présence, au sens où "souhaiter" signifie seulement formuler un espoir, sincère ou non, l'assertion de souhait pourrait être automatiquement vraie; mais "je souhaite" est exclu des incises modales.

"Estimer" peut s'entendre de deux manières différentes; un expert qui estime (pense) qu'un objet vaut un franc peut l'estimer à deux; le mot "estimation" sélectionne ce second sens; en ce sens "j'estime cet objet à deux francs" peut être automatiquement vraie; cette lecture est peut-être moins naturelle dans la construction "j'estime que cet objet vaut deux francs"; elle est certainement exclue dans "il vaut deux francs, j'estime"; l'incise est donc une assertion sur l'opinion, non sur la décision du locuteur, et en ce sens elle n'est pas automatiquement vraie.

On peut parier, gager, sans autre enjeu que l'honneur d'avoir vu juste, c'est-à-dire sans enjeu; ainsi en criant au départ d'une course: "le 13 gagnera !"; en disant "le 13 gagnera, je parie (je gage)" on ne risque de tromper personne: on parie; en ce sens ces incises sont automatiquement vraies même s'il n'y a pas de 13; on avait en effet parié pour le 13. Mais si on estime que "parier" signifie alors simplement "croire prévisionnellement (d'avance)", et non nécessairement "se prononcer d'avance) (aux yeux de soi-même ou d'autrui)", alors "P, je parie" n'est pas plus automatiquement

183

vraie; le caractère automatiquement vrai des énoncés à incise "je parie" ou "je gage" dépend de la signification exacte qu'on accorde à ces mots.

"Garantir" admet deux sens voisins de ceux qu'on a distingués pour "assurer", semble-t-il: "être une assurance certaine que P" (ou la donner), et "se porter garant que P"; l'incise "je ^{te} garantis" exclut le premier sens, où elle ne serait pas automatiquement vraie, et impose le second où elle l'est.

On peut me dire "vous êtes fonctionnaire, j'imagine" et me croire rentier; mais me croire rentier, c'est imaginer que je ne suis pas fonctionnaire; l'incise "j'imagine n'est pas automatiquement vraie.

Si on me dit "P, je vous jure" ou "P, je vous promets", je peux dire qu'on m'a promis ou juré; ces incises sont automatiquement vraies.

"Présumer" a peut-être parfois le sens d' "exprimer la conjecture que"; en incise modale en tout cas il me semble avoir pour seul sens "conjecturer", voisin de "penser" et non de "dire"; dans le premier sens il serait automatiquement vrai, il ne l'est pas au moins dans "P, je présume"; celui qui emploie cette phrase ne présume pas nécessairement que P.

L'incise "je te préviens" peut paraître candidate à la fausseté; en effet si on m'a dit hier: "il pleuvra demain, je te préviens" et qu'il ne pleuve pas aujourd'hui, il n'est pas très exact de dire qu'on m'avait "prévenu" qu'il pleuvrait; comme "avertir", "prévenir" semble presupposer la vérité de la complétive, de sorte que celle-ci doit être vraie pour que la principale soit vraie ou même fausse;

184

par suite, si "il pleuvra demain, je te préviens" était automatiquement vraie, elle n'annoncerait pas seulement, elle déclencherait la pluie. Ici certaines hypothèses sur les présuppositions contredisent l'intuition que "prévenir" est factif en général, mais que l'incise discutée est automatiquement vraie. Mais en cela cette incise n'est pas exceptionnelle: l'hypothèse de la stabilité des présuppositions est une simplification, comme le montrent:

(59) Je crois que Paul sait qu'il fait soleil

(60) Je crois savoir qu'il fait soleil

(59) presuppose qu'il fait soleil, mais (60), qui a une structure voisine, ne le presuppose pas; curieusement (61):

(61) ? Je crois que je sais qu'il fait soleil

le presuppose, et par suite contient une sorte de contradiction (on reviendra sur ce problème); on peut donc s'en tenir à l'intuition que l'incise "je te préviens" est automatiquement vraie, en supposant que sa valeur présuppositoire¹ a en quelque sorte disparu (ou oublié son état de cette valeur).

"Supposer" admet les sens de "poser en hypothèse que" et de "conjecturer que" (approximativement), le second n'impliquant pas que la pensée est formulée; cette différence apparaît dans:

(62) ? Dans cet article, Vianson pense qu'il pleut

(63) Dans cet article, Vianson suppose qu'il pleut

(64) Dans cet article, Vianson dit qu'il pense qu'il pleut

(65) Dans cet article, Vianson dit qu'il suppose qu'il pleut
le sens de "conjecture" est exclu dans (63) et cette impossibilité est à rapprocher de la bizarrerie de (62), et le sens obligatoire est celui de "poser en hypothèse"; dans la structure où "penser" est acceptable (exemple (64)), "supposer" est ambigu (exemple (65)); inversement on opposera:

np 407

K

(66) Je suppose que $2 + 2 = 4$

(67) $2 + 2 = 4$, je suppose

en effet (66) peut être aussi bien une simple opinion qu'une hypothèse qu'on se donne; (67) n'est qu'une opinion; (66) n'est automatiquement vraie qu'en tant que position d'une hypothèse (si celui qui la fait l'oublie dans son raisonnement, on peut éventuellement l'accuser de contradiction); dans son autre interprétation, qui est l'unique interprétation de (67), (66), comme (67), peut ne pas refléter fidèlement la pensée du calculateur. L'incise "je suppose" n'est pas automatiquement vraie.

Ni dans (68), ni dans (69):

(68) Je trouve que c'est beau

(69) C'est beau, je trouve

où "trouver" semble univoque, on n'est assuré de trouver la véritable pensée du locuteur; il pleut flatter; l'incise (comme le relayeur en principale) "je trouve" n'est pas automatiquement vraie.

La même chose semble aller de soi pour "on dirait", puisque cette expression évoque un "on" sur lequel le locuteur n'a aucun pouvoir, si elle est analysable.

A la rapprocher d'expressions comme "qu'entends-tu pas là?", "j'entends" (intercalée), l'incise "il s'entend" pourrait être sémantiquement voisine de "je veux dire"; mais elle semble plus précisément signifier "il faut (naturellement) comprendre", et elle est parfois remplaçable sans sérieuse déformation sémantique par "naturellement"; en ce sens elle n'est pas automatiquement vraie: il ne découle pas de ce que le locuteur le dit qu'une chose aille de soi. Si toutefois on accorde à cette incise le sens de "je veux dire" ou de l'intercalée "j'entends"¹, sans doute est-elle automatiquement vraie.

186

quement vraie: l'intention de sens que j'attribue à mon message en tant que tel¹, il la porte si je l'explicite; de même dans (70) Je suis entré dans une infecte poubelle, je veux dire dans ta chambre

la signification est bien que je suis entré dans ta chambre, et non dans une simple poubelle, même si ces mots sont normalement considérés comme désignant des objets différents.¹

n° 408

Du fait que le locuteur qui dit "il paraît" en incise collabore nécessairement à la rumeur qu'il colporte, se noie dans le "on" du on-dit, on pourrait se demander si l'incise n'est pas automatiquement vraie, le on-dit se réduisant au "je dis" anonyme; mais ce n'est pas le cas, puisqu'on peut considérer qu'il dit faux s'il ne se fonde sur aucun on-dit préalable: le "on" ne peut se réduire au "j's"; "il paraît" n'est pas automatiquement vraie, en tant qu'énonciation du promoteur du bruit (même si du fait qu'il l'a lancée elle est ensuite vraie, répétée).

"Il me semble" et "il semble", opposés à " \$ il te semble" en incise (le "me" étant contraint comme le "je" de "je pense"), ne sont pas automatiquement vraies; la seconde parce que comme "on dirait" ou "il paraît" elle met en cause le "on" anonyme, réel ou virtuel, mais non absent absolument; la première, comme "je pense" ou "j'ai l'impression", peut évidemment mal refléter la véritable sentiment du locuteur.

"Il va de soi", "il va sans dire" et "il est vrai" ne dépendent évidemment pas, en ce qui concerne leur valeur de vérité, du locuteur, pour les mêmes raisons que l'adverbe "évidemment" dans la présente phrase, ce qu'on tient pour "vrai" ou "évident" (comme "probable", "vraisemblable", etc. pouvant être faux).

Ces remarques longues peuvent paraître oisives, soient parce qu'elles sont pour une large part triviales, ou voisines de lapalissades,

187

soit qu'elles soient dans certains cas subjectives et douteuses. Mais d'une part, en l'occurrence, le contraire de ce qui va sans dire me semble, de quelque manière qu'il aille ainsi, avoir été soutenu; on a reconnu dans la notion d'énonciation automatiquement vraie une variante (qui sera justifiée) de celle de performatif explicite, classique depuis Austin; or Ross, on l'a vu, range "I gather" au nombre non pas des performatifs, mais des quasi-performatifs ("performative-like"), alors que ce qu'on dit qu'on conclut, indubitablement on le conclut; et inversement Robin Lakoff (cf. chapitre sur le déplacement de négation) range "I suppose", relayeur, mais non automatiquement vrai dans les emplois qu'elle cite (ainsi "I don't suppose" exclut le sens de "poser en hypothèse que", pour le sens faible de "suppose") au nombre des performatifs; ainsi des confusions que les disciples d'Austin évitent soigneusement à sa suite¹, des grammairiens peuvent les faire, faute d'attention. D'autre part, en ce qui concerne les distinctions subjectives peut-être, j'espère qu'elles contribuent à montrer que la propriété d'un énoncé automatiquement vrai ne dépend pas de l'élément lexical (verbal ou non) qu'il contient, mais du sens qu'il assume pratiquement.

np 408

Le tableau qui suit présente, distinguées par la marque "+", les incises qui me semblent, dans un langage soutenu, être automatiquement vraies. J'y ai laissé "je sache" qui appartient au moins à mon dialecte, quand je le soutiens.²

np 409

Incises déclaratives non inverties en langage soutenu	automatiquement vraie
1 je t'assure	+
2 j'avoue	+
3 je crois	-
4 j'espère	-
5 j'estime	-
6 je gage	+
7 je te garantis	+
8 j'imagine	-
9 je te jure	+
10 je parie	+
11 je pense	-
12 je présume	-
13 je te préviens	+
14 je te promets	+
15 je suppose	-
16 je trouve	-
17 on dirait	-
18 il s'entend	- (?)
19 je sache	-
20 il paraît	-
21 il (me) semble	-
22 il va de soi	-
23 il va sans dire	-
24 il est vrai	-

K. Note: j'ai distingué ici les incises qui sont automatiquement vraies quand elles sont dites; on pourrait aussi essayer de distinguer celles qui sont automatiquement vraies en tant que pensées quand elles sont pensées. (en diri P, je pense n'est pas forcément croire que P; mais penser P, je pense c'est forcément forcément penser que P. Peut-être ont cette propriété (de pensées autom. vraies) 3, 4(?), 5, 8, 10 (au sens de pari-pense), 11, 12, 15, 16, 21(?) -

189

Représentant le tiers des incises modales, les incises automatiquement vraies constituent une classe non négligeable, et l'extension de l'analyse à celles que je n'ai pas considérées comme appartenant au style soutenu le confirmerait ("je t'avertis", "je confesse", "je conviens", "je reconnaiss"). Notons que la propriété d'être automatiquement vraie disparaît, comme celle de relateur qui la conditionne apparemment, avec l'inversion; ainsi (71):

(71) Le 13 gagnera, parié-je
peut appartenir à un récit, et être fausse; de même (72):

(72) J'y serai, promets-je
peut être narrative et en ce sens très naturelle; si on l'emploie difficilement pour parler du passé proche, c'est sans doute seulement qu'il est inutile d'informer les témoins d'une promesse qu'on vient de faire qu'on vient de la faire, au présent narratif; enfin on ne doit pas la confondre, dans cet emploi, avec la promesse effective dont elle n'est qu'une description. A rapprocher de cette nuance est le fait que l'incise (73):

(73) \$ Il n'en est plus question, je (te + E) dis
est incorrecte en langage soutenu; pourtant (74):

(74) (Et moi + E) je (te + E) dis qu'il n'en est plus question
peut être interprétée comme signifiant simplement "qu'il n'en est plus question": à la principale qui peut être automatiquement vraie ne correspond pas une incise modale douée de la même propriété; en revanche on a:

(75) Il n'en est plus question, dis-je
où "dis-je" est traditionnellement classé comme étant une incise de "répétition"; cette classification est insuffisante, puisque (75) appartient aussi bien au récit narratif ("j'ai dit telle chose"); ceci signifie seulement que, la valeur de relateur étant

190

exclue par l'inversion, l'incise "dis-je", si elle est censée se rapporter au présent, ne peut être sui-référentielle, mais peut dénoter le passé immédiat ou, si l'on veut, un presque-présent.

La notion de vérité automatique rend redondante une observation qui, dans l'analyse classique des performatifs, ne l'est pas en toute rigueur: aucune incise non déclarative n'est automatiquement vraie. La notion de "performatif explicite" ne convient, d'emblée, ni à "ne vous semble-t-il pas?", ni à "sais-tu?", ni à "figure-toi".

Par "incise automatiquement vraie", j'entends naturellement "énonciation, contenant une incise sémantiquement principale, et automatiquement vraie"; ainsi on peut opposer les incises automatiquement vraies aux incidentes qui le sont, mais en un autre sens: étant adjointe à une proposition déjà modalisée indépendamment d'elle, l'incidente relayeur n'induit éventuellement de modalité que dans le pronom référant à la base qu'elle contient; la chose est évidente dans le cas de propositions en "comme" telles que:

(76) Si Jacques, comme je le parie, a une chaude-pisse, je n'y suis assurément pour rien

(77) Jacques est-il, comme je te l'assure, en train de monter un coup, ou est-il simplement parti se reposer ? peu nous importe de toutes manières

la valeur hypothétique de la subordonnée en "si" de (76) ou interrogative de (77) n'est pas contredite par la valeur déclarative qu'induisent le pari ou l'assurance (dans leur interprétation automatiquement vraie); cette modalité n'est donc induite que dans les pronoms de proposition "le".

Notons enfin ici une absence remarquable dans les incises modales: on a déjà vu que "je dis" en était exclue; il en va de même de "je prétends", "je certifie", "je soutiens", "j'affirme", "je déclare", etc.; pourtant ces verbes sont des plus naturels et des plus simples en incise invertie à base au style indirect ou direct; de plus, tous sont des relayeurs de modalité déclarative dans la fonction de principale ("je dis que P") et même, par leur sens, (à part "certifier"), ils se bornent presque à dénoter cette modalité; leur absence en incise modale¹ est un fait curieux et probablement significatif. De la même manière des relayeurs d'assertion comme "je sais", "il est évident", "je vois", n'appartiennent pas aux incises modales du style soutenu; ils induiraient aussi de pures assertions, alors que "je pense", "il me semble", "on dirait", "il paraît", "je présume", "je suppose", etc.

np 409

np 410

induisent des assertions mitigées.² L'incise "je sache", si elle existe, suggérant que ce que j'ai entendu dire ("ce que je sais") n'est qu'une information , apporte une nuance restrictive à l'assertion de la base; de même "il est vrai" en incise apporte toujours une nuance restrictive ("certes"), différente toutefois puisqu'elle n'affaiblit pas l'assertion induite, mais reléguant celle-ci au rang de concession, et non de thèse du locuteur. De même dans un langage familier l'incise "je sais" a toujours valeur restrictive, précisément la même valeur ^(concessive) restrictive que "il est vrai"; cette valeur est parfois marquée par l'adverbe "bien" dans "je sais bien" (cf. la conjonction concessive "bien que"). Enfin "il va sans dire",

"il va de soi" et "il s'entend" introduisent bien des assertions fermes et non restrictives, mais visent également à dégager la responsabilité du locuteur et de sa parole: s'il y a un agent sous-entendu pour "s'entend", il est universel; "il va sans dire" souligne que la base n'est pas une thèse du locuteur, mais une vérité antérieure qui "va de soi", c'est-à-dire sans lui; qu'elles affaiblissent son assertion, dégagent sa responsabilité ou au contraire la renforcent, toujours les incises modales s'écartent d'un simple relateur d'assertion comme "je sais" ou "je dis".

De ce point de vue la fonction des incises non modales peut sembler claire, et du même ordre: elles ne renforcent pas, ou affaiblissent un peu, une assertion du locuteur, ni ne dégagent sa responsabilité particulière au sujet d'une évidence: elles le dégagent totalement, n'étant absolument pas, si on peut dire, conductrices de modalité.

III- Assertivité des
incises modales

Le but de cette section et de la suivante est de justifier la formulation utilisée jusqu'ici selon laquelle une sous-classe d'incises modales seraient automatiquement vraies; la présente section tend à montrer que toutes les incises modales isolées dans la précédente sont effectivement assertives, y compris celles qui ne sont pas automatiquement vraies; la suivante tend à montrer que les incises modales considérées comme automatiquement vraies non seulement sont assertives, mais sont autoréférentielles, alors que les autres ne le sont pas. Dans la mesure où ce problème déborde le cadre des incises, l'argumentation pourra s'étendre à des structures de type différent.

Non seulement, depuis Austin, on ne considère^{pas} qu'un énoncé comme (78):

(78) Je te promets de récidiver
 soit automatiquement vrai, même lorsqu'il constitue une promesse, mais on nie qu'il soit déclaratif, et on pose à la place qu'il est "performatif", c'est-à-dire qu'il est un acte. L'argument soutenant cette thèse est simple et unique: lorsqu'on produit un énoncé tel que (78) pour promettre, on promet, donc on pose un acte (valeur "performative" de l'énonciation); de plus, il est absurde de dire de l'énonciateur qu'il ment, en ce sens qu'il ne promettrait pas, ni même qu'il dit vrai: simplement il se trouve que par quelque magie - la "performativité" - il promet, et a seulement l'air de dire qu'il promet; l'énoncé qu'on ne peut qualifier, paraît-il, n^o de vrai ni de faux ne serait donc pas assertif (déclaratif): c'est un acte.

En ce qui concerne le premier point, Austin lui-même a été conduit, à la suite d'une foule d'observations et de fines réflexions, à douter que son antithèse performatif-déclaratif soit viable. A vrai dire cette antithèse s'évanouit dans une de ses premières conséquences: soit les expressions:

(79) Je déclare ne pas connaître Monsieur de Rey

(80) Je prétends que vous n'y connaissez rien

(81) Je soutiens que cette femme est la mienne

(82) Je dis qu'il est plus que temps de remettre l'affaire

qui sont autant de déclarations, et s'imposent à Austin lui-même comme des "performatifs explicites"; ainsi une partie des performatifs explicites ont pour première conséquence de leur performativité d'être déclaratifs, et pour maintenir intacte la distinction initiale entre les notions de déclaratif et de performatif il faudrait commencer par amputer la classe des performatifs de leurs représentants les plus banaux. Sans hésiter on peut donc s'en tenir au sens commun qui n'oppose "faire" à "dire" que dans le sens de "dire qu'on fait", et ne pas préjuger qu'une assertion n'est pas un acte. On cessera donc d'opposer globalement les énoncations interrogatives, impératives etc. comme des "performatives" aux assertives conçues comme un farniente.

Sur le second point, concernant la non-pertinence des jugements de vérité sur un énoncé comme (78) ou sur le "je déclare", le "je prétends", etc. des exemples précédents, on notera que la pertinence d'un jugement de vérité peut se situer à plusieurs niveaux; ainsi venant d'un curé l'affirmation que "la quatrième proposition du

discours sur la montagne est vraie" paraîtrait saugrenue, puisque c'est parole de Dieu et critère même de la vérité; d'un logicien, la thèse que la douzième proposition d'Euclide est si bien déduite qu'elle est vraie surprendrait; d'une autre manière encore la parole de deux agents de police qui ne se contredisent pas ou d'un seul gendarme assermenté fait foi. La non-pertinence d'un jugement est plus ou moins radicale; s'agissant de (78) une hypothèse doit être examinée avant d'être rejetée: qu'on ne saurait mettre en question ni même confirmer que cet énoncé est vrai parce qu'il a pour conséquence nécessaire de son sens d'être conforme à ce sens, c'est-à-dire, que d'une manière particulière il est automatiquement vrai.

Ce n'est pas par hasard qu'Austin a senti le besoin de forger un mot neuf pour désigner une chose banale; à sa suite dès qu'on parle de modalité assertive ou déclarative -dans le contexte d'une étude des performatifs, et dans celui-là seulement- on ne dit plus "assertif", mais "constatif". Le moindre avantage du nouveau terme est qu'en français comme en anglais par son étymologie au moins il connote quelque chose de passif, contrairement à "déclarer", bien entendu trop "actif", et à ce qu'on ne constate qu'une chose antérieure au moins idéalement à la constatation et distincte d'elle; l'huissier vient après l'accident et il n'est pas mêlé à l'affaire; l'adjectif "constatif" n'est donc pas anodin, il renforce en l'habillant l'antithèse entre acte et parole; l'adjectif "assertif", plus général et ne présupposant rien de semblable, s'impose aussi longtemps que l'hypothèse, par exemple, que (78) est sui-référentiel et automatiquement vrai n'est pas éliminée.

196

Il va de soi qu'on ne rangera pas dans les énoncés automatiquement vrais ceux qui, quelque sens qu'on leur donne, ne le sont pas; ainsi (83):

(83) La séance est levée

n'est vrai, prononcé, que sous de nombreuses conditions, quelque sens qu'on lui donne; il justifie, de plus, qu'on observe la nuance qui sépare "déclaratif" d' "assertif"; en effet (83), prononcé avec l'effet d'ouvrir la séance, est bien une déclaration si on veut s'entenir au sens habituel de ce mot; mais les arguments qui nous permettront de dire que (78), dans sa valeur de promesse, est bien une assertion qu'on promet ne sont pas valables pour les énoncés

⁸³
du type de (78); ils le sont en revanche pour (84):

(84) Je déclare la séance levée (que la séance est levée)
en ce sens que (84) est bien une assertion que "je déclare /../",
mais non toutefois en ce que (84) , par induction de modalité,
est équivalent à (83); en ce sens (84) est une déclaration, et
non une ^{Simple}assertion que la séance est levée; seul l'adjectif "asser-
tif" désigne strictement l'énoncé qui a pour fonction d'être vrai
(et peut éventuellement ne pas l'être); le contraste de (84) avec (85):

(85) J'affirme (prétends, asserte) que la séance est levée
rend plus sensible cette différence; (85) n'est équivalent à
(83) qu'en tant, par exemple, que déclaration d'un journaliste et
non du Président.¹

p 412

1) L'accoutumance au paradoxe: à force de nier que les énoncés automatiquement vrais soient déclaratifs, en les classant comme de purs actes, on oublie l'impression première et paradoxale qu'on ressent quand on "s'aperçoit" que l'énonciation de (78) est une promesse; cette impression tient à ce que (78) ressemble à un banal énon-

197

cé déclaratif, présentant la même structure que:

(86) Il promet de récidiver

qu'on interprète le plus couramment comme une assertion; mais la notion même d'énoncé vulgairement assertif a dû finir par répugner aux grammairiens qui vont jusqu'à soutenir, après Ross (1970), que la structure profonde de (86) est celle de (87):

(87) Je te déclare qu'il promet de récidiver

(ou approximativement); cette analyse, outre qu'elle ne prétend expliquer que les emplois assertifs (déclaratifs) de (86) (sans que cette insuffisance ait été soulignée par Ross), ne les explique pas: elle fait confiance à la magie performative de "je déclare"; mais s'il est vrai que les énoncés automatiquement vrais comme (87) ne sont tels qu'interprétés assertivement, leur caractère assertif (celui de "je déclare") à son tour nargue l'analyse: elle est circulaire à cet égard; mettre dans la forme propositionnelle la modalité assertive qui n'apparaît que dans des emplois de cette forme, sous quelque forme qu'on l'y mette (opérateur d'assertion de Culicoli ou "performatif" effacé), c'est s'enfoncer dans un processus infini.¹ Mieux vaut tout de suite constater qu'il n'existe pas de marque de la modalité assertive, c'est-à-dire qu'elle est dans l'emploi et non dans la forme de la proposition. Sinon, dans l'analyse du "performatif effacé", il faut au moins - et c'est beaucoup - spécifier qu'il doit être entendu dans sa valeur performative, puisque (87) pourrait être un énoncé "constatif" faux.

Que les propositions comme (78) ou (87) ressemblent à s'y méprendre aux énoncés qu'on emploie pour asséter, par leur structure d'ensemble (non-mode, ordre progressif sujet-verbe, intonation ou ponc-

p413

tuation); que plus précisément elles soient, en gros, un sous-ensemble des propositions qu'on peut employer assertivement; tout cela cesse d'être une coïncidence dans une analyse qui les traite comme automatiquement vraies.

2) Diversité modale des relayeurs: on a rencontré des exemples de relayeurs dont les modalités propres (non induites) étaient interrogatives, impératives, exclamatives:

(88) Figure-toi qu'il s'est fiancé dans la prostitution

(89) Tu penses si j'ai fermé ma gueule !

(90) N'est-il pas vrai qu'il a l'air échappé du bagne ?

au moins dans (88) et (90) la modalité du relayeur est marquée; elle l'est, me semble-t-il, par l'intonation dans (89), et aussi par la structure "penser si", il me semble; pourquoi à ce compte la possibilité qu'il existe des relayeurs à modalité assertive comme (91):

(91) Je pense qu'il n'a plus un trèfle
serait-elle d'emblée rejetée, qu'il soit principale ou incise ?
et pourquoi n'en serait-il pas de même pour:

(92) Je t'assure qu'il n'a rien à dire
qu'on rencontre dans les mêmes constructions ? En d'autres termes,
la fonction d'induction modale n'empêche pas les relayeurs d'exhiber une modalité propre lorsqu'en cette modalité peut être marquée;
pourquoi n'auraient-ils jamais la modalité qui n'a pas de marque
lorsqu'ils ne sont pas marqués ?

3) Position structurale des relayeurs: la position la plus ba-

nale des relayeurs, qu'ils soient ou non modalement marqués, est celle de proposition principale (sommet d'un arbre); mais on en a vus d'enchâssés, comme:

(93) Je t'apporte une nouvelle que je crois qui t'intéressera

(94) Je n'ai aperçu qu'une bouteille qui, je parie, était vide

(95) Sois prudent, parce que je t'assure qu'il y a des fous sur la route

en revanche les mêmes expressions ne jouent pas le rôle de relayeurs dans:

(96) C'est le seul livre que je crois qui t'intéressera

(97) Ne dépasse le 100 que si je te promets de prier Saint Christophe

dans (96) "je crois" n'admet que la lecture introspective; mis en incise dans cette phrase, "je crois" ne pourrait porter sur la relative strictement, mais porterait sur toute la phrase; (97) ne peut contenir une promesse; ces exemples témoignent de ce que les relayeurs ne peuvent apparaître que dans des propositions admettant une valeur prédicative, et sont exclus des autres (par exemple les relatives déterminatives); ainsi "le seul" dans (96), en imposant l'interprétation déterminative de la relative, bloquant le relai modal; or les propositions qu'on appelle prédictives sont des propositions à modalité autonome non marquée, le plus fréquemment assertives, comme on s'en aperçoit en supprimant le relayeur dans (93), (94) et (95) et en les interprétant comme prédictives.

Une autre position possible pour un relayeur est celle de complétive, dans certains cas; soit:

200

(98) J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il pleut

(99) J'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous
somme de vider les lieux sous trois jours

(98) peut être une assertion qu'il pleut; (99), une sommation
de vider les lieux; cette assertion et ce relateur d'injonction
sont enchaînés sous un même relateur "j'ai l'honneur de
vous faire savoir"¹ (lui-même complexe, mais cela importe peu ici);
or sous ce relateur on ne pourrait évidemment pas enchaîner une
injonction (sans relateur d'injonction intermédiaire), ou une in-
terrogation (sans relateur d'interrogation intermédiaire), etc.;
ce relateur nous fait attendre ... une déclaration, et on trou-
ve une assertion ou un "performatif explicite" (ici, d'injonction).

Ainsi les positions structurales des relayeurs: principale;
subordonnée prédicative; complément d'un relateur d'assertion,
les apparentent aux assertions.

3) Modalité unique: les exemples qui suivent, tout en four-
nissant un contre-exemple à l'analyse de Ross ("performatif ef-
facé"), montrent, non pas que les "performatives explicites" sont
assertives, mais qu'elles ont toutes la même modalité (quelle qu'el-
le soit), contrairement aux énoncés primaires qui peuvent leur cor-
respondre.

Soit:

(100) ? Sortez et pleut-il ?

(101)?Pleut-il et sortez

(102) Sortez et filez

(103) Pleut-il et neige-t-il ?

(104) Il pleut et il vente

P418

201

on rend compte de ces oppositions par le principe suivant:

(105) Identité modale: deux propositions coordonnées par "et" ont la même modalité

Certes, on peut conjointre par "et" des propositions de modalité différente, comme dans:

(106) Va t'en un peu par là-bas et tu verras si j'y suis

(107) Tire la bobinette et la chevilllette cherra

mais la conjonction "et" introduit dans ces exemples une relation sémantique dissymétrique entre les éléments conjoints, qu'expliquent les paraphrases:

(108) Si tu t'en vas un peu là-bas tu verras si j'y suis

(109) Si tu tires sur la tête le pied tombera

(106) et (107) n'additionnent donc pas simplement un ordre et une assertion; nous laisserons de telles interférences de côté en nous en tenant aux conjonctions qui n'introduisent aucune relation dissymétrique.

Dans les exemples (100) à (103) les modalités, interrogative ou impérative, sont formellement marquées par l'absence ou l'inversion du sujet; soit:

(110) Tu fais trainer cette affaire

(111) Tu attends qu'on te supplie

(112) La séance est ouverte

(113) La fenêtre est fermée

leur interprétation modale est libre (grammaticalement), et dépend du contexte: (110) peut être une assertion (reproche, prédiction), ainsi que (111), (112) et (113); mais (110), comme (111), peut être un conseil ou une injonction, et (112) peut être une décision (du président de séance); soit maintenant:

(114) Tu fais trainer cette affaire et tu attends qu'on te supplie

22

(115) La séance est ouverte et la fenêtre est fermée

(114) n'est pas quadruplement ambigu comme on aurait pu s'y attendre: c'est un double conseil ou une double assertion; de même (115), même dans la bouche du président, n'ouvre pas la séance - à moins qu'il ne se croie le pouvoir de fermer la fenêtre d'un mot. Le principe d'identité modale (105) est donc plus général qu'une simple règle de syntaxe grammaticale, puisqu'ici les modalités ne sont pas marquées grammaticalement.

Considérons maintenant:

(116) Par la présente, le signataire déclare qu'il retire sa plainte et ordonne à son fondé de pouvoir de liquider le stock

(117) Par la présente, le signataire ordonne à son fondé de pouvoir de liquider le stock et déclare qu'il retire sa plainte

(118) ? Je retire ma plainte et liquidez le stock

(119) Liquidez le stock et je retire ma plainte

(118) est bizarre et (119) ne peut être compris que comme un chantage: la conjonction y introduit donc une relation dissymétrique, alors que cette interprétation conditionnelle est impossible dans (117), qui est acceptable comme (116). Le principe d'identité modale s'applique ici ^{normalement} si il est vrai que les "performatifs explicites" de (116) et (117) ont la même modalité, qui ne saurait être à la fois impérative et déclarative.

On opposera de même en anglais:

(120) I order you to get out and I declare you're a bastard

(121) ? Get out and you're a bastard

K - Il n'est peut-être qu'une conséquence du sens de et. Les exceptions (106, 107) sont des cas où la tête proposition est indépendamment énoncée en un premier temps, de sorte que l'emprise de et peut être dissymétrique. Par exemple dans 106 et confirme ta venue si j'y suis non pas à l'ordre ("vat-en") en soi mais à une préposition voisine de son contenu propositionnel ("Tu t'en iras"). (Q: Va-t-en et alors...)

(où (121) n'est à la rigueur acceptable que comme une injure conditionnelle, en conjonction dissymétrique).

Des exemples analogues montrent également que, sauf à constituer une exception au principe d'identité de modalité, les relayeurs du type "je pense" ont la même modalité propre que ceux du type "je promets":

(122) Je pense qu'il va faire bientôt froid et je vous prie d'en avertir votre arrière-grand-mère

(123) Je te parie qu'elle est encore dans la cour et tu peux être sûr qu'elle regarde dans la cuisine

(124) Je peux te dire que je n'ai jamais vu ça et je te jure que je n'aurais pas laissé faire une chose pareille en revanche on ne conjoint pas aux assertions autonomes des relayeurs d'assertion marqués comme proprement non déclaratifs, d'après:

(125)?Est-il besoin de répéter qu' "imbécile" ne prend qu'un "l" et tu en mérites pourtant deux

(126) ? Figure-toi que la foudre vient de me passer sous le nez et elle s'est engouffrée dans ta manche gauche (notons toutefois que, si le relayeur modalement marqué est à droite et non à gauche, et que de plus la conjonction est précédée d'une virgule (ou pause), la phrase peut être acceptable:

(125) La foudre vient de me passer sous-le nez, et figure-toi qu'elle s'est cachée dans ta manche gauche)

Un relayeur d'assertion marqué comme non déclaratif ne se conjoint pas mieux avec un relayeur du type "je promets", même s'il induit la même modalité qu'exhibe le relayeur d'assertion:

(126) ? Est-il besoin de répéter qu'on en manque et je vous assure que la situation n'est pas près de changer

(127) ? Figure-toi qu'ils sont trois et je te prie de croire qu'ils seront bientôt quatre

205

(136) * Taisez-vous et je serais bien content que vous (m'o-
béissiez + fassiez votre boulot)

(137) J'en ai ras le bol et la séance est (donc) close

(135) est bizarre; mais, si (136) et (137) sont acceptables, c'est, dans le premier cas, avec une interprétation dissymétrique (conditionnelle) de la conjonction, et, dans le second cas, avec uniquement l'interprétation purement assertive du conjoint de croire. Les expressions "j'en profite pour vous prier", "je vous ordonne" et "je déclare" peuvent donc, dans leur valeur "performative", se conjoindre à des assertions, alors que les formules non explicites leur correspondant ne le peuvent pas; ces trois relayeurs, ainsi que "je pense" et "il me semble", conjoignables à des assertions, sont, d'après le principe d'identité modale, des assertions, ou des exceptions.

Les trois premiers, n'induisant pas une modalité simplement assertive, ne peuvent former de véritables incises; les deux derniers, induisant l'assertivité, le peuvent et on obtient:

(138) Il pleut déjà et bientôt, il me semble, il va tonner

(139) Il pleut déjà et bientôt, je pense, il va tonner
qui sont des paraphrases de (133) et (134).

On sait que le rôle d'un relateur comme "je promets" peut être aussi bien tenu par un simple participe passé passif en construction elliptique:

(140) Tu seras là demain ? - (Promis + c'est promis)

la même structure peut avoir valeur assertive; telle est la mention

(141) portée sur une copie d'élève en guise de correction:

(141) Lu

Au bas d'un contrat la double mention:

(142) Lu et approuvé

comporte, conjoints par "et", une assertion et un "performatif", ou

K. · · · Sauf si "affroncé" = "j'ai approuvé" (faite).

206

plus simplement deux assertions, dont une peut être fausse et l'autre ne l'est pas.

Au Mas de La Barque, station de ski des Cévennes, devant le remonte-pente il est écrit:

(143) Il est dangereux et interdit de slalomer entre les poteaux

(5) Apposition: Postal (1972)_x cite cet énoncé acceptable remarqué par E. Stephenson:

(144) I hereby order you to date Greta, which is a mean thing for me to do

observation "extremely important", commente Postal, ce qui signifie simplement, dans son langage, qu'elle constitue un contre-exemple à l'analyse du "performatif effacé" de Ross, (puisque on n'a pas:

(145) \$ Date Greta, which is a mean thing for me to do)

et qu'une ingénieuse hypothèse (de Postal) peut accomoder les faits ((144) et (145)) à la théorie de Ross.

Nous n'examinerons pas le raffinement qu'il propose puisque dans notre hypothèse, où (144), et non (145), est une assertion, et où (144), et non (145), contient un verbe signifiant l'injonction ("order"), (144) est acceptable pour la même raison que (146):

(146) They ordered him to date Greta, which was a mean thing
for them to do

qui lui est parallèle, avec cette seule différence que (146) peut être fausse; l'apposition prédicative s'appose dans les deux cas très naturellement à une assertion.

(6) Disjonction: soit:

207

(147) Entre ou sors, mais ferme cette porte, parce qu'il y a un courant d'air

(148) Je t'ordonne d'entrer ou je t'ordonne de sortir, mais je t'ordonne de fermer cette porte, parce que je te déclare qu'il y a un courant d'air

on emploiera guère (148) pour (147), c'est-à-dire qu'on se méfiera dans la pratique de toutes les analyses de "performatifs effacés"; sans doute les structures abyssales de Mc Cawley rendent-elles compte de ces nuances dans le cadre de l'analyse de Ross; sans recourir aux unes ni à l'autre on observera simplement que là où (147) disjoint par "ou" deux impératifs, (148) disjoint deux indicatifs; ces deux indicatifs qui, pris isolément, pourraient être des relayeurs d'injonction, n'en sont pas, disjoints; on peut les interpréter alors, par exemple, comme des assertions en disjonction, quoique le message devienne saugrenu sauf à imaginer une situation compliquée; qu'un trait / + performatif / puisse être inversé par "ou", c'est un mystère; qu'une assertion disjointe par "ou" ne puisse être interprétée comme automatiquement vraie, c'est une nécessité: "ou" implique qu'aucun des conjoints n'est certain.¹

p418

Il en va de même avec "sinon" et même avec des relayeurs d'assertion comme "je soutiens"; soit:

(149) Dieu existe; sinon il n'existerait pas

(150) Je soutiens que Dieu existe; sinon je soutiens qu'il n'existerait pas

la seconde preuve est moins convaincante que la première parce que si on interprète la première proposition indépendante comme une thèse (que Dieu existe), c'est-à-dire une proposition automatiquement vraie (assertion que "je soutiens ...") - et c'est la

première interprétation qu'on fait spontanément - on risque d'avoir l'impression que le locuteur nie immédiatement ensuite une vérité apodictique (à savoir, qu'il a soutenu ...); d'autres interprétations sont possibles, mais celle-ci, spontanée, est impossible dans le cas de (149). Pas plus que par "ou" on ne peut mettre en doute par "sinon" une proposition automatiquement vraie.

Il est donc avantageux, à cet égard, de considérer les "performatifs explicites" comme des assertions; c'est ce qu'on fait en les considérant comme automatiquement vrais. Notons qu'ici il ne s'agit pas alors d'une sorte de règle purement formelle et linguistique (grammaticale), mais d'une contrainte très générale de bon sens.

7) Analogues dans le style indirect: Si nous lisons dans un reportage l'énoncé assertif:

(151) Le Président a dit qu'il promettait de favoriser les défavorisés
nous comprenons bien que:

(152) Le Président a promis de favoriser les défavorisés
on se convaincra que cette interprétation peut être correcte en comparant:

(153) Le Président a dit qu'il avait une petite chaudi-
pisse; mais en réalité il avait visiblement au moins deux
gouttes et trois cancers

(154) Le Président a dit qu'il promettait de favoriser les défavorisés; mais il ne l'a pas promis
(154), et non (153) risque de faire douter de la cohérence du reporter.

Le rapport entre (151) et (152) est évidemment le même que le rap-

port entre (155):

p 418

(155) Je promets de les favoriser¹

qui est une assertion certainement vraie du Président, et une promesse comme (156):

(156) Je les favoriserai

dont on peut douter; à ma connaissance, aucune des analyses proposées pour les énoncés du type de (155) n'essaie de rendre compte de la relation qui unit (151) à (152); mais, d'une part, on voit mal qu'une transformation, par exemple, puisse relier ces deux phrases, ne serait-ce que parce que le style indirect en général est irréductible grammaticalement au style direct: la relation (151)-(152) n'est donc pas par ce biais réductible à la relation (155)-(156); de plus, et c'est le point qui nous intéresse, "promettait", dans (151), se comporte exactement comme une proposition complétive normale de "dire": comme "il avait une petite chaude-pisse" dans (153) par exemple: complétive en "que" à l'indicatif; ceci nous ramène à l'argument des exemples (98) et (99).

Un partisan de la transposition grammaticale du style direct en style indirect, et de l'analyse du "performatif effacé", dériverait-il (152) de (151)? puis (151) de (157):

(157) Le Président a déclaré qu'il disait qu'il promettait de favoriser les défavorisés

p 418

et ainsi de suite.² Qui l'arrêterait?

8) Relayeur dans une réponse: soit les dialogues:

(158) Que me conseilles-tu? - De te taire

(159) Est-ce promis? - Oui

(160) Prétendriez-vous que le mieux est de ne rien faire?

- Exactement

(161) M'interdisez-vous de sortir? - Oui

les réponses aux questions posées sont elliptiques, comme à l'or-

dinaire; mais elles équivalent à:

(162) Je te conseille de te taire

(163) C'est promis

(164) Exactement, je prétends que le mieux est de ne rien faire

(165) Je vous interdis de sortir

et non à:

(166) Tais-toi

(167) Le mieux est de ne rien faire

etc.; autrement dit, elles sont des propositions automatiquement vraies, et non des propositions à modalité impérative, ou assertive par accident, etc. ; pour employer la terminologie d'Austin, ce sont des performatifs explicites et non primaires.

On le vérifie en anglais; dans #(168):

(168) Do you advise me to be silent ? - Yes, I do

la reprise "I do" reprend l'implicite "I advise you to ..."; moins naturels sont les dialogues:

(169) ? Do you advise me to go ? - Yes, you should

(170) ? Do you order me to go ? - Yes, you must

ainsi "yes" est bien un "performatif explicite" au sens d'Austin (ou peut l'être, ce qui nous suffit). "Exactement" dans (160) confirme qu'on peut répondre en reprenant le relayeur; mieux, dans (161), la réponse "exactement" constituerait une interdiction en qualifiant visiblement le relayeur et non le contenu de l'ordre (cf.? "sors exactement").

Or interroger, c'est inviter une assertion; la chose est particulièrement nette dans le cas d'une interrogation partielle comme celle de (158) où le locuteur veut savoir ce qu'on lui conseille, et on reconnaîtra que les réponses des exemples (158) à (161) sont par-

faïtement naturelles et directes; si elles sont bien des assertions, on ne s'en étonnera pas; si elles n'en sont pas, on devrait s'en étonner.

Comme on l'a vu, "exactement", par son sens, confirme ce point de vue en qualifiant l'exactitude d'une assertion: car on ne parle pas de l'exactitude d'un ordre, d'une question, etc.; peut-être à cet égard le phénomène est-il plus clair dans:

(171) Il paraît que vous m'ordonnez de balayer la cour ?

- Il n'en a jamais été question; ce qui est vrai, c'est que JE VOUS ORDONNE de laver les vêcés des deux sections¹

RP 419

On distingue là encore les assertions automatiquement vraies de celles qui ne le sont pas; soit:

(172) La séance est-elle ouverte, Monsieur le Président ?

- Oui

la réponse de (172) ne saurait ouvrir la séance, parce que dans le contexte d'une question elle n'est plus qu'une assertion; "la séance est ouverte", comme ouverture, en effet pas une; soit encore:

(173) Me baptisez-vous au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Monsieur le Curé ? - Oui, (Gwenaël + Jean + E) même accompagnée d'un jet d'eau, la réponse du père, pourtant équivalente à la formule sacrée (qu'il peut traduire, en principe, dans la langue qu'il lui plaît) n'est pas un baptême; or un baptême, pas plus qu'une ouverture de séance, n'est effectué par une assertion automatiquement vraie, puisqu'un certain nombre de conditions telles que l'intention de l'officiant et la qualité de l'eau conditionnent sa validité.

9) Relayeurs en incise: à ce point de l'argumentation je peux

renvoyer aux remarques faites sur les incises modales et les relayeurs à l'indicatif dans les sections précédentes: dans une étude des incises, les incises modales apparaissent comme exceptionnelles de plusieurs manières si elles ne sont pas des assertions; les remarques faites en ce sens et qui, isolées, pouvaient paraître ne constituer qu'une argumentation circulaire, convergent avec les observations rassemblées ici d'une manière assez nette, il semble. En les explicitant laborieusement d'un point de vue naïf, je n'ai pas cherché autre chose que rendre à l'évidence son ancien statut.¹

np 419

IV- Incises modales
autoréférentielles

Pour décrire la fonction des incises à ordre direct, on a montré seulement, dans la section précédente, que celles qui, comme "je pense", "je te promets", "je t'assure", étaient au non-mode indicatif étaient interprétées assertivement; comme une sous-classe d'entre elles, celles du type "je promets" (et non du type "je pense") sont généralement considérées comme non assertives depuis Austin, l'argumentation s'est concentrée principalement sur ce point litigieux.

Mais, pour montrer que les relayeurs du type "je promets" ne sont pas seulement des actes habillés en paroles, mais des assertions automatiquement vraies, il reste (non exclusivement) à montrer qu'ils sont autoréférentiels; ce point, moins litigieux, nécessite peut-être moins d'argumentation : l'autoréférentialité de ces relayeurs ressort clairement de l'analyse de Benveniste (1958), reçoit une tentative d'explication dans Benveniste (1963), Ducrot (1972) etc.; les arguments que j'exposerai ne sont pas nouveaux pour l'essentiel; toutefois, plutôt que d'"expliquer" l'autoréférence de ces expressions, en la déduisant par exemple d'une "performativité" donnée d'emblée, je chercherai à montrer que les mêmes expressions, selon qu'elles sont, librement, interprétées autoréférentiellement ou non, risquent de prendre une valeur finale toute différente si de plus, d'emblée aussi, elles sont interprétées assertivement.

- 1) Anomalies: on peut arguer contre une analyse autoréférentielle de "je promets", expression banale, en soulignant que les "exemples" d'énoncés autoréférentiels le plus souvent considérés sont des inven-

tions de philosophes ou de logiciens; ainsi, pour Ducrot, l'autoréférentialité de "je promets" ne saurait être donnée d'emblée, elle doit être imposée par une cause spécifique (la "performativité"); celle du paradoxe du Menteur exprimé sous la forme "je mens" (la présente parole est un mensonge) est artificielle: dans le langage ordinaire l'autoréférentialité serait, en général, une anomalie. Cela est vrai.

Mais ce n'est pas pertinent; les exemples tels que:

(174) Ceci est vrai

(175) Ceci est faux

(176) Je dis vrai

(177) Je mens

interprétés autoréférentiellement, ne sont pas seulement autoréférentiels, ils sont absurdes; en effet, pour juger de la valeur de vérité de leur interprétation assertive, on doit remplacer le "ceci" par l'intégralité de l'énoncé, qui contient encore un "ceci"; l'interprétation devient un processus infini, et on n'a nul autre espoir de savoir jamais qu'ils sont vrais ou qu'ils sont faux; on sait seulement, de (175) et de (177), que s'ils sont vrais, ils sont faux, et inversement. Or cette absurdité ne découle pas seulement de l'autoréférentialité, mais de la combinaison de celle-ci et du sens (x est vrai, x est faux).

La même absurdité n'apparaît pas dans:

(178) Cette phrase contient 100 mots

(179) Cette phrase est une phrase française (anglaise)

(180) Ceci est une phrase

(181) Ceci est interprétable

on peut aisément vérifier que (178) est fausse, (179) vraie (fausse pour "anglaise"), (180) et (181) vraies; l'absurdité des exemples

précédents ne se manifeste pas dans ceux-ci parce qu'il n'est plus nécessaire de substituer à "ceci", pour évaluer l'énoncé, une interprétation de l'énoncé, mais par exemple sa forme. De ce fait ils sont plus aisément conçus comme pouvant être autoréférentiels; ils ne risquent pas beaucoup de l'être pourtant dans l'usage quotidien.

Cela encore ne démontre pas que la suiréférentialité soit une anomalie: l'anomalie se situe à un autre niveau, qui est celui de la fonction normale d'un message; comme les exemples du premier groupe, les exemples du second ne visent à informer que d'eux-mêmes strictement; ainsi ces messages, qui n'informent que sur eux-mêmes, en un sens n'informent de rien.

Une règle de bon sens pratique qui ne s'applique pas seulement aux énoncés linguistiques suffit donc à rendre compte des anomalies autoréférentielles examinées: on est censé, quand on parle, chercher à informer d'autre chose que de sa parole. Et s'il est vrai qu'interprétée autoréférentiellement, une assertion comme "je dis qu'il pleut" est automatiquement vraie, elle ne se renferme pas dans sa propre autoréférentialité; elle informe qu'il pleut.

2) Critères linguistiques et formels: en s'en prenant à Austin, Benveniste (1963) insiste principalement sur ce que doit être l'attitude du linguiste devant les faits linguistiques, et en particulier devant les "performatifs": il doit avoir conscience de la "spécificité formelle des faits linguistiques", et s'en tenir à "des critères précis d'ordre linguistique et formel". Austin aurait failli pour avoir négligé ce principe fondamental.

Benveniste propose donc la caractérisation suivante (éd. 1966, p. 271): "les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum"; il la complète en évoquant (p. 272) "les énoncés d'engagement relatifs à la personne du locuteur" (ceux-ci présentant, dans la même structure, un verbe différent, tel que "promettre"). On voit d'abord que cette caractérisation n'est pas purement formelle: ni "verbe déclaratif-jussif", ni "dictum" ne sont formellement définis, ce sont encore des concepts intuitifs et sémantiques; on trouvera toutefois dans Vendler (1970) une tentative de description formelle des "verbes performatifs".

Cette (toute relative) précision formelle n'empêche pas Benveniste de « reconnaître comme authentiques et admettre comme performatifs les énoncés qui le sont de manière inapparente, parce qu'ils ne sont qu'implicitement mis au compte de l'autorité habilitée à les produire. Ce sont ceux qui sont en usage aujourd'hui dans le formulaire officiel: "M. X. est nommé ministre plénipotentiaire". - "La chaire de botanique est déclarée vacante". Ils ne comportent pas de verbe déclaratif ("Je décrète que ...") et se réduisent au dictum, mais celui-ci est publié dans un recueil officiel, sous la signature du personnage d'autorité, et parfois accompagné de l'incise "par la présente". Ou encore le prononcé du dictum est rapporté impersonnellement et à la troisième personne: "Il est décidé que ..." - "Le Président de la République décrète que ..." Le changement consiste en une simple transposition. L'énoncé à la troisième personne peut toujours être reconvertis et reprendre sa forme typique.»

Sans doute est-ce faute que la classe des "verbes performatifs"

ait été adéquatement définie si Benveniste juge nécessaire de compléter, dans le cadre de son analyse, le verbe "nommer" dans l'exemple qu'il donne par un verbe supplémentaire ("décréter"); peut-être ce faisant ne fait-il qu'enchaîner un "verbe "performatif" sous un autre "verbe performatif"; que ce point soit au moins discutable me semble montrer que la classe des verbes visés n'est pas aisément définie en termes purement formels. Mais le point important est que Benveniste soit amené à distinguer ^{une} formes typiques et des formes transposées; que la transposition d'une forme personnelle (x décide) en une forme impersonnelle (il est décidé), ^{soit possible}, on peut le penser, et même y voir une transformation; mais la transposition de la présentation du formulaire officiel (appellation noble du Journal Officiel) en un énoncé "je décrète que" n'est plus une opération grammaticale.

On peut encore supposer que la transposition, même non strictement grammaticale, de formules officielles en énoncés du type "je décrète que" puisse être rendue possible par quelques règles assez précises; mais, comme le montre Stephen Anderson (1970), les énoncés performatifs présentent des formes variées; on n'a pas le sujet "I" (je) dans (182):

(182) We declare Cardinal Ottaviani excommunicated
(où le sujet est la première personne du pluriel); dans (183):

(183) The court boggles at permitting counsel to go on
with such a sideshow
le sujet nominal correspond plutôt à "we" qu'à "I"; dans (184):

(184) I don't agree to keep quiet about your eating all
the tortillas
le verbe est accompagné d'une négation. Au passage Stephen Ander-

son montre que certaines caractéristiques formelles observées par Ross sont instables.

L. Clédat (1932) donne des exemples de performatifs au conditionnel "dubitatif de politesse" (qui n'a pas, note-t-il, de passé):

(185) Je vous demanderais d'intervenir

(186) Je vous prierais d'intervenir

Ajoutons des futurs tels que:

(187) J'ajouterai à ceci que le steak était cuit

(188) Je vais vous demander de sortir un instant

(189) Je vous avouerai que j'ai pris votre pied pour le sien
Enfin Gordon et Lakoff (1973) donnent une liste d'exemples de performatifs enchaînés sous une "question de permission":

(189) May I ask you to move your car ?

qui me semblent avoir une valeur voisine du "dubitatif de politesse" de Clédat et nécessiteront un commentaire, si on veut les appartenir aux énoncés automatiquement vrais. D'une manière comparable ils s'enchaînent sous un impératif:

(190) Permettez-moi de vous demander de bien vouloir déplacer un peu votre siège

On a vu (exemple (183) et exemple officiel de Benveniste) des sujets de performatifs différents de "je" ou "nous"; encore, moyennant une transposition pragmatique, on peut les ramener à la première personne; de ceux-là on rapprochera:

(191) Le signataire s'engage à fournir armes et bagages où l'expression nominale "le signataire" a le même référent qu'un pronom de la première personne, mais où cette équivalence, dépendant du sens du terme "signataire" et de la fonction sociale de la signa-

219

np 435

ture, n'est pas d'ordre grammatical¹; mais on trouve également, et ailleurs qu'à la voix passive, des sujets de la deuxième personne; ainsi en latin (192):

(192) Salvebis a meo Cicerone

signifiant: "tu as les salutations de mon fils Cicéron", présente, avec un temps futur et un agent de la troisième personne différent du locuteur, un sujet de la deuxième personne.

De tels exemples sont pour le grammairien formaliste un défi difficile à relever; mais il y a plus: un performatif n'est pas toujours représenté par un verbe; dans:

(193) Défense de fumer

(194) Je ne récidiverai pas, promesse de poivrot

les substantifs "défense" et "promesse" définissent une défense et une promesse²; que la construction de (193) puisse être assertive, on le vérifiera en la comparant à celle de (195):

(195) Virage dangereux

L'ensemble des exemples examinés laisse à penser qu'il n'existe pas d'autre caractérisation grammaticale et formelle des performatifs que celle de proposition. Mais, même en supposant qu'il existe une caractérisation plus précise, on doit se rappeler qu'un énoncé peut rarement être classé comme performatif sur des critères purement grammaticaux; la possibilité du dialogue suivant le démontre:

(196) Puis-je vous demander de bien vouloir déplacer votre voiture, Monsieur ?

- Faites donc, je vous prie.

- Alors je vais vous demander de bien vouloir déplacer votre voiture.

- Ne tardez pas, s'il vous plaît.

- Eh bien je vous demande de bien vouloir déplacer votre voi-

np 435

ture.

- Pourquoi devrais-je vous croire ?

s'il veut vraiment se faire comprendre, le demandeur, on le voit, n'a guère d'autre recours que le mode impératif parce que son interlocuteur, même armé des meilleurs critères d'ordre formel et linguistique possibles, peut douter qu'on lui demande quelque chose.

L'une, et non la seule des raisons de cette situation est que les énoncés automatiquement vrais doivent être autoréférentiels, de quelque manière que ce soit, et que si la détermination des référents d'un énoncé est en partie contrainte grammaticalement, elle ne l'est pas tout à fait; c'est une situation plutôt exceptionnelle, et non la règle, que la référence d'un pronom dans un discours donné soit, grammaticalement parlant, absolument univoque; la référence temporelle d'un présent peut être un temps passé ou futur, etc. Tout ce qu'on peut donc en ce domaine est constater que les diverses formes d'énoncés automatiquement vrais qu'on connaît peuvent s'expliquer, dans une analyse non purement linguistique, comme des moyens divers de rendre possible ou probable une interprétation autoréférentielle.

np 436

A cet égard le rôle du "je", du temps présent et d'un verbe désignant une forme de parole est clair; désignant l'énonciateur de sa propre occurrence¹ (cf. Benveniste 1956) il se traduit par "celui qui dit ceci", où "ceci" est autoréférentiel; (197) se traduit donc en (198):

(197) Je dis qu'il pleut

(198)(= (197)) Celui qui dit (197) dit qu'il pleut
le présent et le principe de non redondance d'un message permet de voir dans (198) l'information que:

(199) (= 197) (197) = il pleut

Les restrictions temporelles normalisées: absence de la forme du présent duratif en anglais, de la périphrase "en train de" en français, des auxiliaires de passé ou futur immédiat "venir de", "aller", "être sur le point de" confirment qu'il s'agit d'un présent limité au temps de l'occurrence de discours produite; ainsi, si (200):

(200) Je suis en train de te sommer de vider les lâoux
 n'est pas une sommation, ce n'est pas que la périphrase présente un "état" plutôt qu'un "acte": on a déjà vu avec "il s'entend"² un énoncé automatiquement vrai (comme: "j'entends") dont il est difficile de dire qu'il désigne un acte; c'est que cette périphrase durative exprime un temps débordant le présent immédiat de l'occurrence de discours, donc non identique à ce temps, et excluant ainsi la stricte autoréférentialité (bloquant, par exemple, le passage de (198) à (199)); dans une langue à aspects comme le grec ancien, l'énoncé autoréférentiel (strictement) ne peut se marquer par un présent accompli, et se marque de préférence par l'aoriste, d'aspect ponctuel: "égélasa", "apéptusa" (je m'en moque, je crache dessus); dire "gélao", "apoptuo" (présent des mêmes verbes), ce peut être se décrire en train de rire ou de cracher, mais ce n'est pas le faire.

Anderson donne en anglais des exemples où l'adverbe "hereby", qui peut accompagner certains performatifs explicites, n'est pas autoréférentiel; l'expression française "par la présente", dénotant un écrit, est peut-être de son côté toujours autoréférentielle, mais elle l'est pas^{toujours} strictement: la "présente" peut contenir plusieurs performatifs qui se réfèrent tous à elle; ces deux expressions peuvent donc favoriser l'autoréférentialité stricte, mais ne la déterminent pas de manière contraignante; il est clair par exemple que

dans (201):

(201) Les témoins dont le nom figure (dans la présente + au bas de la présente) s'engagent à dire ...

l'expression "la présente" ne saurait désigner l'occurrence stricte de l'engagement.¹

np 436

On a vu qu'au lieu de la première personne du singulier, la première personne du pluriel pouvait apparaître dans un énoncé automatiquement vrai; qu'elle soit un pluriel de majesté signifiant la même chose que "je" ou un pluriel séel, elle est compatible avec l'autoréférence; dans le premier cas, la chose est aussi naturelle qu'elle l'est avec le nom "le signataire", ou même tout pronom référant à ce nom, comme dans:

(202) Le signataire s'engage à ...; il garantit ...; il donne acte ...

dans le second cas, où "nous" semble désigner d'autres personnes que le locuteur, on comparera avec la même transposition:

(203) Les signataires s'engagent à ...; elles garantissent ...; elles donnent acte ...

ainsi un texte écrit, cosigné d'une pluralité de personnes qu'on peut nommer colocuteurs, est un texte de chacune d'elles; l'autoréférence dans ce cas est de même nature que celle du "je"; mais les colocuteurs sont rares s'agissant de parole parlée; un exemple en serait une déclamation de conjurés ou un serment de communians:

(204) Nous jurons de ne pas survivre au tyran

(204) Nous promettons de respecter les dix commandements

Mais un emploi plus intéressant de la première personne du pluriel doit être rapproché de (192) et de (205):

(205) Jacques t'embrasse

au bas d'une lettre, c'est un énoncé automatiquement vrai, mais à cette condition que le locuteur (au sens strict) joue le rôle de porte-parole de "Cicéron" (dans (192) ou de Jacques (dans (205)) ;

ce rôle peut être explicité par une expression comme "par moi", "par ma bouche"; inversement c'est l'identification du porte-parole au locuteur qui se manifeste dans:

(206) Je t'embrasse de la part de Jacques dès lors que le locuteur est le porte-parole d'autrui, sa parole est celle d'autrui; l'autoréférence dépend alors d'autrui au lieu de dépendre du "je". "Nous" a un emploi comparable si le locuteur se fait le porte-parole d'un groupe auquel il appartient (d'où, à la rigueur, l'acceptabilité, en ce sens ^{comme} en celui de pluriel de majesté, de l'incise de l'exemple (17) dans le chapitre "Incises modales"). La notion de porte-parole n'étant certainement pas grammaticale, on peut se demander quels critères formels et linguistiques on ferait jouer dans ces exemples.

A cela s'ajoute que dans (192) c'est un complément d'agent de verbe non passif qui représente la personne dont le locuteur porte la parole: Cicéron; à cette place on pourrait avoir le pronom du locuteur:

(207) Salvebis a me (tu as mes salutations)
 dans un article de 1958 sur "les verbes délocutifs", Benveniste, qui curieusement n'a pas explicité les relations qui unissent délocutifs et "performatifs", donne les éléments d'une explication de ce phénomène (je lui emprunte l'exemple (192)): le verbe "salvere" serait un verbe dérivé de la "formule de salutation" commune "salve"; tiré d'une "locution", il serait "délocutif" (par définition); (207) serait un tour exceptionnel correspondant à l'expression délocutive "jubeo te salvere" ("je te souhaite le bonjour", pour Benveniste). Dans une étude ultérieure j'essaierai de justifier la modification suivante de l'analyse de Benveniste: de l'adjectif "salvus" dérive

un verbe d'état à suffixe "e" d'état, "salvere", signifiant conformément à cette dérivation "aller bien"; l'impératif (et non seulement la locution, ou la formule) "salve" signifie régulièrement "va bien": c'est donc un souhait; "jubeo te salvere" signifie régulièrement "je te souhaite d'aller bien": c'est donc un souhait explicite, un énoncé automatiquement vrai, et à ce stade l'appel à une dérivation délocutive est encore superflu; il ne l'est pas en revanche dans l'analyse de "salvebis" ("tu vas bien", en négligeant le futur sur lequel on reviendra); dire à quelqu'un qu'il va bien serait en effet une curieuse forme de souhait, ou une information épistolaire curieuse; il faut supposer ici que "salvere" a un emploi "autodélocutif" formulable ainsi à la seconde personne: "salves" ("tu vas bien") a gagné le sens de "tu vas bien selon mon souhait", "je te dis d'aller bien" (comme "tu es bien venu" (tu viens à propos) a gagné le sens de "je te dis que tu es bien venu" (ce qui est une manière de bien accueillir, selon un énoncé automatiquement vrai équivalent à l'énoncé de départ)); ce passage a pu être facilité par le suffixe d'état de "salvere", qui le rapproche d'un passif avec complément d'agent en "a(b)"; "salvebis a me", "je te dis d'aller bien", est donc un énoncé automatiquement vrai équivalent à "salve", ou à "jubeo te salvere" (plus précisément); pour que la personne désignée par le complément d'agent dans (192) soit identifiée, par des critères purement formels et linguistiques, comme étant, sinon le locuteur, du moins celui dont il porte la parole, il faudrait (outre les difficultés générales qu'on a signalées) qu'un emploi délocutif puisse lui-même être distingué et caractérisé selon de tels critères: cela ne va pas de soi.

(192) pose encore un autre problème, dans une analyse selon laquelle ce serait un énoncé autoréférentiel automatiquement vrai: c'est un futur; notons d'abord que, dans ce cadre, il ne doit pas avoir la valeur du futur de (208):

(208) J'avouerai que ça m'a donné de la peine
on n'emploie guère en effet de tels futurs, si on veut vraiment saluer, embrasser (épistolairement), etc.:

(209) Je te saluerai, pour finir

(210) Jacques t'embrassera

(211) Je vous souhaiterai de vous porter un peu mieux ces énoncés ne sont pas un salut, un baiser, un souhait. Pour rendre compte du futur "salvebis", peut-être doit-on recourir à la notion classique de temps "épistolaire", implicitement utilisée lorsqu'on parle, s'agissant du latin, des "imparfaits épistolaires"; ainsi on traduit généralement:

(212) Tibi scribebam /..

par "je t'écris" (littéralement: "écrivais"); ainsi le locuteur-scripteur distingue les temps pragmatiques de la rédaction et de la lecture du message, simultanés pour la parole parlée, et traités comme simultanés par l'épistolier français; mais cette distance peut être conçue sous ses deux orientations complémentaires: au présent de la lecture, l'écriture est passée; mais au présent de l'écriture, la lecture est future; en concevant le moment de la lecture, l'épistolier peut adapter son salut au futur et donner comme autoréférence à "salvere a me" l'occurrence du message en tant que chose lue; peut-être l'inverse était-il impossible, comme semble le confirmer le fait qu'en face de (212) est l'imparfait épistolaire de (213):

(213) Jubebam te salvere

n'est pas attesté. A "salvebis" (et de même "valebis") ne répond aucune énonciation automatiquement vraie marquée du temps du scrip-

teur. Cette hypothèse explicative (la seule à ma connaissance) repose sur la considération de données pragmatiques complexes dont l'analyse grammaticale n'a pas à rendre compte: là encore il ne saurait exister de critères ^{Linguistiques et} formels de l'autoréférence: les conditions de celle-ci ne sont pas dans le texte linguistique.

Dans un exemple comme (208), d'une nature toute différente, le futur pourrait sembler devoir s'interpréter comme référant au temps de l'occurrence de la complétive, excluant de son champ la principale qui l'inclut; cette analyse pourrait s'exprimer dans la paraphrase suivante de (208):

(214) Je t'avouerai (incessamment) ... que ça m'a donné de la peine (et voilà, c'est fait)

cette paraphrase - et cette analyse - s'appuieraient sur le fait que l'occurrence de la complétive succède à celle de la principale, et que, par induction modale, la complétive a une certaine autonomie, la principale s'effaçant; mais elle est incorrecte puisqu'une variante de (208), présentant le même futur, peut être:

(215) Que ça m'a donné de la peine, je te l'avouerai sans hésitation

(où l'expression "sans hésitation" exclut la confusion phonologique du futur avec un conditionnel "dubitatif"); si le futur de la principale dénotait effectivement le temps de l'occurrence de la complétive, il n'y aurait pas à strictement parler autoréférentialité, mais allo- (si l'on peut dire) -référentialité à l'intérieur même de l'énoncé: cette distinction est importante pour la suite de notre analyse.

Un autre type de cas où l'autoréférentialité semble exclue, mais ne l'est pas nécessairement, est celui des relayeurs "timides"; je proposerais cette dénomination sémantique pour regrouper les "con-

dictionnels dubitatifs" de Clédat (exemples (181) et (186)), les "questions de permission" de Gordon et Lakoff (exemples (189)), la demande de permission de (190) et une assez grande variété de tours sémantiquement apparentés: ce regroupement n'a évidemment aucune prétention à être grammaticalement significatif. S'y joignent naturellement des relayeurs non automatiquement vrais tels que:

(216) Je croirais qu'il en est bien ainsi

(217) Je crains que vous ne deviez prendre votre parapluie
(à rapprocher de (217) l'emploi fréquent dans cette valeur de "I'm afraid" en anglais).

De la question (189) on peut rapprocher:

(218) Si vous me permettez, je vous demanderai de ...

il n'y a pas lieu, je crois, de voir dans ce phénomène un phénomène linguistique - au sens strict -; je le rapprocherais plutôt de ce que généralement, dans un train, le fumeur ne demande si la fumée dérange les dames du compartiment qu'après qu'il a allumé son cigare; utilisant une expression contradictoire, mais passée dans la langue et significative, on peut dire qu'il demande la permission de fumer après qu'il "se l'est permis"; les relayeurs timides, ou simplement précautionneux, jouent ce rôle: dire en disant qu'on pourrait dire, si ...; demander en demandant si on peut demander, etc. Leur aspect littéralement contradictoire manifeste, par exemple, le rôle fictif de la politesse, mais ne

démontre pas que la question, le conditionnel, etc. ne puissent être pratiquement interprétés comme une assertion catégorique, éventuellement autoreférentielle.¹

np 437

C'est là encore un type d'exemples où des critères formels et

purement linguistiques seraient au mieux illusoires; une description "formelle" qui spécifierait que l'auxiliaire "may", suivi du pronom "I", dans une phrase dont la structure profonde contient un marqueur "Q", voire "+Q", peut introduire un performatif explicite, autre qu'elle serait, en termes grammaticaux, d'une complexité fantastique (il faudrait une telle description pour une foule de relayeurs complexes); ou encore une description qui traiterait l' "expression" "May I" comme une locution figée, aurait une valeur explicative nulle, et une valeur descriptive voisine; elle côtoierait, sans s'y mélanger, la "description fermelle" de la "locution" "may I ?" dont on use en bousculant les gens du coude dans un corridor étroit. C'est un principe de vie, et non une règle de grammaire, qu'on demande de faire en faisant.

Il ne fait guère de sens de dire que (219):

(219) Je ne jure pas de respecter la Constitution est un non-serment; de toute manière il n'engagerait à rien puisqu'il pourrait être immédiatement suivi du serment:

(220) Je jure de respecter la Constitution de cette suite d'énoncés il s'ensuivrait que le locuteur a prêté serment; de la suite inverse ((220) suivi de (219)) il s'ensuivrait la même chose; par suite on a pu dire (ainsi, Ross), chose invérifiable et sans conséquence, que les performatifs explicites étaient non négatifs;¹ l'exemple (184) d'Anderson prouve le contraire: celui qui dit qu'il n'est "pas d'accord" n'est pas d'accord (en tant qu'il ne s'agit pas seulement d'une opinion exprimée, mais d'une caution refusée); de même sont automatiquement vrais "je n'admetts pas", "je n'accepte pas", d'un sens voisin. De même dans le dialogue (221):

(221) M'autorises-tu à franchir le mur ? - Non !
le demandeur peut s'estimer muni d'une non-autorisation, quelle que

np 437

soit la signification profonde qu'on doit lui accorder.

Les relayeurs non nécessairement vrais présentent une dichotomie similaire; si "je : suis persuadé", "figure-toi", "il est évident" introduisent des assertions, leurs contradictoires "je ne suis pas persuadé", "ne te figure pas", "il n'est pas évident", n'introduisent ni l'assertion positive, ni l'assertion négative de leur complétive; mais les relayeurs "je ne crois pas", "je ne doute pas", peuvent bien être relayeurs et introduire l'assertion négative ou positive de leur complétive. Le sens des relayeurs qui, comme "être d'accord", "autoriser", "permettre", "accepter", "admettre", peuvent être automatiquement vrais avec la négation semble s'apparenter à la famille des "sens faibles" évoquée dans le chapitre sur le déplacement de la négation; on notera, par exemple, que "je ne crois pas" n'introduit d'assertion (négative par induction) que si "croire" y est interprété dans le sens "d'admettre l'opinion" approximativement; inversement dans le sens fort révélé par la position d' "absolument" dans:

(222) Je ne crois pas absolument qu'il viendra
 il ne fonctionne pas comme relayeur: le locuteur n'asserte ni qu'il viendra, ni qu'il ne viendra pas. L'analyse qu'on proposera de l'opposition entre sens fort et faible ne semble guère pouvoir s'exprimer en termes formels et purement grammaticaux. Par suite on ne voit guère quels critères linguistiques permettront de prévoir que "I don't agree" peut être suiréférentiel, alors que cette interprétation ^{ne semble} pas plausible dans le cas de "I don't promise".

Dans cette section j'ai cherché à montrer qu'une interprétation

n° 437 K

autoréférentielle des assertions automatiquement vraies était généralement plausible, malgré, parfois, les apparences littérales; accessoirement j'ai aussi essayé de montrer, par la même occasion, qu'une telle interprétation référentielle était absolument imprévisible en termes purement linguistiques. On ne saurait s'en étonner: la relation référentielle n'est pas une relation grammaticale, puisqu'elle unit, non pas un concept, mais un objet de l'univers à l'occurrence, et non à la forme d'une expression grammaticale (pour ne pas parler des noms propres, qui n'en sont pas strictement). L'autoréférence d'un énoncé automatiquement vrai lie ~~à~~¹ une occurrence de la forme de cet énoncé, c'est-à-dire un objet de l'univers et non une phrase-type, à une partie de l'occurrence de cet énoncé (représentée ou non par un morphème) qui lui fait renvoi. Voilà pourquoi dans le cas des énoncés automatiquement vrais, ou des "performatifs explicites", il convient de parler, non pas de "phrases", mais d'¹énoncés; d'une manière plus générale les relayeurs, impliquant certaines données référentielles sur lesquelles on reviendra, ne sont pas des formes grammaticales, mais des occurrences de formes grammaticales.

Les phrases qui ne sont correctes que dans l'interprétation selon laquelle elles sont introduites par un relayeur sont rares, mais on a déjà vu qu'elles existent et que les incises modales, dans le style où l'inversion du sujet en incise était obligatoire, étaient de celles-là; les exemples anglais contenant l'expression "hereby" ne sont pas probants (même si pratiquement ils ne font guère de doute) parce que "hereby" admet une interprétation non autoréférentielle (cf. Anderson); un autre type de phrases non ambiguës à cet égard serait plutôt certaines expressions dé-

fectives. Il semble donc qu'on puisse prédire, au seul vu de sa forme grammaticale, que toute occurrence des exemples suivants contient un relayeur, fonctionnant comme tel:

(223) J'y serai, je te promets

(224) J'y arriverai, je crois

(225) Il paraît qu'à force de ne pas aller vite, il a perdu la course

Admettons cela, provisoirement, au bénéfice de l'intérêt des critères purement formels et linguistiques.

D'autre part, on utilise en linguistique la notion de "barbarisme" - au moins en linguistique scolaire; ainsi les mots:

(226) \$maisson

(227) \$putron

(228) \$ scorbaque

si bien formés qu'ils soient phonologiquement ne sont pas français; ils ne sont pas dans le lexique parce que le hasard ne les a pas fait naître; leur apparition ne changerait que le dictionnaire de la langue; s'ils devaient donner lieu à des verbes dénominatifs tels que "scorbaquer", "putronner", cela ne poserait de problème qu'à un Bescherelle, peut-être. Mais considérons les phrases latines:

(229)?Ab ea salveo

(230)?Ab omnibus salvebam praesentibus

elles contiennent autant de "barbarismes", en termes d'école: "salveo" et "salvebam" coûtent cinq points, comme "babare" ou "hetiam", dans un thème d'agrégation; mais à une agrégation de français, selon les mêmes critères, "il paraissait que le Pape était pour", "il ne paraît absolument pas que le Pape est pour", (dans le sens de: on disait, on ne dit pas), seraient vénierlement

absolus comme des "scolécismes" bénins. Ainsi le verbe "salvere", morphologiquement défectif, se réduirait à un paradigme avorté composé de "salves", "salvebis", "salvere" et "salve" (et les trois pluriels correspondants). Cette formulation du problème pose un problème et soulève un paradoxe.

Le problème est que, sur le plan morphologique, les quelques formes attestées de "salvere" sont disparates: la forme nue de l'impératif y côtoie la forme suffixée du futur; quelques formes personnelles forment une association de fortune avec une forme non finie. Le paradoxe est qu'en général on analyse une forme verbale en ses composants; ou bien on respectera ce point de vue, et on sera conduit à dire que "salvebam" comprend un radical verbal "salv-", un suffixe d'état "e", un suffixe "ba", enfin une marque "m" de personne: toutes ces formes sont correctes et largement attestées; ou bien on renoncera à ce point de vue (dont par ailleurs la nécessité est évidente) et on considérera "salvebam" comme une forme inanalysable et non attestée; mais aussi on devra, en conséquence, considérer "salveo" comme une forme inanalysable attestée !

Une autre difficulté est que "il paraissait" en toute rigueur, devrait être considéré comme un "barbarisme" au sens de "on disait", et une forme correcte au sens de "il semblait"; mieux, "il paraît", accompagné de la négation, est un barbarisme (contextuel) au sens de "on ne dit pas", et une forme correcte au sens de "il ne semble pas"; etc.; pourtant le rapport sémantique entre ces sens est intuitif: "il paraît" désigne soit l'apparence objective, soit celle, subjective, que confère une rumeur à l'événement colporté.

On gagne donc à considérer les "trous" des paradigmes de verbes comme "il paraît" ou "salvere" comme un phénomène indépendant du lexique ou de la morphologie: "il paraît" n'est usité, dans le sens de "on dit", qu'avec la fonction de relayeur d'assertion; "salvere" n'est utilisé que comme impératif (j'ai laissé de côté le subjonctif, de sens voisin) avec le sens régulier de "aller bien" ou comme délocutif dans des énoncés automatiquement vrais aboutissant à la valeur de l'impératif non délocutif. En d'autres termes, "il paraît" ne sert à rapporter un bruit qu'en le colportant; "salvere", délocutif ou non, qu'à souhaiter la santé.¹

np437

Mais alors, on peut se demander ce qu'il en est des critères linguistiques et formels du caractère de relayeur reconnu dans les expressions des exemples (223) à (225).

Une "grammaire" ne reconnaîtra (223) pour correct (sans inversion) qu'à une des deux conditions suivantes:

-ou bien elle "sait", parce qu'on le lui a expressément appris, quelles expressions peuvent être relayeurs, et quelles ne peuvent être que cela;

-ou bien elle le "prévoit".

Une grammaire du premier type est simplement inintéressante, dans l'hypothèse où elle est faisable; une grammaire du second type serait très intéressante, mais elle est comme on l'a vu, irréalisable. Cela est fort dommage, mais c'est comme la vie chère, c'est comme ça.²

np438

np 439

V- Incises autovérifiantes¹

La présente section ne traitera pas d'un nouveau sujet, malheureusement, ni même d'une nouvelle sorte d'incises inconnues à ce jour où à cette page; le terme d' "autovérifiante" (ou de "suivérifiante") n'est introduit par ce titre que parce que celui d' "automatiquement vrai", utilisé jusqu'ici et intuitivement clair sinon élégant, ne permet pas de caractériser d'une manière suffisamment précise les énoncés auxquels on l'a appliquée.

Cette section est un essai de justification du terme nouveau; on a déjà montré que la terminologie "constatif"/"performatif" recouvrait et renforçait une conceptualisation inadéquate de certains phénomènes; on a vu que les incises modales, ~~à l'indicatif~~ étaient assertives, et essayé de montrer qu'une sous-classe d'entre elles étaient plausiblement autoréférentielles (plus exactement, référaient à l'énoncé formé par elles et leur base); il reste à essayer de montrer que, dans une certaine mesure, ces caractéristiques peuvent rendre compte de ce qu'elles sont automatiquement vraies, en approfondissant sur ce point l'analyse. Ce faisant, si je le fais, je rendrai plus vraisemblable leur caractère assertif, en retour; mais si longue qu'elle soit cette déviation dans le domaine des "performatifs" me semble nécessaire pour deux raisons: d'une part, il est important de contribuer à montrer qu'un phénomène généralement décrit en termes linguistiques n'est pas strictement linguistique: ce phénomène s'observe dans une classe d'incises; d'autre part, sur ce point de grammaire qu'est l'inversion en incise, la détermination exacte de la modalité des incises non inverties me semble conditionner toute hypothèse, toute suggestion.

Désormais on n'abordera qu'incidem^t les incises modales du type "je pense", non autoréférentielles; des relayeurs de ce type méritent une étude particulière, et leur caractère assertif, qui me semble évident, n'est pas en tout cas paradoxal et n'a jamais été contesté.

La notion d'énoncé automatiquement vrai peut s'appliquer à des énoncés de nature assez variée; signalons seulement en ce sens les tautologies et les énoncés suicoïncidents.

1) Tautologies: des énoncés comme:

(231) L'être est et le néant n'est pas

(232) Pierre est là où il est

(233) La philosophie est ce qu'elle est, et elle vaut ce qu'elle vaut

sont certainement vrais, pourvu que leurs présupposés soient respectés (par exemple, que Pierre désigne quelque chose et qu'il existe un lieu, pour (232)); mais ils se distinguent des énoncés autovérifiés comme "je dis que P" a plusieurs égards; tout d'abord, il n'est pas nécessaire qu'ils soient autoréférentiels (aucun des exemples ne se met lui-même en cause, directement ou non); plus, il ne font pas nécessairement référence; ainsi:

(234) S'il existe une chose qui bouge, elle bouge ne fait au mieux référence qu'à un univers où se définirait l'existence; enfin leurs contradictoires:

(235) L'être n'est pas et le néant est

(235) Pierre n'est pas là où il est
etc. sont faux et n'ont cours que dans la philosophie.

2) Enoncés suicoïncidents: j'appelle ainsi des énoncés comme:

(236) Je parle

(237) Je dis ceci

(238) Ceci a un sens

il ne sont pas des tautologies: il ne suffit pas que leurs pré-supposés, s'ils en ont, soient respectés pour qu'ils soient vrais; ils ne sont vrais, interprétés autoréférentiellement, que parce que (236) est une parole, (237) une chose dite par le locuteur, (238) un énoncé doué de sens; de même la phrase (239):

(239) Cette phrase contient 2 à cinq mots

doit être contrôlée pour vérification.

Ces énoncés ont une certaine ressemblance, pour certains d'entre eux du moins, avec les énoncés autovérifiés; mais intuitivement ils en diffèrent assez; on les ^{en} distingue, comme les tautologies, en observant que leurs contradictoires:

(240) Je ne parle pas

(241) Je ne dis pas ceci

(242) Ceci n'a pas de sens

sont aussi faux qu'ils étaient vrais; (239) toutefois fait exception puisque son contradictoire (243):

(243) Cette phrase ne contient pas cinq mots

est vrai (si "contient" est interprété: contient exactement); grosso modo, ceux dont la contradictoire est toujours ^{la} fausse ne font qu'énoncer qu'ils ont une des propriétés nécessaires d'une proposition vérifiable; ceux qui s'attribuent une propriété que peut ne pas avoir un énoncé vérifiable prennent le risque de ne pas changer de valeur de vérité en se niant. Mais l'essentiel est qu'ils ne sont pas seulement assertifs: ils sont "constatifs" au sens d'Austin (ou au sens que ce mot devrait avoir): pour reconnaître

K

d- Pas toujours, mais généralement et *par principe*. Exceptions: «Cette phrase est faite de 8 mots exactement», automatiquement vraie, dont la contradiction *par adjonction* des 2 mots «ne --- pas» est aussi automatiquement vraie (mais en un sens ce n'est ~~pas~~ *pas* de contradictoire). Ou: «Cette proposition (a) est (pas) répative»

s'ils sont vrais, il faut, d'une part, examiner ce qu'ils disent et, d'autre part, examiner ce qu'ils sont. Nous verrons que la "vérité" des énoncés suivérifiques ne découle pas d'une pareille adéquation de ce qu'ils sont à ce qu'ils disent, et que par suite il n'y a pas lieu de les "vérifier" en comparant ces deux choses, mais que ce qu'ils sont découle de ce qu'ils disent, et ne peut être confronté à l'information qu'ils comportent qu'après en avoir été déduit; ce point de vue rend compte de la non-pertinence des jugements de vérité qu'on peut porter sur eux.

3) La notion d' "autovérifique" dans un élargissement du calcul des propositions: une déformation un peu hérétique du calcul des propositions, ou plutôt des règles d'interprétation qu'on lui applique, permettra de donner une idée assez claire de la notion de "suivérifique".

Nous allons nous permettre d'introduire l'usage de l'autoréférence dans une interprétation élargie du calcul des propositions; ou plutôt nous allons oublier la règle, due je crois à l'école de Tarski, par laquelle on l'exclut; on l'exclut en particulier parce que son usage fait engendrer des propositions pour lesquelles l'axiome de non-contradiction ne tient plus; on n'examinera ici que quelques conséquences de cette infraction, en s'autorisant, pour la commettre, seulement de ce que les paradoxes qu'elle provoque sont notoirement reproductibles dans toute langue.

Soit la proposition (244):

$$(244) P \rightarrow Q$$

elle n'est pas un théorème: elle est fausse, si, et seulement si

P est vrai et Q faux; P et Q étant des variables propositionnelles, imaginons une interprétation selon laquelle, dans (244), on assigne pour référent à P la proposition (244) elle-même; on comprendra donc quelque chose comme (255):

(245) Interprétation de (244):

La présente proposition $\rightarrow Q$

en notant par "P°" l'expression autoréférentielle (référentielle à la proposition (244)) on écrira:

(246) Interprétation de (244):

$P^\circ \rightarrow Q$

Or interpréter P, dans (244), comme se référant à (244), c'est poser l'équivalence:

(247) $(P^\circ \leftrightarrow (P^\circ \rightarrow Q))$

Interpréter (244) autoréférentiellement (par P), c'est poser l'équivalence (247); nous pouvons maintenant examiner les implications de (247), en sachant que poser (247), c'est poser les implications de (247).

Une implication directe et intéressante nous est donnée par le théorème suivant:

(248) Théorème:

$(P \leftrightarrow (P \rightarrow Q)) \rightarrow (P \rightarrow Q)$

ce théorème nous apprend que poser (247), c'est poser, par implication, (249):

(249) Implication de l'équivalence autoréférentielle:

$P^\circ \rightarrow Q$

or (249) n'est autre que (246): c'est l'interprétation autoréférentielle de (244). Autrement dit, interpréter (244) autoréféren-

K

α - On fait cette règle de déduction:
 Si on a $P \leftrightarrow (P \rightarrow Q)$
 Alors on a $P \rightarrow Q$

np440

tiellement (par P), c'est le poser comme vrai. Par définition, on dira que cette proposition ainsi interprétée est autovérifiante: son interprétation autoréférentielle la rend vraie.¹

La conjonction "P & Q" se comporte-t-elle comme l'implication ? Soit la conjonction autoréférentielle (250):

(250) $P^o \& Q$

dont l'interprétation autoréférentielle correspond à l'équivalence:

(251) $P^o \leftrightarrow (P^o \& Q)$

(251) a-t-il la même propriété que (247) ? Il faudrait pour cela que (252):

(252) $(P \leftrightarrow (P \& Q)) \rightarrow (P \& Q)$

soit un théorème; ce qui n'est pas le cas, car (252) est faux quand Q est faux. La conjonction autoréférentielle (250) n'est pas autovérifiable.

On trouvera en annexe la liste des connecteurs binaires et unaires qui forment des propositions autovérifiantes.

On remarquera que, définie dans ce cadre, la notion d'autovérification n'implique pas celle de locuteur, mais seulement celle d'occurrence (impliquée par l'autoréférence); de plus, la notion d'"acte" comme opposée à celle de "dire" ou même simplement d'"être une assertion que" n'est pas pertinente.

4) Analogues linguistiques: on peut former des énoncés français qui soient interprétables d'une manière comparable à (246) ou (250); soit:

(253) Si le présent énoncé est vrai, tu es un voleur

(254) Le présent énoncé est vrai et tu es un voleur

une différence entre (253) et (246) est que l'énoncé français présente au moins une ambiguïté de type pragmatique: "si" ne dénote strictement que la condition suffisante, mais risque d'être interprété comme condition nécessaire, - de la même manière que l'énoncé "deux personnes sont venues te voir" risque d'être interprété comme signifiant, pratiquement, que deux, et seulement deux personnes sont venues: l'information, dans les deux cas, risque d'être interprétée restrictivement. Mais, quelque que soit la facilité qu'on peut avoir à interpréter (253) dans le sens analogue à (246), on y percevra sans doute difficilement le caractère automatiquement vrai de l'énoncé; en conséquence, on ne perçoit pas naturellement que (253) est une assertion que "tu es un voleur"; de la même manière, l'interprétation de (254) comme analogue de (250) est plutôt un tour de force intellectuel; l'évaluation qu'on peut être tenté d'en faire risque donc de ne rien démontrer, linguistiquement.

Au lieu d'introduire l'autoréférence directement, utilisons le détour par la référence à un locuteur; interprétons autoréférentiellement:

(255) Si je dis vrai, tu ~~es~~ es un voleur

(256) Je dis vrai et tu es un voleur

une telle interprétation me semble, pour (256), aussi acrobatique que pour les exemples précédents; il n'est pas aussi évident qu'elle soit naturellement exclue pour (255), et que cet énoncé ne puisse être effectivement compris comme une assertion emphatique de sa principale.

Mais cet énoncé en évoque spontanément de hanaux; soit:

(257) Si je ne me trompe, tu es un voleur

(258) Tu es un voleur ou je me trompe

(259) Tu es un voleur ou je mens

leurs différences les plus évidentes avec les énoncés précédents sont la substitution de la conjonction de coordination "ou" à la conjonction de subordination "si" pour les derniers, la présence d'une négation dans la conditionnelle du premier, l'utilisation dans les trois d'un verbe de sens négatif par rapport à la notion de vérité (on ne peut se tromper ou mentir, en donnant un ordre ou posant une question, qu'au niveau des présupposés; ces verbes impliquent donc la présence de quelque assertion).

Provisoirement, nous allons infléchir les données que constituent ces trois exemples naturels en substituant à "se tromper" ou à "mentir" le substitut "dire faux"; il est sensible qu'il y a là plus qu'une nuance; ainsi, mentir, c'est dire quelque chose qu'on croit faux plutôt que quelque chose de faux; se tromper, c'est penser, et non dire quelque chose de faux: on peut dire quelque chose de faux sans se tromper: en mentant. Malgré ces nuances importantes, jouant sur la parenté de ces expressions, on va donc examiner les exemples suivants, plus ou moins artificiels mais concevables:

(260) Si je ne dis pas faux, tu es un voleur

(261) Tu es un voleur ou je dis faux

(cette "normalisation" supprime, on le voit, la différence entre

(258) et (259)); sans créer un scandale on peut substituer, dans

(260), "non vrai" à "faux"; la double négation ainsi obtenue s'anule: le résultat de ces opérations est précisément (255); dans

(261), "ou" peut signifier exactement qu'au moins une des deux propositions conjointes est vraie, c'est-à-dire que les deux ne sont

pas fausses à la fois; donc que si l'une est fausse, l'autre est vraie: c'est ce que dit également (255). Ainsi des énoncés normalisés, c'est-à-dire artificiels mais encore voisins d'énoncés familiers, sont autovérifiques selon une déduction extrêmement simple, sous la seule condition qu'on les interprète autoréférentiellement, les expressions "dire faux" qu'ils contiennent étant censées référer aux énoncés qui les contiennent. L'interprétation autoréférentielle de (260) et (261) implique qu'il est vrai que le locuteur dit vrai ou que, sinon, l'interlocuteur est un voleur.

En revanche il est difficile de trouver des énoncés familiers réductibles, moyennant une normalisation comparable à celle qu'on a faite, à (256); il existe, certes, des phrases voisines et la phrase représentée par l'énoncé (256) lui-même est acceptable: mais on ne l'interprète pas autoréférentiellement; "je dis vrai", par exemple, doit renvoyer à une précédente assertion du locuteur. L'absence de tels énoncés naturels est satisfaisante: on a vu qu'une information qui n'informait en partie que d'elle-même, sans autre conséquence de cette circularité, risquait de paraître bizarre, et que d'autre part, en plus de cette règle pratique, les énoncés du type de celui du Menteur ou de celui du Véridique (l'homme qui dit: "je dis vrai") étaient invérifiables.

La conséquence essentielle de l'autovérificité de (260) et (261) est que, si l'interlocuteur n'est pas un voleur, l'énoncé est faux et que s'il est un voleur il est vrai.

Je recourrai ici à la notion d' "assertion seconde" pour évoquer et regrouper les faits suivants, d'observation banale: lorsque quelqu'un dit:

(262) Il est absolument faux que Rodolphe n'ait jamais mis les pieds ici
 on peut dire qu'il "affirme", ou "soutient", ou "prétend", ou "dit" qu' "il est arrivé à Rodolphe de mettre les pieds (ou: passer) ici"; si quelqu'un dit:

(263) Cela n'ira pas sans poser quelques petits problèmes
 on peut dire qu'il "dit que cela" posera quelques problèmes"; si quelqu'un dit:

(264) Mais Jerry n'est plus en Angleterre: il est à Paris
 on peut dire qu'il dit que Jerry est en France; à chaque fois pourtant il a dit quelque chose de plus compliqué ou de plus précis; mais il suffit, parfois, qu'un énoncé implique, logiquement ou non, certaines conséquences évidentes pour qu'on le considère, s'il est assertif, comme l'assertion (non exclusivement) d'une de ces conséquences, et il peut être produit par le locuteur dans cette intention; on appellera "assertions secondes" les conséquences d'énoncés assertifs qui peuvent ainsi être interprétées comme représentant sa portée informative.¹

np440

Presque immédiatement déduite de l'interprétation autoréférentielle de (260) et (261), l'information que "tu es un voleur" est candidate à jouer le rôle d'assertion seconde; telle est effectivement, me semble-t-il, la manière dont on les entend; et telle est, en tout cas, la valeur familière d'énoncés comme (257), (258) et (259); soit le dialogue:

(265) Cet homme n'est pas honnête ou je mens ! - Mais si !
 qu'on opposera au dialogue bizarre:

(266) ?? (Je mens + j'ai menti). - Mais si !
 clairement "si" contredit, dans (265), le premier conjoint; il ne

peut contredire "mens" ou "ai menti" dans (266): ce dialogue suppose une conversation préalable; les deux suggèrent que (265) peut effectivement être entendu comme une assertion que "cet homme n'est pas honnête! De même la phrase anglaise:

(267) If I am not mistaken she's older than she says,
isn't she ?

admet la réponse très explicite:

(268) Yes, she's older than she says

et exclut la réponse:

(269) Yes, she's older than she says if you are not mistaken plus exactement; (269) est une réponse correcte, mais le questionneur aura l'impression qu'on se moque de lui. Ainsi l'assertion primaire ne sert qu'à proposer l'assertion seconde dans ce cas. Dans le dialogue:

(270) Cet homme est un voleur ou je mens ! - C'est exact la confirmation confirme la proposition "cet homme est un menteur", non la proposition: "je mens"; elle ne confirme pas plus que "le locuteur ment ou alors cet homme est un menteur". Là encore l'assertion primaire n'est qu'une introduction de l'assertion seconde. À de telles assertions secondes, qui ne sont pas seulement des conséquences accessoires ou quelconques de l'énoncé, et accaparent la valeur informative pratique du message (l'assertion primaire passant au second plan), on réservera le nom d' "assertions induites". La notion d'assertion seconde "accaprant la valeur informative" est certes vague, et on imagine aisément tels moyens détournés, rhétoriques ou autres, de produire des "assertions secondes" sans grand rapport avec celles que j'étudie; peut-être des tests fondés sur des dialogues du type de

245

ceux qu'on vient de citer permettraient-ils de donner, de la notion d'assertion induite, une caractérisation plus précise et plus intéressante; faute d'avoir pu en imaginer de satisfaisant, je me contenterai de la notion ainsi vaguement évoquée plutôt que définie.

En examinant, au lieu des énoncés (257), (258) et (259), les énoncés trafiqués (260) et (261) qui leurs ressemblaient un peu par leur forme, et leur ressemblent par leurs assertions induites, j'ai négligé une différence importante entre les énoncés naturels et les énoncés trafiqués, d'une part; entre les énoncés naturels d'autre part.

Interprétés assertivement et autoréférentiellement d'emblée, les énoncés trafiqués sont autovérifiés, comme on l'a montré. Les analogues naturels ne le sont pas. Les énoncés (257) et (258), logiquement équivalents, et contenant le verbe "se tromper", sont faux si le locuteur ment; l'énoncé (259), contenant le verbe "mentir", est faux s'il se trompe. Prenons en effet le cas de (258) et supposons que le locuteur ¹ soit l'interlocuteur honnête; il sait alors que si l'interlocuteur est un voleur, lui-même se trompe et que s'il ne se trompe pas, le locuteur n'est pas un voleur; il assure donc la contradictoire de ce qu'il pense; moyennant l'hypothèse qu'on sait ce qu'on croit, et la définition suivante de "mentir": affirmer le contraire de ce qu'on croit, on peut dire qu'il ment. Prenons le cas de (259) et supposons le locuteur sincère: si l'interlocuteur n'est pas un voleur et qu'il le croie voleur, il ne ment pas, il se trompe.

np441

De plus les énoncés (257) et (258) diffèrent de (259); on vient de levoir en montrant sous quelles conditions ils sont faux; on peut préciser cette différence partiellement en définissant ainsi "mentir": assiter que P et penser que non-P; seule en effet une assertion peut être mensongère; une question ou un impératif, par exemple, ne peuvent être strictement mensongers que s'ils induisent une assertion (cf. étude des relayeurs); on définira ainsi "se tromper": "penser que P, alors que non-P"; on ne se trompe pas, en effet, si on dit que P, alors que non-P, mais qu'on pense que non-P; donc, si quelqu'un^{se} trompe non-P est vrai et il pense que P.

L'exemple (258) peut se traduire ainsi:

np448

(271)=(258) (non-R et je pense que R) ou tu es un voleur
 considérons l'emploi de (258) selon lequel on traite l'interlocuteur de voleur; cet effet est évidemment inexplicable si R ne réfère pas à (258) ou à une partie de (258); considérons l'hypothèse non strictement autoréférentielle où R réfère à "tu es un voleur"; on a:

α

(272)=(258) (tu n'es pas un voleur et je pense que tu es
 un voleur) ou tu es un voleur

cette proposition est de la forme:

(273) (non-P & Q) ou P

or (274) est un théorème:

(274) ((non-P & Q) ou P) = (Q ou P)

donc (272) est équivalent à (275):

(275)=(258) je pense que tu es un voleur ou tu es un voleur

On va introduire ici un présupposé pragmatique connu:

(276) Présupposé de sincérité:

Ce qu'on asserte, on affecte qu'on le pense

pragmatiquement, l'assertion que "tu es un voleur" serait donc au moins aussi forte que l'assertion que "je pense que tu es un vo-

K

d. On pourrait utiliser le fait que cette proposition entre parenthèses correspond à l'énoncé «paradoxal» de Moore. Il est inadmissible donc il faut que «tu es un voleur» soit vrai.

leur" qu'elle implique pragmatiquement; on utilisera maintenant le théorème (276):

(276) Théorème:

$$(Q \rightarrow P) = ((Q \text{ ou } P) = P)$$

traitant l'équivalence pragmatique comme une implication, on peut, α selon ce théorème, simplifier ainsi (275): α

(277)=(258) Je pense que tu es un voleur

Ce résultat est sans doute trivial, et il est bien plausible: (277) et (258) sont, pris littéralement, vrais sous les mêmes conditions; de plus, et c'est le point qui nous intéresse, il rend compte de ce que ces deux énoncés, interprétés assertivement, induisent intuitivement la même assertion. Ainsi la propriété d'une expression verbale relayeur n'est pas une propriété du verbe, ou du sujet, etc., mais un effet logique découlant du sens de la phrase et éventuellement de présupposés pragmatiques. Enfin pour expliquer ce type d'induction on n'a pas eu à faire recours à l'autoréférentialité: dans (258), on a simplement fait l'hypothèse qu'une partie de l'énoncé faisait référence à une autre partie du même énoncé: il y à alloréférentialité à l'intérieur de l'énoncé même; comme on le voit il est peut-être utile de réservier le terme d'"autoréférentialité" aux énoncés dont une partie a pour référent une partie qui la contient.

L'exemple (259) peut se traduire ainsi:

(278)=(259) (Je dis que R et je pense que non-R) ou tu es un voleur

lorsqu'on emploie (259) pour insulter, on ne fait pas allusion à telle chose qu'on aurait pu dire récemment en faisant l'hypothèse qu'on a alors menti; "mentir" doit référer à l'énoncé lui-même, ou à une partie de celui-ci; dans l'hypothèse qu'il s'agit de la proposition "tu es un voleur" on a:

α - où P correspond à «je pense ...» et Q à «tu es ...».

243

(279)=(259) (Je dis que tu es un voleur et je pense que tu n'es pas un voleur) ou tu es un voleur

(279) est vrai si une des deux propositions disjointes est vraie, et si l'une est fausse, l'autre doit être vraie; or le présupposé de sincérité (276) élimine la vraisemblance du premier membre disjoint; compte tenu de ce présupposé pragmatique on peut poser:

(280)=(259) Tu es un voleur

Ce résultat, aussi trivial que le précédent, rend bien compte de la force assertive de (259) et de la nuance qui sépare (257) et (258) de (259); cette fois, contrairement à ce qui se passe avec ces deux exemples, l'assertion induite se trouve avoir la forme d'un des conjoints de l'assertion fondamentale, mais on a vu que ce n'était pas la règle. Là encore, enfin, la fonction de relai opérée par une structure de phrase complexe (par la disjonction de la conjonction de coordination "ou" ou le subordonnant conditionnel "si") semble explicable sans recours à l'autoréférentialité stricte.¹

np 450

Signalons seulement, en passant, quelques exemples d'énoncés inducteurs modaux apparentés à ceux qu'on a vus:

(281) Qu'on me pende si Georges n'est pas un fumiste !

(281) est comparable aussi bien à (258) (qu'on me pende, si je me trompe !) qu'à (259) (qu'on me pende, si je mens !); mais il est injonctif (modalité marquée par le subjonctif); pour expliquer comment il peut induire la même assertion que ferait la structure de (258) ou (259), on doit le rapprocher de (282):

(282) Je veux bien qu'on me pende si thèse n'égale pas
foutaise

K

α - Cf note α p. 246.

24)

ce rapprochement suggère que, dans certains cas, une injonction peut jouer le rôle d'une assertion; en l'occurrence l'acceptation, voire l'appel d'un châtiment implique aveu (assertif) d'un crime, qui peut être de s'être lourdement trompé ou d'avoir menti. Par de tels biais on doit aussi rendre compte d'exemples de coordination aberrants; ainsi (283):

(283) Il pleut ou sortez

semble inacceptable parce que "ou" y disjoint deux propositions dont l'une est marquée comme impérative et dont l'autre ne l'est pas; certes on peut disjoindre:

(284) Parlez ou la mer ne se calmera pas
mais "ou" introduit ici une dissymétrie évidente dans la paraphrase(partielle):

(285) Si vous ne parlez pas la mer ne se calmera pas
Le principe d'identité modale (105) de la section "assertivité des incises modales" semble donc s'appliquer à "ou" comme à "et", et supporte dans les deux cas des exceptions conditionnelles avec impératif à gauche. Mais on admet, au moins à la rigueur:

(286) Tu n'es qu'un voleur ou qu'on me pende !
le souhait de pendaison équivalant à "je me trompe", avec le subjonctif à droite!

nb 451

J'ai essayé de montrer qu'en fonction d'un présupposé pragmatique trivial et de déductions simples les assertions des propositions (258) et (277), assertions qui induisent la même assertion que l'interlocuteur est un voleur, étaient synonymes d'embrée. Or il est clair qu'en l'absence d'une telle induction ni l'un des membres disjoints de (258), ni la complétive de (277), ni encore la principale conditionnée de (257) ne seraient assertives: elles ne seraient que des éléments composants d'un énoncé globalement as-

sertif éventuellement; dans la mesure où (277) est analogue à (287):

(287) Tu es, je pense, un voleur
 on a là l'ébauche d'une confirmation de ce qu'il est plausible que l'incise modale, c'est-à-dire en fait l'ensemble de l'énoncé, soit interprétée assertivement d'emblée, mais que la base ne le soit pas et n'ait de modalité qu'induite; la contre-épreuve en serait qu'on utilise peu l'incidente:

(288) Tu es, je le pense, un voleur

On a vu en effet que la base d'une incidente était modalement autonome ("Spécificité formelle des incises"); par suite l'incidente n'ajouterait, à une affirmation donnée d'emblée, qu'une assertion de portée moins forte; de ce fait l'incidente de (288) doit avoir valeur restrictive, et est beaucoup plus naturelle si cette valeur est soulignée comme dans:

(289) Tu es, du moins je le pense, un voleur
 une interprétation satisfaisante de l'incidente de (288) serait aussi celle de "je le pense vraiment"; dans le langage parlé, celle-ci suppose une intonation marquée.

J'ai signalé, dans une note, quelques-unes des difficultés de l'interprétation non strictement autoréférentielle de (259) que j'ai proposée, sans examiner les conséquences des analyses autoréférentielles qu'on pourrait en tenter: elles semblent extrêmement délicates, difficiles à départager empiriquement, et bien entendu extravagantes d'emblée; je remets donc leur examen à d'autres calendes. Mais il me semble qu'une analyse autoréférentielle des énoncés autovérifiés du type "je dis", "je pro-

(25)

"mets", etc. peut s'appuyer sur des bases plus plausibles et des comparaisons presque naturelles. On va pour cela présenter de nouveau la notion d' "autovérifique" d'un point de vue légèrement différent.

4) Variante de la définition d'autovérifique: reprenons la position autoréférentielle (246):

$$(246) P^o \rightarrow Q$$

puisque P^o réfère à (246), on pourrait aussi la présenter ainsi:

$$(290)=(246) \quad (246) \rightarrow Q$$

cette formulation rend manifeste que poser $(P^o \rightarrow Q)$, c'est poser P^o ; poser (246) c'est poser $(P^o \rightarrow Q)$ et en même temps, par autoréférence, P^o ; c'est donc poser (291):

$$(291)=(246): (P^o \& (P^o \rightarrow Q))$$

ici intervient le théorème (ou l'axiome) (292):

(292) Théorème:

$$(P \& (P \rightarrow Q)) \rightarrow Q$$

effectivement donc (246) implique Q du fait qu'il est autoréférent; il est autovérifique.

Poser (250):

$$(250) P^o \& Q$$

c'est poser $(P^o \& Q)$ et en même temps, par autoréférence, P^o , c'est-à-dire:

$$(293) (P^o \& (P^o \& Q))$$

bien entendu ici on peut appliquer le théorème (294):

$$(294) (P \& (P \& Q)) \rightarrow Q$$

d'où il s'ensuivrait cette chose évidente que (250) implique Q ; mais cela ne voudrait pas dire que (250) soit vrai; pour que (250) soit autovérifique il faut par exemple que (295):

(295) (P & (P & Q)) & Q

soit un théorème; mais (295) n'est vrai que si P est vrai et Q est vrai (cf. annexe).

Notons que le théorème (292) est très intuitif, et correspond à un mode de déduction élémentaire. Son application à (246) donne sans doute un résultat surprenant; mais son application à une conjonction formée de deux propositions distinctes est triviale.

Soit le dialogue suivant:

(296) Vous n'êtes pas sans ignorer que le lever ^{du Soleil} aura lieu désormais à 5 heures. - Qu'est-ce que ça veut dire, "vous n'êtes pas sans ignorer"? - Ça veut dire "vous savez parfaitement".

la victime du règlement peut estimer que 1), on lui a dit qu'il ignorait l'heure du lever, 2) on lui a dit, à tort, que "vous n'êtes pas sans ignorer" signifiait "vous savez parfaitement"; elle peut considérer que la signification d'une expression de la langue ne dépendait pas d'un adjudant.

Soit les dialogues:

(297) Rrrro, alors ! - Qu'est-ce que ça veut dire, "rrrrro" ?
- Ça veut dire que j'en ai ras le bol de foutre des mouches.

(298) Rzblrkeu ! - Qu'est-ce que ça veut dire ? - Que c'est à ton tour de balayer la cour.

de tels dialogues sont fréquents: un message qui n'est pas suspect d'appartenir à la langue est ensuite traduit par le locuteur, sommé de s'expliquer; si celui-ci prétend, en le traduisant, révéler simplement la signification d'une expression rare de la langue,

ou même d'un hapax, il prend un risque: celui qu'on ne s'intéresse qu'à son explication en elle-même, et qu'on en tire aucune conséquence que d'érudition. S'il est clair qu'il ne prétend qu'à expliquer la signification de l'occurrence qu'il a produite, et non d'un type dont elle serait la réalisation, il n'instruit pas mais il fait comprendre que l'interlocuteur est invité à balayer la cour ou que lui-même en a ras le bol de foutre des mouches.

L'ambiguïté en question peut être levée; par exemple si le commentateur de soi-même donne comme réponse (dans (297)):

(299) Ce "rrrro !", ça veut dire que j'en ai ras le bol de foutre des mouches

en effet le déterminant démonstratif de "rrrro !" rend clair que c'est de l'occurrence, et non du type qu'il s'agit.

Ainsi le locuteur est infaillible en ce qu'il peut faire signifier ce qu'il veut à son borborygme; mais cela ne veut pas dire que le commentaire qu'il avance soit nécessairement vrai; il a pu pousser un borborygme de mécontentement; il peut craindre les effets de ce message et l'interpréter comme un message de satisfaction: son interprétation est incorrecte; mais il reste cet effet essentiel que l'ensemble (message + interprétation du message) fonctionne globalement comme un message chargé de la signification que le second composant assigne au premier. Il se peut même que le premier composant n'ait été qu'un borborygme involontaire et insignifiant: cela n'empêche pas que l'émetteur, en lui prêtant une signification, ne propose effectivement un message global ayant cette signification.

La composition par ces moyens d'un message complexe à partir

de messages élémentaires est soumise à des conditions assez rigoureuses.

Si l'explication du borborygme de (297) est fournie par une autre personne que celle qui l'a produit, l'interlocuteur peut raisonnablement demander "si c'est vraiment ça que ça veut dire": l'explication n'a plus valeur que d'explication, et elle ne donne plus à la complétive de "ça veut dire" la force d'une assertion; ou alors on aura l'impression que l'explicateur se permet, à tort ou à raison, de parler à la place du premier personnage, ~~mais~~ il n'est pas effectivement chargé par lui de parler en son nom. Les deux messages élémentaires doivent donc être assumés, sinon physiquement produits, par le même locuteur, sous peine de ne pas former un message résultant global.

Une autre condition est que les messages soient à peu près simultanés; soit le dialogue:

(300) Qu'est-ce que ça voulait dire, ce "rrrho !", hier soir ? - Ça voulait dire que j'en avais ras le bol de foutre les mouches

en s'expliquant le lendemain, le locuteur s'expose moins qu'il n'eût fait la veille: un message déterré et décrypté est un par-chemin plus une glose, pas un message; toutefois ce principe admet une foule d'exceptions: le locuteur peut faire sentir qu'il ne renie pas ce qu'il a dit; c'est un peu le cas de la réponse de (300) où les expressions "en avoir ras le bol" et surtout "foutre les mouches" semblent raviver la pensée de la veille; mais le seul moyen de marquer vraiment qu'il maintient sa proposition serait pour le locuteur d'employer le présent "ça veut dire" au lieu de l'imparfait; la condition en jeu est donc un peu plus abstraite

que celle que j'ai formulée: les deux messages doivent être simultanément pris à son compte par la même personne; sans quoi il n'y a plus personne pour soutenir l'assertion de l'explication proposée.

Une autre condition à l'apparition d'un message global est que le locuteur propose une explication, et ne se contente pas d'en rejeter une; s'il répond:

(301) Ça ne veut pas dire que j'en avais ras le bol
il n'y a quasiment pas de message global parce que la signification laissée au message primitif par (301), dont on sait seulement qu'il ne doit pas signifier telle chose précise, est quasi nulle: il peut signifier presque tout; l'explication doit être assez spécifique, et pour cela elle doit être positive.

On pourrait poursuivre indéfiniment le relevé des conditions de formation d'un message résultant: les trois précédentes suffisent à faire reconnaître dans l'ensemble (message + explication) les propriétés caractéristiques des relayeurs et des structures apparentées, signalés par la prépondérance du pronom de la première personne, le temps présent et la sensibilité à la négativité. Dès qu'on veut leur imposer des caractéristiques formelles, ils se dérobent de la même façon: le locuteur prête sa voix à un porte-parole; il reprend de nouveau à son compte des messages passés, comme c'est le cas dans (302):

(302) Mais je t'ai toujours dit que les verres allaient sur cette étagère-là
qui est une répétition, malgré le temps passé, etc.

Comment expliquer qu'une expression aussi simple que "ça veut

dire" aie le pouvoir de combiner un message et un commentaire en un message nouveau ?

On pourrait faire intervenir - en l'inventant tout d'abord - un nouveau type de modalité; appelons-la "décisoire"; munie de cet appareil, l'expression "c'est-à-dire" impose souverainement au message qu'elle commente une signification; elle est décisoire, donc elle n'est pas "constative": la preuve en est que ni elle, ni ses synonymes ne se contre-questionnent ou se mettent en question; on refuse:

(303) \$ I mean hereby - don't I ? - that you'd better fuck off immediately

(304) \$ J'entends par là - n'est-ce pas ? - que le centre est à égale distance de A et B

(305) \$ Je veux dire que l'être est supérieur au non-être, tout en ayant sur lui l'infériorité d'exister ! - Hypocrite, tu veux dire le contraire¹

(306) \$ It's far better than it used to be; that is to say - isn't it ? - it's warmer and warmer

np 454

Ces exemples ne font que confirmer la parenté de "c'est-à-dire" et de ses équivalents avec les relayeurs, dont on a montré qu'ils étaient assertifs; un certain nombre des arguments qu'on a développé à leur sujet sont transposables ici; ainsi les dialogues utilisés montrent que "c'est-à-dire" peut répondre à une question. Enfin, si "c'est-à-dire" était "décisoire" ou "performatif de signification", c'est à la lettre, le message commenté qui devrait seul avoir la signification qu'il lui prête; on a vu que ce n'était vrai rigoureusement que du message résultant, qui englobe l'interprétation.

257

En commentant un message par une expression comme "c'est-à-dire" suivie d'un commentaire, on peut prétendre en livrer la signification entière ou une partie seulement; cette seconde possibilité est illustrée par la possibilité de dire: "c'est-à-dire, en particulier, que ..."; supposons que l'expression est utilisée pour livrer la signification totale d'une assertion P dont on a seulement compris que c'était une assertion; on a donc une assertion P et une assertion que P signifie Q; l'addition de ces deux assertions simultanées est la conjonction (307):

(307) $P \text{ et } (P \text{ signifie } Q)$

deux phrases synonymes sont deux phrases qui sont vraies ou fausses sous les mêmes conditions exactement: si l'une était vraie dans une situation où l'autre est fausse, elles n'auraient pas exactement le même sens, et si, quelques soient les situations les plus variées, elles sont vraies ou fausses en même temps, il est impossible de leur assigner des sens différents; (307) revient donc à (308):

(308) $P \text{ et } (P = Q)$

L'assimilation de la synonymie à l'équivalence, souvent admise, peut paraître abstraite; mais elle est admise même pratiquement puisque le principal paradoxe qu'elle provoque, à savoir que toutes les tautologies ont le même sens, est une opinion reçue: c'est une chose couramment admise que dire "l'être est, le néant n'est pas" est dire "si il y a quelqu'un ici, il n'est pas ailleurs", c'est également ne rien dire.

Le théorème (292), qu'on avait appliqué à (291), s'applique a fortiori à (308); on a donc:

$$(309) \quad (P \& (P = Q)) \rightarrow Q$$

cela signifie que la conjonction (307) implique Q. Or, si l'équivalence correspond à la synonymie, l'implication correspond pour les mêmes raisons à une synonymie incomplète; (309) signifie, non pas que la conjonction du message et du commentaire est synonyme du commentaire, mais que le commentaire ^{livre} une partie, sinon le tout du sens du message. Une déduction simple montre donc que l'addition d'un message assertif et de l'assertion d'une homonymie entre ce message et une proposition quelconque constitue au moins une assertion de cette proposition.

Si au lieu d'interpréter "c'est-à-dire" comme "c'est-à-dire exactement" on l'avait interprété comme "c'est-à-dire, en particulier", on aurait abouti, par (292), au même résultat; cette fois donc l'addition d'un message assertif et de l'assertion qu'une proposition quelconque faisait partie du sens de ce message constitue au moins une assertion de cette proposition.

On peut résumer ces deux résultats dans le principe suivant:

(310) Règle d'induction d'assertion par un commentaire:

La conjonction d'une assertion "P" et d'une assertion "P" signifie (exactement + au moins) Q est une assertion au moins de Q

La conjonction de deux assertions peut sans doute être considérée comme une assertion; inversement, la conjonction impliquant la vérité des deux conjoints, l'assertion d'une conjonction assertive chaque membre conjoint; il importe donc peu que, comme dans les exemples avec "c'est-à-dire", on ait deux propositions indépendantes ou qu'on ait deux propositions conjointes par "et" et non séparées.

259

On a vu que des expressions complexes, parfois construites sur le verbe "dire" comme "c'est-à-dire" et "vouloir dire" pouvait désigner la signification d'un message précédent; considérons maintenant le dialogue suivant:

(311) It rains. - Que (veut-il dire + dit-il) ? - Il (dit + veut dire) qu'il pleut
 la question et la réponse sur le sens du premier message peuvent librement utiliser la relation simple "dire" au lieu de la relation complexe "vouloir dire"; la possibilité d'employer "dire" apparaît quand il est admis que le message est clair et dit ce qu'il veut dire, c'est-à-dire est conforme à son intention sémantique (intention du locuteur); ainsi l'expression anglaise, en tant qu'insignifiante en français, peut-être commentée par "vouloir dire", mais, en tant qu'expression linguistique adéquate, peut être commentée par "dire". "Vouloir dire", comme "c'est-à-dire", souligne donc la différence possible entre l'intention sémantique et l'information effectivement transmise.

Reprendons ici l'exemple (197) de ce chapitre:

(197) Je dis qu'il pleut
 traductible en (198):

(198) Celui qui dit (197) dit qu'il pleut
 (198) est traductible en:
 (312) Le locuteur dit (197) et le locuteur dit qu'il pleut
 si on interprète corréférentiellement les deux expressions on obtient la traduction suivante - en interprétant "dire" comme dans (311):

(313)=(197) (197)(veut) dire qu'il pleut
 C'est une interprétation strictement autoréférentielle de (197); déjà cette hypothèse rend compte de ce que "vouloir dire" ne puisse y être employé au lieu de "dire": un commentaire est censé si-

gnifier clairement ce qu'un message peut-être obscur voulait dire, mais ne disait peut-être pas; mais dès lors que message et commentaire se superposent, le message n'étant pas antérieur au commentaire, la différence possible de clarté s'évanouit.

Ainsi (197), interprété autoréférentiellement, peut signifier que "(197) signifie qu'il pleut".

Deux sous-hypothèses sont possibles: ou la relation de synonymie est interprétée comme totale ("signifie exactement"), ou elle est interprétée comme partielle ("signifie au moins").

Dans le premier cas (197) est conforme au type:

(314) (197) = il pleut

dans le second il est conforme au type:

(315) (197) → il pleut

comme (314) et (315) sont équivalents à (197), c'est-à-dire que ces deux propositions sont autoréférentielles, le théorème (292) s'applique à la seconde et a fortiori à la première: qu'on l'interprète comme signifiant "dire exactement" ou "dire au moins", (197) signifie au moins qu'il pleut; le locuteur dit donc au moins qu'il pleut. Dans la seconde interprétation, ce qu'il dit est strictement vérifié: l'interprétation autoréférentielle de (197) du type "au moins" est autovérifiante. Si (197) est interprété assertivement, il induit l'assertion qu'il pleut dans les deux cas. On peut donc formuler le principe suivant:

(316) Règle d'induction d'assertion par un autocommentaire:

Une assertion "P" signifiant "P" signifie (exactement + au moins) Q" est une assertion au moins de Q

Visiblement la règle (316) est superflue: elle exprime seulement le cas particulier de la règle (310) où les deux conjoints sont identifiés.

5) Diversité des énoncés autovérifiiques: dès lors qu'un énoncé est interprété assertivement et qu'il signifie "j'asserte que", autoréférentiellement, il est donc autovérifique. On conçoit donc que, puisque seul joue le sens, tous les verbes proches de cette valeur tels que "soutenir", "affirmer", "prétendre", "jurer", etc. soient candidats à former des énoncés autovérifiiques ou du moins à jouer le rôle de relayeurs.

L'hypothèse d'un "trait" lexical spécifié, pour chaque verbe, au milieu d'un conglomérat de traits syntaxiques n'a donc pas de sens si, comme le trait "+ performatif", il dépend du sens de l'énoncé dont le sens du verbe est un composant. Pour les mêmes raisons on peut soupçonner que la "performativité" d'un verbe ne se décide pas conventionnellement, au sens où on peut dire que le genre de "table" (féminin) est arbitraire. S'il suffisait d'une convention tacite des locuteurs pour décider de la "performativité" des énoncés, pourquoi ne déciderait-on pas, par exemple, que "démontrer" et "prouver" sont "performatifs" ? ainsi (311) et (312):

(311) Je prouve que la performativité est un effet de sens

(312) Je démontre l'existence d'énoncés autovérifiiques se passeraient de commentaires; un vaste champ s'ouvrirait à la linguistique appliquée. Mais les démonstrations, puisque le mot a un sens, ont des caractéristiques indépendantes de notre souveraineté; en particulier, pour qu'une proposition P prouve (soit une preuve de) Q, il faut qu'elle soit vraie et que de plus elle implique Q; de ces deux conditions réunies il s'ensuit que si P prouve Q, P et Q sont vraies; or la proposition autoréférentielle (250):

(250) P & Q

n'est pas, comme on l'a vu, autovérifique. Pour rendre "démontrer"

262

n° 454

apte à former des énoncés autovérifiés, il faudrait changer sa signification. On peut suggérer que le caractère / - performatif / des verbes / - performatifs / est une conséquence de leur sens, non de l'absence provisoire d'une convention des locuteurs ou d'une décision académique.

A partir de verbes relativement simples comme "dire" ou "déclarer", cette analyse peut s'étendre à des expressions plus complexes. Prenons l'exemple de (313):

(313) Je m'excuse

qui est automatiquement vrai; pour Benveniste (p. 271) il ne s'agit là que d'une trace synchroniquement inexplicable de coutumes très anciennes. Dans une analyse qui ne prend en considération que le sens, on ne prendra en compte que le sens de "s'excuser"; le Petit Larousse propose justement la définition suivante: "exprimer du regret"; selon le même dictionnaire, "dire", c'est "exprimer au moyen de la parole"; en modifiant d'une manière minime sa définition ("exprimer du regret" = "exprimer qu'on regrette"), on peut passer de (313) à (314):

(314) J'exprime que je regrette

mais si (314) est exprimé par la parole et est employé autoréférentiellement, dire (314) revient à dire:

(315) J'exprime au moyen de ~~xxxx~~ la parole (par cette parole)
que je regrette

ce qui, suivant Larousse, nous ramène au sens de (316):

(316) Je dis que je regrette

nous nous retrouvons dans le cas typique de (197); (313), autovérifiée si on l'asserte autoréférentiellement, signifie effectivement que je regrette; le dire, c'est donc s'excuser.

La même analyse s'appliquerait à un verbe comme "remercier" si on le définissait, d'une manière analogue, par "exprimer de la reconnaissance"; il en irait encore de même si on lui appliquait la dérivation et la définition "délocutive" de Benveniste (p. 281): dire "merci !", en spécifiant que "merci !" exprime de la reconnaissance (c'est même son sens originel littéral de "grâce").

Le phénomène évoqué ici étant purement sémantique et déjà, pour cette raison, échappant, dans le langage, à la pure analyse grammaticale, doit pouvoir apparaître dans toute forme de signification. Soit un énoncé comme (317):

(317) Je t'embrasse

(au bas d'une lettre), ou:

(318) Je me jette à vos pieds, j'embrasse vos genoux

(319) Je vous pissois au cul

etc.; ces énoncés sont souvent employés sans être accompagnés des gestes qu'ils désignent; on ressent bien, pourtant, qu'il serait ridicule de dire que le locuteur s'est trompé ou a menti. Il n'en va pas de même avec les énoncés suivants, qui désignent pourtant des gestes aussi simples:

(320) Je mets mon pied gauche sous le vôtre

(321) Je glisse ma main sous votre aisselle

(322) Je vous monte dessus

La différence est évidente: embrasser, se prosterner, pisser au cul, et de même lever son chapeau, lever son verre, etc. sont des gestes qui ont une signification évidente ou codifiée; les autres n'en ont pas de constante, et sont rarement employés comme messages; dans (317), (318) et (319) il faut supposer que le verbe dé-

signant un acte symbolique quelconque - mais le verbe peut ne pas y suffire: l'expression entière compte - peut transitive-ment signifier ce que l'acte signifie, et non plus l'acte lui-même; l'acte prend la transparence d'un véritable signe. Dès lors si embrasser, c'est marquer de l'affection; si se jeter au pied de quelqu'un, c'est exprimer un certain sentiment, etc. dire qu'on pose ces actes, ce peut être exprimer ce qu'ils ex- priment. Leur signification non linguistique s'introduit dans l'usage que nous faisons du langage.

Ils peuvent même se passer du langage pour provoquer le même effet. On peut signifier quelque chose par mimique; dans un contexte approprié, en levant le bras, je peux signifier que telle personne a levé le bras; interprété comme imitation, mon ges- te peut être une assertion, vraie ou fausse; de même, en faisant se serrer mes mains, je peux signifier que Paul a serré la main de Pierre: cela n'explique pas si ce geste de Paul était symbo- lique ou non, mais l'énoncé correspondant (323):

(323) Paul a serré la main de Pierre présente la même ambiguïté; mais mon geste, adressé à quelqu'un, peut signifier que c'est moi qui lui serre la main, à lui; inter- prétré ainsi, il a le même sens que "je te serre la main" (dans une lettre, par exemple); alors il est autovérifique et signifie la même chose qu'un serrement de main; c'est ainsi encore qu'on em- brasse à distance, par mimique, quelqu'un qui s'en va. Il n'est pas très utile à l'explication de ces faits de penser que de tels gestes sont marqués quelque part d'un trait / + performatif /. La règle (310), ne recourrant à aucun concept strictement linguis- tique, suffit à rendre compte, d'une part, de leur valeur et, d'autre part, que cette valeur est la même que celle des expressions lin-

guistiques qui les dénotent.

La règle (310) ne rend pas compte de la majorité, peut-être, des énoncés autovérifiés, à savoir de ceux dont l'induction n'est pas assertive; ainsi "je te prie de ..." introduit une injonction, et il est vraisemblable que le même phénomène est encore en jeu; pour rendre compte de l'ensemble de ces cas, on pourrait faire l'hypothèse d'une règle générale (324), dont (310) ne serait qu'un cas particulier:

(324) Règle d'induction de valeur par un commentaire

La conjonction d'un signe P et d'une assertion signifiant "^{"P"}a (exactement + au moins) la valeur de Q" a au moins la valeur de Q

je n'examinerai pas ici la valeur de cette hypothèse; en effet

np 461

sa portée assez vaste recouvre entre autres¹ un grand nombre de problèmes linguistiques, et la moindre chose ne serait pas de déterminer ce que doit recouvrir le terme "valeur", impliquant au moins la signification au sens strict, la modalité², etc.;

np 462

de plus, dès qu'on sort du domaine de l'assertion, l'analogie avec le calcul propositionnel, c'est-à-dire avec une représentation simple de quelques modes de déduction disparaît; enfin le phénomène ne nous concerne qu'en ce qui concerne les incises modales, et celles que j'ai isolées induisent toutes une modalité assertive ou voisine de l'assertion dans leur base: ainsi, même "premettre", sans induire une pure et simple assertion, introduit une modalité sans doute fondée sur l'assertion (cf. l'usage populaire de "premettre" dans le sens³ d' "affirmer").

np 465

Une objection évidente peut être formulée contre cette analyse: si je dis "je t'assure que P", "je te promets que P", "je dis que P",

26

mais que nul n'est là pour m'entendre, il n'y a pas message et je n'ai, par exemple, promis à personne quoi que ce soit. Remarquons d'abord que cette objection s'applique aussi bien à l'analyse selon laquelle (325):

(325) J'irai !

pourrait être une promesse à cette seule condition qu'elle soit dite "promissivement", avec une modalité adéquate: (325), sans auditoire, est un message et une promesse nuls et non avenus; parler seul est une manière de parler pour ne rien dire. Cette objection souligne seulement que, comme on l'a vu en réduisant par exemple "je dis qu'il pleut" à "ceci signifie qu'il pleut", l'autovérification est accomplie sous certaines conditions pragmatiques qui doivent être réalisées: mais ces conditions signifiées éventuellement par l'énoncé doivent être seulement présupposées, et non constituer le focus de celui-ci; ainsi "je t'assure" ne serait évidemment autovérifique si on l'entendait comme "c'est bien toi que j'assure que"; une conséquence de cette limite est que certains énoncés comme:

(326) Je vous écris qu'il fait froid chez nous

(327) Je te dis en français que tu peux venir de-
main

risquent de ne pas paraître autovérifiques, parce que la spécification lexicale d' "écrire" ou circonstancielle de "en français" met indûment l'accent sur autre chose que la valeur du message.

Plus qu'ailleurs, cette limitation semble marquée en incise, si l'on veut expliquer par elle que les incises modales en général et autovérifiques en particulier n'admettent aucune adjonction.

K α- Non, la détermination des participants peut être considérée comme sémantique, et peut s'effectuer en tout cas ainsi.

267

Compte tenu de cette démarcation entre ce qui est le focus même du message et ce qu'il ne fait au mieux que présupposer, on aperçoit exactement comment le concept d' "acte" a pu s'introduire dans l'analyse des "performatifs" - "performatif" signifiant à peu près action - et en quoi il est absolument non pertinent; dans un énoncé autovérifique, seul le focus est auto-vérifique, et là il n'est question que de valeur ou de signification; le fait qu'en disant "je dis que", je dis_x quelque chose en est indépendant: il ressortit seulement en partie à la classe des énoncés autocoïncidents qu'on a évoquée au début de ce chapitre; si en disant que je dis, je dis, c'est bien entendu parce que j'ai commencé par dire.¹

np 465



LA NEGATION

ANTICIPEE

n°p 478

Ce chapitre, destiné, entre autres choses, à combler un trou dans l'argumentation que j'ai développée contre l'analyse de Ross, commence virtuellement par l'article "sur une règle de déplacement de négation" paru dans Le Français Moderne, volume 41; fascicule 1, de Janvier 1973. Je maintiens grossomodo la thèse que j'y soutiens¹ et l'argumentation sur laquelle je l'appuie. Toutefois il me semble nécessaire ou utile, 1) de compléter l'argumentation, 2) de préciser le sens de la solution apparemment "lexicale" que j'y défends; ce second point est le plus difficile, mais le plus important.

Le problème est en effet le suivant: dans un grand nombre de langues - peut-être toutes -, avec certains verbes admettant une complétive, la négation formellement adjointe au verbe principal semble porter exclusivement sur la complétive, au moins dans une interprétation possible (il y a le plus souvent ambiguïté); ainsi dans:

- (1) Je ne voulais pas te vexer
- (2) Je ne veux pas mourir idiot

Deux lectures sont chaque fois possibles, paraphrasables respectivement par:

- (3) Il est faux que je voulais te vexer (négation normale)
- (4) Je voulais ne pas te vexer (négation anticipée)
- (5) Il est faux que je veux mourir idiot (négation normale)
- (6) Je veux ne pas mourir idiot (négation anticipée)

La solution traditionnelle de ce paradoxe est de considérer, en s'appuyant sur les paraphrases utilisées ici, que la négation adjointe au verbe principal porte logiquement sur la complétive (for-

mulation de type "interprétatif") ou que la négation a été déplacée (formulation de type syntaxique): formulations, en gros, intuitivement équivalentes, et les grammairiens "traditionnels" semblent tirer entre les deux à pile ou face, ou même plutôt ne pas percevoir la différence -s'il y en a -; ainsi Les Bidois, (pp. 113-114),^{tout} en utilisant le concept quasi transformationniste de "déplacement de la négation", me semblent exposer le phénomène en termes plutôt interprétatifs; entre théologiens de la grammaire générative la bagarre sur cette nuance est autrement âpre, et je renvoie simplement sur ce ^{litige} aux études de G. Lakoff et R. Jackendoff citées dans la bibliographie de l'article. La solution "lexicale" que j'esquisse (pp. 53 sq.) neutralise cette dialectique: l'ambiguïté de (1) et (2) a pour origine l'ambiguïté du verbe "vouloir" qui signifie tantôt "vouloir" et tantôt "vouloir bien", la négation jouant toujours son rôle ordinaire, à sa place ordinaire. Dans une note ajoutée à la relecture (note (12), p. 57), je précisais toutefois que "l'ambiguïté lexicale (...) ne met pas en cause l'univocité des lexèmes proprement dits, mais résulte d'un effet de sens discursif"; mon intention n'était donc pas, comme un avant-propos en tête de la revue le laissait entendre, de m'engager dans la clique "lexicaliste" qui participe aux luttes intestines de la grande famille générativiste: la formulation strictement lexicale de la solution proposée n'étant qu'une approximation commode. J'essaierai donc d'éclaircir un peu ce point.

I- Spécificité

de "Déplacement de Négation"

On doute facilement d'un miracle, mais au bout d'une dizaine on s'inquiète, quelquefois on se convertit, surtout s'ils sont opérés par la même personne. La règle "Déplacement de la Négation" (DN) aurait peut-être peu de fidèles si on ne l'associait, quelquefois même la confondait avec d'autres phénomènes bien distincts, et dont l'interprétation n'est pas évidente; pour un exemple de confusion totale, citons J. Carmignac (p. 283):

"Le français s'accorde de bien des fantaisies dans ce domaine (la portée exacte de la négation). Quand nous disons: "Je ne dois pas mentir", nous pensons: "Je suis obligé à ne pas mentir", c'est-à-dire: "Le mensonge m'est interdit", alors que, si l'on prenait les mots tels qu'ils sont, (je souligne), on aboutirait à: "Je ne suis pas obligé à mentir", c'est-à-dire: "Le mensonge ne m'est pas obligatoire ... mais il reste licite". De même, (je souligne), quand nous disons: "Je ne suis pas venu pour parler", tout le monde comprend: "Je suis venu pour autre chose que pour parler", et l'on commettrait un contre-sens si l'on interpréterait servilement: "Je ne suis pas venu; et le but de cette non-venue était de parler", autrement dit: "(Si) je ne suis pas venu, (c'est) pour parler". Cette imprécision de notre langue nous rend très aptes à comprendre des imprécisions semblables (je souligne) dans la langue des Evangiles".

Sans les confondre, P. Martinon (1927, pp. 532 sq.) joint entre autres, dans un plus vaste groupe, les phénomènes suivants: d'une part ce qu'il appelle le "transfert de négation" (formulation syntaxique équivalente à DN), c'est-à-dire DN; d'autre part, l'emploi "fâcheux" de "pour ne pas que" au lieu de ("cette substitution") "pour que ... ne ... pas".

Dans un chapitre consacré, d'une manière significative, à la négation, Blinkenberg (1933, pp. 185 sq.) traite, sans les confondre, mais bien en les associant, de nombreux cas de "discordance entre la place de la négation et la détermination négative réelle" (p. 190: formulation interprétiste); citons seulement (p. 191) les exemples suivants, confondus dans une même analyse:

(7) Jean ne l'a pas fait

(8) Tous les grands panneaux de la voûte n'existent plus respectivement paraphrasables par :

(9) Un autre que Jean l'a fait

(10) Il est faux que Jean l'ait fait

(11) Les panneaux ont tous disparu

(12) Les panneaux n'ont pas tous survécu

f On multiplierait les exemples de telles confusions ou associations d'ambiguités dont la négation est toujours le bouc émissaire, et qui sont toujours analysés comme des problèmes de "portée" (formulation interprétiste) ou de position (formulation syntaxique). Les études transformationnistes actuelles me semblent mieux distinguer les différents problèmes, mais continuer à les analyser du point de vue de la portée ou de la position de la négation (cf. Fillmore, Lakoff, Jackendoff, etc.).

Je ferai l'hypothèse qu'aucun des phénomènes évoqués, si ce n'est le "pour pas que" de Martinon, ne dépend strictement de la négation, et que dans chaque cas il convient d'associer les ambiguïtés avec négation à des ambiguïtés sans négation qui leur correspondent très exactement; et que de plus aucun de ces phénomènes ainsi envisagés n'est strictement un phénomène de portée ou de position.

K *Q* - Sui justement non en ce qui concerne l'effet de spécificité (p. 274).
Q - Cf. Kimball (1972 p. 25) dérivent "*Si P, Neg Q*" de "*Neg (Si P, Q)*".

272

Le problème étant vaste, je n'argumenterai que dans le cas de DN; les autres cas intéressant moins directement l'étude des incises, je remets leur étude apprefendie à une autre occasion.

1) "Pour pas que" et "pour que ne pas": soit les exemples:

(13) Pour pas qu'il vienne, on n'a qu'à pas le prévenir

(14) J'ai fait ça uniquement pour pas que tu sois mouillé.

(15) ? Pour pas qu'il soit là, maniaque comme il est, a fallu qu'il tombe sur un os

(16) Pour qu'il (ne) soit pas là, a fallu qu'il tombe sur un os

(17) ? Ça doit être un drôle de flemmard, pour pas qu'il ait fini ce boulot

(18) Ça doit être un drôle de flemmard, pour qu'il ait pas fini son boulot

comme on le sent, l'emploi de "pour pas que" est toujours familier, mais il n'est pas toujours possible; parfois au contraire il s'impose (dans les limites du choix envisagé):

(19) On l'a mis dans la 17 pour pas qu'il parle à quelqu'un

(20) ? On l'a mis dans la 17 pour qu'il parle pas à quelqu'un (il faudrait ici "personne" ou interpréter "quelqu'un" comme spécifique).

En fait l'apparition de "pour pas que" dans le style familier semble compenser la disparition de "de peur que", trop soutenu ou désuet; comme cette conjonction complexe, ou comme le "ne" final latin, il me semble devoir être considéré comme une conjonction unique, telle d'emblée, et non pas obtenue par déplacement de la négation. Si telle était pourtant la juste analyse, ce serait là le seul cas où la négation franchit, dans sa course, une conjonction (le compétif "que"), puisqu'on verra que DN est incorrecte.

2) Effet de focus: L'ambiguité de (7), paraphrasable par (9) ou (10), est réductible à l'ambiguité de la phrase positive correspondante (21):

(21) Jean l'a fait

selon que (21) répond à la question (22) ou (23):

(22) Est-ce Jean qui l'a fait ? Qui l'a fait ?

(23) Jean l'a-t-il fait ?

notons incidemment qu'il faut rendre compte de ce que (21) ou (22), dans la conversation, est une réponse peu naturelle à (22), et qu'elle implique une forte emphase intonative sur le sujet.

La question (24):

(24) Est-ce que Jean l'a fait ?

présente la même ambiguïté que les exemples examinés: contrairement à (23), elle peut, moyennant emphase, se comprendre comme (22). En effet l'interrogation sur "c'est que" n'est naturellement pas équivalente à l'interrogation simple.

L'exemple (21) sera considéré comme n'ayant fondamentalement qu'un sens, qu'une "structure profonde"¹; l'opposition traditionnelle thème/focus en rend compte; admettons, de plus, que la négation, dans un énoncé, peut soit appartenir au focus, soit appartenir au thème, soit, aussi bien, être neutre; et qu'enfin il peut n'y avoir ni thème, ni focus, dans le cas limite où le focus équivaut à la totalité de l'énoncé.

Sans thème ni focus particulier (inférieur à l'énoncé), ou avec un focus sur la négation seule, ou avec un focus englobant la négation et le groupe verbal, on a l'interprétation de (7) égale à (10); c'est la contradictoire simple des interprétations de (21) dans lesquelles le sujet n'est pas seul focus.

Dans le sens de (9), (7) est la contradictoire de l'interpréta-

np478

tion de (21) où le sujet est seul focus. D'autres combinaisons seraient possibles, et on expliquerait selon les mêmes principes que (7) peut signifier encore:

(25) C'est Jean qui ne l'a pas fait

De plus c'est une règle générale que le focus, dans la conversation, est sauf emphase parfois peu naturelle une partie droite de l'énoncé (éventuellement entière). De plus La paraphrase (10), en présentant encore l'ambiguïté qu'elle est censée lever, confirme que la portée de la négation n'est pas strictement en cause.

Les notions de thème et de focus sont assez amplement fondées dans la grammaire traditionnelle.

3) Effet de spécificité: on associe à l'ambiguïté exemplifiée par (8), traditionnellement, le fait que (26):

(26) Quelqu'un n'est pas venu
ne saurait signifier:

(27) Personne n'est venu
ainsi, dans (26), la négation porterait sur le seul prédicat au lieu de porter sur toute la phrase, puisque la contradictoire de (27) serait (28):

(28) Quelqu'un est venu
ainsi la contradictoire de (28) serait (27). De même, dans (8), au sens (11), la négation porterait sur le seul prédicat alors qu'au sens (12) elle porterait sur l'énoncé entier. Cette notion d'une négation du seul prédicat n'a sémantiquement aucun sens.¹

np 478

Une autre solution, popularisée par des logiciens comme Quine, et colportée par les théoriciens de la Sémantique Générative, mais non par eux seuls, consiste à introduire dans la structure profonde des phrases contenant des indéfinis, des quantificateurs; on

se flatte ainsi de réduire l'ambiguité de (12) à un problème logique de portée de la négation; on développe en grammaire interprétative une analyse correspondante obtenue, si l'on peut dire, par une opération "miroir": les ennemis de la famille transformationnaliste se ressemblent, même s'ils se complaisent dans leurs différences. Mais l'introduction de quantificateurs strictement non attestés en "surface", si elle est admissible de la part d'un logicien qui expose comme il peut ses problèmes aux littéraires, n'a rien d'une solution linguistique.

Une habile transition me conduit à introduire ici la transformation "Miroir" par laquelle M. L. Moreau rend compte de la ressemblance entre (29) et (30):

(29) Une solution serait de coller quinze quantificateurs

(30) Coller quinze quantificateurs serait une solution

np 481

cette solution¹ rend compte d'un grand nombre de phénomènes; j'essaierai de montrer qu'elle n'est pas la seule ultérieurement; signons seulement ici qu'elle ne rend pas compte de la ressemblance de (29) avec (31):

(31) Une solution consisterait à coller seize quantificateurs car, si (29) doit être une inversion de (30), de quoi (31) serait-il l'image miroir ?

Une solution qui rend compte de la ressemblance de (29) avec (30) et (31) , et aussi du fait que (29) et (31) semblent appartenir à un style plus soutenu que (30), est de considérer que l'indefini "un" admet une interprétation spécifique et une interprétation non spécifique; c'est une règle générale que la première est plus naturelle à gauche de l'énoncé. Associant deux être uniques, le verbe "être" agit naturellement comme identificateur.

Reportons-nous à l'analyse de (28); dans la conversation la plus naturelle, si on veut informer qu'une personne, quelle qu'elle soit, est venue, on préférera à (28):

(32) Il y a quelqu'un qui est venu

(33) Il est venu quelqu'un

(34) Tu as manqué quelqu'un

etc.; dans une valeur non spécifique, "quelqu'un" est moins naturel à gauche de l'énoncé, mais il est pourtant acceptable, et recherché des stylistes. Je ne sais plus quel livre des frères Goncourt commence, d'une manière comparable, par "Du vin coulait", sans qu'il s'agisse d'une partie particulière telle que la lie.

Or à (26), qui en effet n'est quasiment pas ambigu, comparons:

(35) Quelqu'un n'est-il pas venu ?

(36) Je me demande si quelqu'un n'est pas venu
qui, au moins, se prête à un rapprochement avec (27); l'indétermination interrogative favorise donc la lecture non-spécifique de "quelqu'un", comme elle le fait dans les positives correspondantes:

(37) Quelqu'un est-il venu ?

(38) Je me demande si quelqu'un est venu

La négation dans (26) est donc bien une négation de phrase, "quelqu'un" y ayant seulement, de préférence, une interprétation spécifique; l'invention d'un quantificateur coulissant est inutile.

Je présume que (8) est sujet à une ambiguïté du même type. P. Attal a souligné que la présence d'un article défini rendait plausible, et que la présence d'un démonstratif rendait encore plus probable, l'interprétation de (8) au sens (11); dans ces cas il y aurait, selon lui, négation du verbe et non plus de l'in-

défini quantificateur; cette ambiguïté de portée rendrait compte de l'ambiguïté de (8). On y verra simplement la différence entre un emploi spécifique et un emploi non spécifique de "tout". Assez paradoxale, sémantiquement, dans le cas de cet indéfini, cette analyse me semble s'imposer par la convergence de faits dans des domaines différents dont je n'ai évoqué qu'une partie infime.

4) Focus et spécificité: pour mémoire (prévisionnelle) seulement je signalerai que, comme les faits de focus, les faits de spécificité sont sensibles à la différence entre partie d'aboi-te (ou entière) et partie gauche de l'énoncé (non compte tenu des détachements, parenthétiques, etc.); les seconds pourraient dépendre des premiers, et la différence stylistique semble la même dans les deux cas.

Remarquons seulement que le détachement, qui impose à l'expression détachée la valeur de thème (inverse d'un focus), est quasi inacceptable avec "quelqu'un":

(39)?Quelqu'un, il est venu
et que (39) n'admet, éventuellement, qu'une interprétation spé-cifique; de même, dans (40):

(40)?Tous, ils ne sont pas venus
la seule interprétation plausible serait celle où la négation "por-te seulement sur le verbe", ou encore "est précédée par le quanti-fificateur"; plus exactement, celle où "tous" est spécifique. L'é-lément détaché, c'est-à-dire en quelque sorte "antifocalisé", ne saurait être que spécifique parce qu'on ne peut poser pour thème, c'est-à-dire chose déjà donnée, un élément qu'on introduit.

Cette hypothèse permet de rendre compte d'un phénomène que m'a signalé N. Ruwet; on oppose en effet:

- (41) Not many of them came
- (42) \$ I saw not many of them

Pour ceci, on opposera encore les couples suivants:

- (43) Je n'ai pas vu un chat
- (44) \$ J'ai vu pas un chat
- (45) \$ Je n'ai vu pas un chat
- (46) Pas un chat n'est venu
- (47) \$ Un chat n'est pas venu

(47) exclut l'interprétation dans laquelle "un chat" signifie "la moindre personne"; on peut donc ici écarter cet exemple. Les précédents montrent que la négation DOIT, et non peut, être accolée à "un chat" s'il est à gauche, et DOIT être accolée au verbe si le chat est à droite; or un chat ne peut être une personne qu'au sens de "la moindre personne", le diminutif de personne jouant le même rôle que les indéfinis "rien", "miette", "goutte", "queue d'ale", etc.; de tels diminutifs ont une valeur non spécifique marquée, sans ambiguïté possible. D'autre part, l'intégration de la négation à un constituant non verbal est un phénomène exceptionnel: elle ne peut être justifiée que par une exigence précise.

Or on a vu que les éléments susceptibles d'être spécifiques ou non spécifiques étaient librement l'un ou l'autre à droite, et normalement spécifiques à gauche; manifestement l'intégration de la négation à un constituant est de rendre son interprétation non spécifique acceptable; dès lors elle s'impose avec "un chat", qui

279

n'a d'autre interprétation que non spécifique, s'il est à gauche; superflue s'il est à droite, elle est interdite.

Contrairement à "un chat" (personnel), "many" est ambigu en ce qui concerne la spécificité; par suite (48):

(48) Many of them didn't come
est acceptable, contrairement à (47), mais uniquement avec l'interprétation spécifique de "many"; effectivement (48) ne peut avoir le sens de (41); (42) est exclu pour la même raison que (44) et (45).

Ce n'est pas là un phénomène limité: il touche tous les indéfinis; considérons:

(49) Je n'ai pas vu quelqu'un
(50) Quelqu'un n'a pas été vu
(49) admet à la rigueur l'interprétation non spécifique de "quelqu'un", et signifie alors:
(51) Je n'ai vu personne
(50) ne peut en aucune manière admettre ce sens; comment dirait-on ?
(52) est la paraphrase obligatoire de la lecture non spécifique de (50):

(52) Personne n'est venu
"personne" joue donc ici le même rôle que "not many" ou "pas un chat"; la seule différence est que, si l'intégration négative est lexicalisée, elle est possible à droite, c'est-à-dire n'est pas un phénomène exceptionnel.

En conséquence on peut considérer que la position de la négation lorsqu'elle est intégrée à un constituant non verbal équivaut à la formation d'une expression lexicale, mais n'est admise qu'en cas de nécessité: c'est un expédient, et comme tel il est proscrit dans le langage soutenu.¹

II- Explications

sémantiques de DN

La spécificité de DN ressort des analyses que je viens de proposer: aucune ne lui convient. J'évoquerai ici rapidement quelques-unes des très nombreuses explications sémantiques ou sémiologiques qu'on a proposées de ce phénomène avant de le décrire.

Elles sont si nombreuses qu'on doit les trier sur le volet, ou les présenter en les regroupant. Celle de Léo Spitzer, toutefois, mérite une mention particulière. Citant Tobler, Kalepyky, etc., Spitzer donne un échantillon assez vaste de verbes à négation anticipée, et échappe ainsi à la tentation de les caractériser eux-mêmes sémantiquement: il donne ainsi "falloir", all. "meinen", all. "sagen" (au futur, ce que je n'ai pu vérifier), all. "sich Ziemen", "faire semblant" (Sévigné), etc. Aussi l'explication se situe-t-elle à un tout autre niveau: "Es liegt in der Natur des Menschen, dass er eher verneint als selber besser macht, dass er von vorn herein negativ gestimmt ist (...), dass er daher auch eher "ich will nicht" als "ich will" sagen wird, dass eine Abwehr gegen Bedrohung temperament-voller sein muss als ein positiver Plan. (Unser ganzes Leben ist eine "Defensive", daher ital. "campare" (Krieg führen) > "leben", bauernfrz. "il se défend"(er lebt)." Cette analyse est longuement développée; au passage Spitzer écrase sous son ironie l'explication selon laquelle la négation anticipée aurait pour but la clarté. L'article finit aussi brillamment: "Ist das alles Unlogik ? Oder Logik des Gefühls ? Le cœur aussi a ses raisons que la raison ne

connaît pas".

Pour démontrer cette théorie qui rattache la négation anticipée directement au vouloir-vivre, plus précisément à un principe vital de violence, il faudrait montrer que les peuples les plus agressifs, les plus barbares, l'emploient plus que les peuples amoureux de la paix, tranquilles et doux; je n'en discuterai donc pas, afin de ne pas me faire d'ennemi.

Moins scabreuse est l'explication physiciste de O. Jespersen: le déplacement de la négation est un cas particulier d'une règle célèbre de I. Newton; un contre-exemple lui est opposé dans mon article, p. 44. A vrai dire, il est difficile de trancher si cette explication est syntaxique ou sémantique.

Je ne me rappelle plus l'explication de A. Culicli, qui distingue en tout cas incidence ("accrochage" syntaxique) et portée (logique) de la négation (Séminaire de Sémantique Formelle, Ecole Normale Supérieur, années 1966sq.).

G. Lakoff, citant un poignée d'exemples, caractérise les verbes à négation anticipée par un trait sémantique commun: ils marquent une attitude subjective (ainsi "want", "believe", "think"); malheureusement "faire" fait exception, et même "want" en anglais dans le sens de "avoir besoin", pour ne citer qu'eux.

Robin Lakoff, démontrant à l'aide d'une poignée de verbes et d'exemples "l'existence de trois choses: une règle de transfert de négation, la présence d'un verbe performatif abstrait, et le cycle syntaxique" (sic, mais qu'est-ce que l'existence de la présence d'un invisible ?), enseigne au passage (p. 140) que la "classe

des verbes" auxquels DN est "applicable" est la même "dans toutes les langues où on sait que (cette règle) existe", mais que l'ensemble des verbes de cette classe qui y sont sujets varie d'une langue à l'autre". La fameuse "classe de verbes" est donc un universel; Robin Lakoff ne cite pas les devanciers à qui elle doit, dit-elle, de la connaître; et sans doute une telle classe a-t-elle une caractéristique de type sémantique. Je me garderai, en attendant quelque précision, de trouver à redire à une tautologie. En passant ajoutons que ce n'est pas là la seule assertion correcte de l'article: l'auteur annonce que jusqu'à elle "il n'y avait pas de preuve qu'une telle règle existât"; mais elle prétend en donner une (cf. mon article p. 49).

Steven Cushing, développant une analyse de J. M. Lindholm, observe qu'en anglais l'opposition des pronoms "it" et "so" pronominalisant une complétive directe recoupe l'opposition des verbes qui admettent ou n'admettent pas DN; ainsi on oppose:

(53) I believe so

(54) I think so

(55) I prove (it + \$ so)

(56) I hypothesize (it + \$ so)

"believe" et "think", mais non "prove" et "hypothesize", peuvent anticiper la négation; Cushing rend compte de ces faits en marquant la phrase à pronominaliser d'un trait / _ défini /, c'est-à-dire d'un trait utilisé ordinairement pour des noms seulement, et en formulant les règles de pronominalisation et de DN en fonction de ce trait: la pronominalisation en "so" et DN ne seraient possibles que quand la ^{complétive} proposition est marquée du trait / - défini /. A ce trait serait associée la valeur sémantique suivante: une compléti-

ve est marquée / + défini / si le sujet du verbe principal prend parti en ce qui concerne sa valeur de vérité.

Quelque réduit que soit le nombre des verbes sujets en anglais à DN, il s'en trouve pour résister à la théorie de Cushing; d'une part on trouve des verbes admettant le complément (si c'en est vraiment un) en "so", mais rebelles à DN; ainsi on a:

(57) I hope so

(58) I hope he won't come until ten

(59) \$ I don't hope he'll come until ten

(58) et (59) montrent que DN n'est pas applicable à "hope"; inversement on a des verbes qui admettent DN, mais n'admettent pas le complément "so":

(60) I don't want you to come until ten

(61) \$ I want so

l'échaffaudage formel de Cushing n'est donc pas syntaxiquement justifié. Sémantiquement non plus, comme le montre, une fois encore, "faillir", ou "seem" en anglais; inversement "claim", ou tous les verbes signifiant "prendre parti", n'anticipent pas la négation.

III- Anticipation

de la négation ou ambiguïté

Dans cette section je présenterai quelques nouveaux arguments en faveur de la solution "lexicale" (cette formulation étant une approximation commode) ou contre la solution traditionnelle. D'abord je reviendrai sur un argument contestable de l'article "Sur une règle de déplacement de la négation".

1) Sur un regrettable argument: au paragraphe I-E, p. 47-48 de cet article, je cite cet exemple de T. Langendoen:

(62) I never thought that he would come

Langendoen paraphrase ainsi cet exemple ambigu:

(63) At no time did I think he would come

(64) I thought he would never come

peu nous importe que, malheureusement, l'exemple (63) présente la même ambiguïté que (62); l'idée de Langendoen est assez claire; son erreur manifeste est que (62) et (64) ne sont jamais synonymes: "never" ne saurait être déplacé en bloc de la complétive dans le verbe anticipateur; manifestement il faut en extraire une négation et déplacer elle seule.

J'ai cru évident que cette opération était impossible; aussi est-ce faux; les exemples (36) et (37) de l'article ne sent pas la seule hypothèse possible en ce sens; ce point doit donc être reformulé ainsi: usant de parenthésages, on peut représenter le sens de (62) des deux manières suivantes:

(65) paraphrase "not ever": Not (I ever thought) (that P)

(66) paraphrase "always not": Always (I not thought)(that P)
 "ever" étant interprété comme l'existential: à un moment au moins, quelquefois (sens classique); supposons (65) et (66) dérivés par DN des structures suivantes:

(67) source par DN de la paraphrase "not ever": I ever thought
 that not P

(68) source par DN de la paraphrase "always not": Always I
 thought that not P

la paraphrase (68), tirée de (66), est une approximation de (62): l'inadéquation de DN dans le cas des indéfinis négatifs n'é ressort donc pas de cet argument; mieux, (65) l'est également si on y in-

terprète "thought" comme signifiant à peu près "admettre". L'analyse des négatifs incorporés de Klima suffit peut-être alors, pour (65); quand à (66), on observera que le morphème "ever" prend le sens de "always" dans l'expression "for ever", de la même manière que "jamais", qui peut signifier la même chose qu' "ever" dans "si jamais", signifie "toujours" dans "à jamais", traduction de "for ever"; ainsi peut-on imaginer une solution satisfaisante même morphologiquement dans ce cas.

L'argument aurait donc dû être complété; pour ceci, il faut observer que les paraphrases (65) et (66) ne sont satisfaisantes pour l'opération que si on y interprète "thought" comme signifiant "admettre"; selon cette lecture, (67) et (68) n'ont pas le sens de ces paraphrases (naturellement on interprète "thought" non comme "admettre"; selon cette lecture, c'est-à-dire en maintenant pour "thought" ce sens "admettre", (67) et (68) n'ont pas le sens des paraphrases (65) et (66) qu'en leur fait engendrer: ainsi pour justifier l'opération est-on obligé, tout de même, d'utiliser inconsciemment et subrepticement la solution "lexicale" que je propose; mais ceci nous reconduit à l'argumentation générale.

2) Contre-questions et R. Lakoff: au paragraphe I-G du même article (p. 49) j'examine sommairement la sommaire argumentation de Robin Lakoff sur les contre-questions et le *sci-di-sant performatif "suppose"*; je dois signaler que divers jugements d'acceptabilité, plus ou moins contradictoires avec ceux qu'en m'avait fournis (locuteurs anglais pour l'article), et d'ailleurs contradictoires entre eux, m'ont été objectés par divers locuteurs américains: il reste que dans aucun cas le hasard n'a voulu que l'analyse de Robin Lakoff ne soit adéquate. Les contre-questions anglaises sont un phénomène complexe; d'autre part, les rôles assez variés qu'en à vu jouer à des relayeurs ou à des structures

apparentées , associés à l'exemple (46) du Français Moderne, suggèrent une autre interprétation que celle de Lakoff.

3) Extension du phénomène: verbes anticipateurs: il importe de souligner combien la classe des verbes anticipateurs est variée sémantiquement.

En français Les Bidois (p. 113) signalent, en français classique "prétendre" dans:

(69) Je ne prétends pas que vous preniez d'autre legs
que le mien (Molière, Monsieur de Pourcegnac, I, 4)
où le contexte impose la lecture anticipatrice.

Dans Vauvenargues (tome II, p. 396) l'expression "je ne faisais pas semblant de la voir" doit contextuellement signifier: "je faisais semblant de ne pas la voir"; cet emploi de "faire semblant" est bien connu des classicistes; je dois à Jacques Prévot, à qui elle est familière, l'observation que la paraphrase proposée ici est légèrement inadéquate:"faire semblant de ne pas" impliquerait une mimique particulière visant à cacher que "je la voyais": précédé éventuellement maladroit; "ne pas faire semblant de" n'impliquerait aucune mimique particulière, mais seulement que Vauvenargues réprime la manifestation naturelle de la reconnaissance de quelqu'un.

Il me semble avoir souvent entendu "faire mine de" dans un sens comparable: "il n'a pas fait mine de me voir" signifierait éventuellement: "il n'a pas laissé paraître qu'il me voyait"; cette paraphrase * par "laisser paraître" me semble meilleure que la paraphrase "il a fait mine de ne pas"; en tout cas elle est acceptable et correspond à une opposition "faire"/"laisser", c'est-à-dire exactement à la solution lexicale. "Avoir l'air" semble anticipateur dans "il n'a pas l'air en forme". Ces expressions sont peut-être à rapprocher de "sembler" et "paraître",

eux-mêmes notoirement "anticipateurs". Si l'on veut décomposer, comme les expressions peuvent le suggérer, "faire semblant" et "faire mine" en quelque chose comme "faire *soi* sembler", deux solutions peuvent être essayées dans la solution traditionnelle, formulées ainsi dans sa présentation syntaxique: (70) engendrerait (71), puis éventuellement de là (72) (on a vu que DN devait être récursive):

(70) Il fit *soi* sembler ne pas la voir

(71) Il fit *soi* ne pas sembler la voir

(72) Il ne fit pas *soi* sembler la voir

Il faudrait admettre, si on poussait jusqu'à (72), que "faire" y est anticipateur; sinon, en s'arrêtant à (71), que la négation dans "ne pas faire semblant" peut porter seulement sur "semblant" (cas à distinguer du cas araméen ou hébreu que j'évoquerai, "faire" régissant ici "semblant", qui serait régi); les analyses lexicales correspondantes seraient que seul "semblant" prend un sens faible (stade correspondant à (71) où que "semblant" et "faire" prennent tous deux un sens faible; l'expression "laisser paraître", bonne paraphrase, rend la seconde solution plausible; y concourent aussi les emplois de "faire" dialectaux ou étrangers que j'évoquerai; enfin l'idée d'une négation portant uniquement sur la partie régie de l'expression (stade (71)) devrait être indépendamment justifiée: sinon une notion analogue à celle d'anticipation se trouverait pour une fois inévitable, mais incompréhensible.¹

np 483

Ceci nous ramène au verbe "faire" et à l'argument suivant.

4) Sens faible sans négation: aux exemples de sens faibles de verbes *soi-disant* anticipateurs, attestés sans qu'il y ait de négation sous quelque forme que ce soit, que j'ai cités dans le Français Moderne, on peut ajouter les suivants.

En note (11), p. 56, je signalais le cas de préfixes factitifs ou causatifs en hébreu; un lexème unique signifiant par exemple "faire-entrer" (affixe + radical), accompagné de la négation, peut y signifier, selon la paraphrase anticipatrice, "faire ne pas entrer": c'est là évidemment un paradoxe, puisque la négation est associée au lexème, non à l'élément radical; en revanche, si l'affixe hiph'il admet le sens faible de "laisser", le paradoxe s'évanouit, et la négation porte bien sur le lexème; en portant sur le lexème, elle porte naturellement sémantiquement plus directement sur son élément régisseur (sémantiquement), et la règle contextuelle ordinaire n'a pas à être modifiée. J'ai omis de signaler, dans Le Français Moderne, que la même chose était possible lorsque le sens "faire" était marqué par le verbe "faire" lui-même; mais dans ce cas-là la supériorité de la solution lexicale est peut-être indémontrable, s'agissant d'une langue morte; ce problème est actuellement étudié par Jean Margain.

np 484

Fort heureusement d'autre langues témoignent ici en faveur de la solution lexicale; divers marseillais¹ d'origine provençale m'ont attesté que "fais-moi passer", que j'ai entendu en ce sens, pouvait aussi bien signifier "laisse-moi passer" (pousse-toi) que "fais-moi passer" au sens parisien; ils diront aussi bien "le café ne me fait pas dormir" que le café m'empêche de dormir"; en revanche aucun n'admet "le café me fait dormir" dans

le sens de "le café ne m'empêche pas de dormir"; seule la locution lexicale rend compte de ces emplois d'une manière unique, "faire" admettant le sens de "laisser" dans un contexte négatif ou impératif.

Le "Grande Dizionario della Lingua Italiana" de Salvatore Battaglia atteste, à la rubrique "fare", les sens de "concedere, permettere, tolerare"; à vrai dire le seul exemple assez convaincant hors contexte est celui de De Roberte: "Da quella sera non trevo piu sonno; il suo eccitabile temperamento, esaltato dal'dolor ex e dell'amore, non le faceva aver pace": en contexte négatif, cet exemple ne départage donc pas les solutions. Mme Elia-na Ferretti et Mlles Margherita et Lidia Del Sole m'ont communiqué, pour le dialecte napolitain, les exemples suivants:

(73) Fammi rurmi (laisse-moi dormir)

(74) Mi fai rurmi, si o no ? (tu me laisses dormir, oui ou non ?)

np 484

(75) Non mi ha fatto rurmi (il ne m'a pas laissé dormir)¹
les exemples ~~xxx~~ (73) et (74) attestent le sens faible de "fare" à l'impératif et en interrogative, contextes que nous avons déjà vus actifs sur d'autres verbes comme fr. "vouloir"; la solution syntaxique est donc inutile pour (75). Les mêmes informatrices d'origine napolitaine tiennent également pour admissibles en italien au moins familier:

(76) Non mi fa piu dormire (il ne me laisse plus dormir)

(77) Non farlo dormire (ne le laisse pas dormir)

(78) Il caffè non mi fa dormire (le café m'empêche de dormir)

(79) Non ci far cadere (ne nous laissez pas tomber)

ces exemples convergeraient avec les précédents.

290

D'autres exemples des mêmes informatrices semblent, ou marquer des hésitations, ou peut-être plutôt suggérer que l'approximation du sens faible de "fare" par "laisser" n'est qu'une approximation; soit:

(80) Prima, me faceva dormire (avant, il m'empêtrait de dormir)

(81) Non mi lassi parlare (tu ne me laisses pas placer un mot)

(82) \$ Tu non mi fa parlare (au sens de: tu ne me laisses pas placer un mot)

(83) \$ Questo caffè mi fa dormire (ce café ne m'empêche pas de dormir)

l'exemple (80) semblerait signifier que le sens faible est parfois acceptable dans une assertion positive; les exemples (81) et (82) montrent que "lasciare" n'est pas toujours remplacable, même sous négation, par "fare"; en revanche (83) n'entraîne aucune conclusion si "lasciare" ne lui est pas substituable.

Pour autant qu'on puisse juger d'une langue d'après une autre, les emplois provençaux (là, très sporadiques) ou italiens de "faire" ou "faire" dans un sens faible voisin de "laisser" donnent à penser qu'en hébreu, aussi bien pour l'hiph'il que pour le verbe "faire", la solution anticipatrice est incorrecte; ils suggèrent de plus que, pour "faire semblant", "faire mine", la solution lexicale du stade (72) est plausible. Diverses difficultés théoriques seraient ainsi court-circuitées.

Dang Sy Xuong m'a communiqué, pour son dialecte vietnamien,

231

les exemples suivants:

(84) Minh khng mun oti

Minh nég. veut partir

(85) Minh mun oti

Minh veut partir

(86) Minh mun oti lam

Minh veut partir beaucoup

les traductions souscrites rendent seulement compte de l'ordre des mots; (84), ambigu, signifie que Minh refuse de partir ou ne tient pas à partir; (85), ambigu, signifie que Minh veut ou veut bien partir; (86), univoque, signifie que Minh tient à partir; d'autre part on rejette:

(87) Minh khng mun oti lam

Minh nég. veut partir beaucoup

"lam" étant incompatible avec la négation; cet intensif impose donc le sens fort (dans (86)) à "mun" qui serait sans lui ambigu (comme (85)); il ne semble pas y avoir de forme marquée pour "vouloir bien"; de toute manière le sens faible de "vouloir" semble nettement attesté dans une assertion positive. Je n'ai pu contrôler ces données sur d'autres informateurs.

Soit en français:

(88) Amenez-la moi, qu'elle le veuille ou non

cet exemple est ambigu; il peut en tout cas être raisonnablement utilisé dans une situation où il est improbable qu'"elle le veuille", et imaginable au mieux qu'elle le "veuille bien"; dans cette interprétation, "non" est univoque et signifie "si elle refuse"; le sens faible est donc clairement attesté dans une hypothétique

292

positive, et l'analyse anticipatrice est naturellement exclue pour la seconde proposition. En fait, certains locuteurs doutent même de l'acceptabilité de l'interprétation du sens fort dans des phrases du type de (88) et refusent:

(89) Qu'il le veuille absolument ou non, cela lui est interdit

mais ce jugement pourrait ne pas être purement linguistique, la structure suggérant une situation de contrainte.

Enfin la note (9) du Français Moderne, p. 54, pourrait être complétée par les exemples suivants, en français contemporain:

(90) Même s'il fallait que cela se produise, je n'y croirais pas

(91) Si cela devait se reproduire, je sévirais

(92) Pourquoi a-t-il fallu qu'il aille se fourrer dans cette sombre histoire ?

(93) Dût la guerre éclater, je ne dévisserais pas ma jambe de bois

où des paraphrases de "faillir" et "devoir" par "se pouvoir" ou "pouvoir" sont concevables.¹

n.p 484

5) Déformation sémantique: c'est une transformation altérant le sens qui dériverait (94) de (95):

(94) Il ne veut même pas lever le petit doigt

(95) Il veut même ne pas lever le petit doigt

il faudrait plutôt dériver:

(96) Même il ne veut pas lever le petit doigt

où "même" ne semble pas adjoint au verbe, mais à la préposition, et est détachable, conjointable par "et" au contexte de gauche, etc. Mais comment engendrer (94) ?

Les problèmes sémantiques de ce genre soulévés par DN sont multiples; ils affectent, particulièrement, tout modifieur d'une négation soi-disant anticipée: les paraphrases anticipatrices sont alors inadéquates.

6) Stabilité des présuppositions: sauf des cas tels que "croire savoir" ou dans certains relateurs, on peut définir les présuppositions comme des contenus sémantiques indépendants de la modalité et du caractère positif ou négatif de l'énoncé; même les exceptions évoquées seraient peut-être réductibles à cette analyse. Ainsi comparons:

(97) Les astuces d'Alfred n'amusent plus Gontran

(98) Les astuces d'Alfred n'amusent-elles plus Gontran ?

(99) Il est ~~faux~~ que les astuces d'Alfred n'amusent plus Gontran

ces trois phrases presupposent également que les astuces d'Alfred amusaient Gontran jusqu'à maintenant; "ne ... plus" impose donc une présupposition, et celle-ci se définit à partir de la notion d' "amusement" comme le contenu prédictif de l'énoncé lui-même.

Soit l'exemple italien ou napolitain (76):

(76) Non mi fa piu dormire

selon les informatrices il est ambigu et peut signifier:

(100) Il ne me fait plus dormir

(101) Il ne me laisse plus dormir (ou: ce n'est plus le cas qu'il ne m'empêche pas de dormir)

(100) et (101) correspondent à deux présupposés différents de (76):

(102) Il me faisait dormir

(103) Il ne m'empêchait pas de dormir (il me laissait dormir)

la solution lexicale et le principe de stabilité des présuppositions sont ici compatibles: le présupposé représente précisément le sens "faible" de "fare" ou son sens fort selon que l'analyse lexicale lui attribue l'un ou l'autre. La solution anticipatrice soulèverait ici un problème très difficile.

Notons que le présupposé d'un sens faible conditionné contextuellement par négation peut correspondre à une phrase agrammaticale; ainsi (104) présuppose (105):

(104) Seul Paul n'a pas veulu toucher un rond

(105)?Les autres ont bien veulu toucher un rond
mais on sait que de même une contre-question peut correspondre à un énoncé à polarité inverse, et ainsi en oppose:

(106) He won't come until ten, will he ?

(107) ? Will he come until ten ?

7) "Veuler de": dans Le Français Moderne, p. 54, je soulignais qu' "accepter", que je proposais comme approximation du sens faible de "vouloir", en différait syntaxiquement:

(108) \$: Je n'accepte pas d'elle

(109) Je ne veux pas d'elle
en fait la représentation du sens faible par "veuler bien" fournit justement un argument à la solution lexicale; soit:

(110) \$ Je veux d'elle

(111) Je ne veux pas d'elle

(112) Je veux bien d'elle

(113) Je ne veux pas cette bagnole

(113) est ambigu: ou Je refuse ta bagnole, ou je n'y tiens pas mais pourrais l'accepter à moindre prix; cette lecture est exclue de (111), où la solution anticipatrice est absurde, et où le sens doit être faible; (110) montre d'autre part que le sens fort, univèquement marqué

295

dans une déclarative positive indépendante, exclut la complémentation en "de" (sauf partitifs, etc., naturellement); or "vouloir bien" précisément accepte de tels compléments dans "j'en veux bien", "j'en voudrais bien", ou (111). C'est un argument pour soutenir que la complémentation en "de" est liée au sens et que le sens est bien faible dans (111).

8) Distribution complémentaire: soit:

- (114) Je veux que tu restes
- (115) Je ne veux pas que ty restes
- (116) Je veux bien que tu restes
- (117) \$ Je ne veux pas bien que tu restes

dans le cadre de la solution lexicale, cette distribution complémentaire de "bien" et de la négation avec "vouloir" s'explique simplement: "bien", marque du sens faible dans une déclarative positive où il n'est pas contextuellement autorisé, disparaît devant la négation qui est le contexte le plus favorable au sens faible.¹

np485

Inversement dans le vietnamien de Dang Sy Xuong où le sens faible de "mu᷑n" est autorisé non-contextuellement, l'intensif "lam" spécifie le sens fort, et il n'y a pas de marque de sens faible; (exemples(84)à (86)).

9) "Until" contre "vouloir bien": l'argument classique en faveur de la règle de déplacement de négation est le comportement d'expressions à polarité négative, et cet argument à "survécu" à de nombreuses objections; G. Lakoff le présente ainsi; soit:

- (118) \$ He will come until to-morrow
- (119) He won't come until to-morrow

(120) I don't think he'll come until to-morrow
 DN permet d'expliquer l'acceptabilité de (120) d'une manière simple: la négation qui a d'abord permis à "until" de naître ou de survivre s'en va ensuite ailleurs (cf. Français Moderne, pp. 45 sq.); cet argument se reproduit en français avec "de si tôt", "un rond", etc.

Supposons l'argument correct dans son principe - même si l'hypothèse paraît forte -; alors un syntagme à polarité positive devrait inversement être exclu de la complétive où la négation a séjourné d'abord; "bien veuleir", nous l'avons vu, est un tel syntagme; soit:

(121) § Je crois qu'il ne voudra pas bien venir de si tôt

(122) Je ne crois pas qu'il voudra bien venir de si tôt
 L'expression "de si tôt" garantit, selon le principe de l'argument et la récursivité, éventuellement, de DN, que DN a opéré; le même principe enseigne aussi que DN n'a pas dû opérer, puisque la négation qui autorise "de si tôt" interdit "veuleir bien"; c'est un mauvais principe.

10) Cheix déchirant: contemplons encore l'argument de G. Lakoff: il est caractéristique d'un certain art de l'argumentation. Que signifie-t-il ? que devant deux phénomènes "de surface" tels que la position de la négation et la distribution d'une expression à polarité négative, on doit tout d'abord postuler qu'une règle simple gouverne chacun d'eux; ainsi, une proposition élémentaire qui contient "until" doit contenir "not"; et "not" est joint au verbe qu'il modifie logiquement. Puis, si on rencontre une exception commune aux deux règles postulées, donc vraies, on postule que tel phénomène est fondamental (naturellement, la distribution de "until" par exemple), et on ajuster, si je puis dire, le second

au premier; cet ajustement, on l'appelle "Not-hopping" (Ross), ou "Negative-raising" (Ross), ou "Negative-transportation", etc.; la pluralité des noms garantit l'existence du phénomène réinventé.

Robin Lakoff, en contrôlant les principes transformationnalistes par son intuition du latin dans Abstract Syntax and Latin Complementation, se souvenait bien du but de l'argument "until": démontrer que la négation franchit aisément des verbes comme "want" (lat. "vole"), "think" (lat. "puto"), etc.; mais elle oublia le principe; car, confrontée avec d'intéressants exemples à elle offerts par S. Kuno tels que:

(123) I couldn't keep from thinking that I hadn't succeeded

ded

(124) \$ I couldn't ^{keep} from not thinking that I had succeeded sans broncher elle conclut que DN était soumise à une "contrainte" contextuelle: cette règle ne pouvait opérer si le verbe était dominé par un verbe à sens "inherently negative". Ainsi la grammaire latine lui était-elle redevable de deux règles: une règle de déplacement de négation, plus une contrainte contextuelle sur cette règle de déplacement de négation.

Curieuse situation que celle d'un linguiste obligé de choisir entre une règle et l'argument qui la fonde. Il fallait à la place, d'emblée, donner une règle unique et définitive de distribution contextuelle de "until", mais qui ne soit pas une simplification des faits observés.

11) Mise en facteur commun: on a vu, (Français Moderne, passim), que DN devrait s'appliquer à "aimer"; soit:

(125) Je n'aime pas, je déteste faire le moindre effort

l'acceptabilité de cette phrase semble constituer une objection contre DN: la complétive "faire le moindre effort" devrait, en structure profonde, être négative pour le premier verbe et négative pour le second: c'est beaucoup lui demander. Mais N. Ruwet m'a fait observer que cet argument était incorrect, DN étant cependant cyclique. On peut effectivement, en gros, engendrer ainsi (125): soit d'abord la structure de:

(126) J'aime ne pas écrire, je déteste écrire
par DN on dérive la structure de:

(127) Je n'aime pas écrire, je déteste écrire
par un ensemble d'opérations qu'en peut appeler "Mise en facteur"
on obtient alors (125).

L'argument me semble complétable ainsi; soit la structure de:

(128) Je veulais ne pas dormir de la nuit, (mais) je veulais veiller
par DN on dérive la structure de:

(129) Je ne veulais pas dormir de la nuit, mais je veulais
veiller
et par Mise en facteur on obtient:

(130) \$ Je ne veulais pas dormir de la nuit, mais veiller
c'est-à-dire une phrase de trop.

12) Variantes de la négation: En bété de la région de Gagnoa, d'après Paul Pageaud (communication personnelle), on oppose:

(131) É né gébá gba ï mē

Je pas veux que il parte

(132) É gébá gba ï tē mē

Je veux que il pas parte

(131) est ambigu (je ne tiens pas à ce que, ou refuse que); en chaque cas la négation est la négation normale "né"; mais la négation dans la complétive de "géba" est "tē" (négation "impérati-

299

ve"); cela ne pose de problème que dans la solution anticipatrice syntaxique, et le problème y est certainement soluble; mais la solution risque fort d'impliquer qu'on renonce à utiliser l'hypothèse de DN pour rendre compte de variantes morphologiques comme celles des expressions polaires.

Ces arguments tendent, avec ceux du Français Moderne, à montrer que la solution lexicale de l'ambiguité de (1) et (2) est une approximation satisfaisante; ils convergent, avec les hypothèses de la section précédente, vers ceci: les phénomènes d'ambiguité expliqués par une ambiguïté de la portée de la négation ou, chose équivalente, par sa mobilité dans une théorie de la structure profonde, ont le plus souvent une portée plus générale et se manifestent en d'autres contextes que les contextes négatifs; les hypothèses de "déplacement" sont rarement nécessaires si elles le sont; enfin le dixième argument de Ross en faveur de la dérivation des structures à incises de structures à complétives, étant fondé sur DN, n'est pas plus fondé que les douze autres.

IV- Ambiguïté lexicale

ou effet de sens

Dans cette section je voudrais seulement suggérer, ne pouvant faire mieux, que l'ambiguïté de verbes comme "vouloir" entre un sens fort et un sens faible n'est pas un phénomène strictement lexical, et qu'il est plausible que dans ces deux sens, "vouloir"

nb 485

n'ait en réalité qu'un sens; mais que différents types de contextes favorisent, pour différents verbes, l'apparition d'un effet de sens particulier.¹

1) Richesse et pauvreté: dans Le Français Moderne (pp. 55 sq.), j'ai comparé la variation de sens supposée des verbes étudiés à celle d'adjectifs positifs dans les couples "riche"/"pauvre", "grand"/"petit", "âgé"/"jeune", etc. Cette comparaison n'est pas tout à fait exacte. Ainsi faudrait-il pour la majorité d'entre eux distinguer un sens faible¹ dans "pas riche" (pauvre), "pas grand" (petit), et un sens faible² dans "âgé de X années" (sens neutre). Cette dichotomie ne s'aperçoit pas dans les verbes du type "veuloir", qui ne subissent pas de telles gradations, de telles quantifications; d'autre part le sens faible de ces verbes n'est pas seulement plus faible que le sens fort; il comporte une sorte de connotation particulière: "veuloir bien" n'est pas défini de façon suffisante comme une ferme infériorité, réduite du "veuleir", et l'usage de la paraphrase "accepter" par exemple en rend compte.

Pour revenir aux adjectifs du type "riche" comparons:

(133) Pierre a beaucoup d'argent

(134) Pierre a quelque argent

(135) Pierre a de l'argent

(136) Pierre n'a pas d'argent

(137) \$ Pierre n'a pas quelque argent

(138) \$ Pierre a d'argent

ce sont autant de manières d'évaluer Pierre, nuançant des degrés; mais elles ne forment pas une échelle unique. Ainsi (133) semble être la contradictoire de (136) mais (135) est ambigu et peut signifier soit (133), soit (134); des deux sens de (135), l'un est-il

premier et lequel ? Il est tentant de considérer que l'adjectif "riche" correspond à (135) et accepte plus normalement que lui le sens (133), obligatoire hors contexte particulier; que l'adjectif "pauvre" correspond à l'univoque (136); et qu'aucun adjectif ne correspond à l'expression polaire positive (134) univoquement. Il est tentant aussi de considérer que (135) signifie strictement la contradictoire de (136), et que dans une situation où une quantité donnée d'argent peut être considérée comme négligeable, elle est confondue avec la nulle en sorte que (135) tend vers le sens de (133). Pour les adjectifs qui, de plus, admettent l'interprétation neutre ("haut de 5 pouces", "âgé de", à la rigueur "riche de"), le terme quantificateur, analogue du "tant" dans "tant d'argent", neutralise l'opposition positif/négatif; ou, plus plausiblement, "grand", "âgé", qui s'opposent aux négatifs "petit", "jeune", non comme positifs, mais comme neutres quand à la négativité, quitteraient leur valeur neutre pour la valeur marquée positive en l'absence d'une quantification: cette valeur jouerait le rôle d'une quantification vague. Quelque soit l'hypothèse qu'on peut ferger sur ces sujets, elle doit vraisemblablement mettre en œuvre des notions non strictement linguistiques.

3) "Vouloir (bien)": soit:

(139) Veux ce que tu veux

(140) Voulez, et vous réussirez

(141) ? Veuillez ce que tu veux

(142) ? Veuillez et vous réussirez

302

(143) Veuillez passez à droite

(144) ? Voulez passer à dreite

(145) Voulez passer à dreite, et vous y arriverez

(146) ? Veuillez passer à droite, et vous y réussirez

de même imaginons un mot de Voltaire disant à un mot de Mallarmé:

(147) Au moins, voulez dire quelque chose

(148) ? Au moins, veuillez dire quelque chose

l'alternance morphologique "veul-"/"veuill-" recouvre précisément dans ces exemples l'opposition entre les sens fort et faibles de "voulair", c'est-à-dire au moins à l'impératif (on a déjà vu que le subjonctif au moins se prêtait parfois au sens faible); cette alternance évoque l'alternance "peux"/"puis" qui recouvre, elle, des différences d'emploi: en oppose:

(149) ? Peux-je entrer ?

(150) Puis-je entrer ?

(151) J'irai si je (le + E) peux

(152) J'irai si je (? le + E) puis

en ne sengerait pas à dire que "pouvoir" change de sens selon qu'il est exprimé par "peux" ou par "puis"; mais clairement (149) serait ambigu contrairement à (151) si on devait l'entendre, et pourrait signifier: "est-ce que je suis capable d'entrer"; inversement (150) exclut cette signification; ainsi

(153)

me semble bizarre:

(153) ? Puis-je soulever cette barre à 130 kiles, d'après

toi ?

si c'est une demande d'opinion et non de permission. Et il est intuitivement clair que les contraintes syntaxiques sur "puis" ou sur "veuleir" ne sont pas purement formelles, mais recouvrent une nuance dans l'intention de leur emploi, même si elles sont dans bien des cas insaisissables.

Le Petit Larousse qualifie ainsi les impératifs concurrents de

"veulcir": la série "veuille" marque "une volonté moins forte, moins personnelle" que la série "veux"; ajoutons que ces derniers sont refusés par la plupart des locuteurs hors de contextes comme (139). Une explication pourrait en être qu'il est difficile de concilier la notion d'un ordre donné avec celle de volonté personnelle de l'allocuté; la plausibilité de l'impératif de la série "veux" n'apparaît que sil est clair que ce qu'on commande à quelqu'un, c'est d'avoir une volonté, l'obéissance n'exigeant que de la "bonne volonté"(bien veulcir). L'énoncé (148) n'est pas une paraphrase acceptable de (147) au sens de: "signifiez" parce qu'un signe veut dire ce qu'il veut dire, non ce qu'on lui demande.

Soit:

(154) Je le voulais

(155) ? Je voulais

(156) Je le voulais bien

(157) Je voulais bien

(158) Je ne voulais pas

l'absence de complément à "veuleir" n'est possible qu'avec le sens faible: (154) est donc correct, (155) bizarre et (158) univoque, alors qu'il serait ambigu avec pronom complément. Comparaons maintenant:

(159) Si tu veux, faisons un rêve

(160) Je partirai quand tu voudras

(161) ? Ils sont partis uniquement parce qu'elle a voulu

(162) ? Quand il a voulu, ils ont dû se recharger et partir

(163) ? A moins que tu ne veuilles, je n'ai pas envie de partir tout de suite

les différences d'acceptabilité sont peut-être moins nettes ici

que dans les exemples précédents: certains locuteurs acceptent indifféremment les exemples (159) à (163); dans mon dialecte, que je crois n'avoir pas inventé, les exemples que j'ai signalés comme douteux ne sont concevables que s'ils sont employés dans un contexte^{tel} que "il a voulu" ou "elle a voulu" signifie que le sujet a accepté une proposition déjà évoquée, et éventuellement indépendante du contenu de la causale de (161) ~~mais~~, de la principale de (162) ou de celle de (163). Dans (159) et (160), l'interprétation naturelle est que le contenu de la principale constitue une "proposition", invitation ou suggestion, etc, que le locuteur fait à l'interlocuteur, sujet de "veuler"; l'interprétation qui rend (164) tout à fait acceptable:

(164) Nous partirons demain si elle veut
 me semble impliquer que l'interlocuteur doit perter le message au sujet de "veuler", qui prend dès lors son sens de "veuler bien". En résumé, le complément de "veuler" peut être implicite si l'énoncé contient une proposition qui soit une "proposition" au destinataire, parce qu'alors le verbe admet son sens faible. Le fait qu'à (154) s'oppose (165):

(165) Je crois

n'est donc pas une bizarrerie formelle: "croire" a un tout autre sens que "veuler", en sorte que les mêmes conditions ne produisent pas sur des formes analogues le même effet de sens: le sens fort de "croire" n'implique pas la présence d'un complément.¹

np 485

La notion métaphorique de "proposition" doit être étendue: Si je dis "je veux qu'il pleuve", c'est qu'il ne peut pas ou je déraisonne; si je dis "je veux bien qu'il pleuve", c'est que la

pluie est une éventualité à prendre en considération; mais une auréole boréale ou un typhon étant improbable, je ne dirai pas que "je veux bien qu'il y ait une auréole boréale": les événements plausibles sont comme des "prépositions" et peuvent suffire à justifier l'existence d'un sens faible comme c'est le cas dans "je ne veux pas mourir" ou "je ne veux pas mourir idiot".

La négation, dans cette analyse, n'apparaît plus comme un contexte favorisant le sens faible de "veuler": une formulation sans doute plus exacte est que le sens fondamental de "veuler" est la disjonction des sens "veuler" et "veuler bien"; on constate alors simplement que dans une déclarative positive la forme "veuler" seule n'a que le sens fort, "bien" étant nécessaire pour signifier que la volonté n'est pas spontanée; "bien" étant incompatible avec la négation (comme il l'est, plus généralement, dans son sens confirmatif de "effectivement"), "veuler", avec négation, garde son sens indifférencié; le véritable problème est de savoir pourquoi les impératifs et des prépositions voisines sont uniques au sens faible, c'est-à-dire ne réalisent qu'une partie du sens de "veuler": on a vu que les raisons en étaient pragmatiques: on ne peut que "bien veuler" ce qui est donné comme une "préposition". Ainsi la négation n'ajoute pas un sens, mais certaines conditions pratiques en suppriment un, et d'autre part les déclaratives positives utilisent obligatoirement un système avec sens faible marqué.

L'ambiguïté de phrases comme "je ne veux pas ...", en un mot, n'a pas à être expliquée par une règle particulière: elle représente le sens fondamental du verbe "veuler", sans qu'il soit précisé - pour employer les termes du Larousse - si la volonté est per-

sonnelle ou non; il se trouve que l'adverbe "bien", signifiant confirmation, doit marquer, dans une déclarative positive, si la volonté n'est qu'acceptation, et que dans certaines autres structures le bon sens exclut que la volonté puisse être personnelle. Ainsi un cas problématique n'est autre que le cas normal, et toute explication de l'^{spécifique}"ambiguité" de phrases comme (1) ou (2), pesant un problème à l'envers, est une aberration.

La notion d' "ambiguité" ne doit pas en effet être utilisée sans discernement; ainsi le concept de chaussette pourrait être tenu pour ambigu parce que certaines chaussettes sont droites tandis que d'autres sont gauches; celui de manchot, parce que certains manchots ont un bras tandis que d'autres n'en ont pas; celui de "volonté" parce que la volonté est parfois spontanée et personnelle et parfois induite; il n'y a pas, dans chaque cas, deux structures profondes, et lorsqu'un concept n'est manifestement qu'une spécification d'un autre concept, c'est une coûteuse solution de considérer le second pour ambigu, même si dans certaines structures il se trouve employé contrastivement avec le premier.

Où se manifeste le concept particulier de "volonté non personnelle" en français ? il n'est jamais grammaticalement (ou lexicalement) spécifié par un terme unique, lorsque "veuleir" est en jeu, si ce n'est, peut-être, dans l'alternance morphologique observée à l'impératif, encore que "veuill-", au subjonctif, semble pouvoir correspondre au sens fort; en effet l'adverbe "bien"

307

n° 488

peut être considéré comme apportant son sens ordinaire¹ de confirmation dans "veuler bien": si cette analyse est justifiable, et il n'y a en tout cas, à ma connaissance, aucune raison de l'écartez a ~~xx~~ priori, "veuler bien" n'est pas une locution, mais un verbe modifié d'une certaine manière par un adverbe très vivant; dans les autres emplois où "veuler" signifie précisément "veuler bien", on a vu que cette spécification n'était pas imputable au lexique, mais à un effet de sens conditionné par la valeur effective du message, et conditionnant en retour les possibilités syntaxiques de celui-ci.

4) "Faire" et "laisser": on aurait bien du mal à réduire à l'analyse de "veuler" celle de "faire" dans les langues où il se prête au mirage de l'analyse par DN: "fare", en italien, n'a pas le sens faible voisin de "laisser" dans les mêmes conditions syntaxiques où "veuler" s'affaiblit: ainsi, à l'impératif, le sens fort de "fare" est quasiment toujours plausible - sauf contexte ou situation contraignants, sans doute -. De plus la négation, on l'a vu, ne suffit pas seule toujours à autoriser son sens faible.

Il faudrait être italien pour exprimer la nuance exacte du sens faible dans cette langue, où certains faits semblent assez nets; on peut imaginer seulement, grossièrement, que, dans une expression du type "X fait¹ (Y faire² ceci)", lorsque l'action de Y (faire²) est veulue par lui, spontanée, et que l'action de X (faire¹) ne consiste qu'à favoriser négativement le faire², (par exemple: se taire pour laisser quelqu'un dormir, se retirer pour le laisser passer, etc.), la spécification de "fare" en "lasciare" n'est pas toujours obligatoire.

5) Diversité des variations de sens: on a pu deviner quelque analogie entre les variations de sens fort à sens faible de verbes comme "vouloir" et "faire"; la tentation est dès lors de poser en principe que "vouloir", "faire", "croire", "faire semblant", "faire mine", "parafaire", all. "hoffen", grec " $\phi\eta\mu\iota$ ", etc. subissent tous une variation de sens identique; puis, la solution DN ayant été écartée,^{de} s'en consoler dans une solution lexicale rendant compte de l'analogie postulée, ou sublimer DN dans une formulation du style de la "sémantique générative".

Poursuivre dans cette voie, ce serait encore poser un problème à l'envers: qu'est-ce qui nous assure, en effet, qu'une immense diversité de variations de sens pour un mot donné, pour tous les verbes de toutes les langues, ne doit pas être envisagée ? la question ne peut se poser comme on l'a posée, en termes de variation systématique, que parce qu'on a d'emblée sélectionné les verbes qui admettent une variation telle que, en gros, "X verbe que non P" équivaut parfois à "Non X verbe que P"; ainsi la réponse qu'on cherche serait donnée dans les prémisses de la recherche; l'analogie des variations peut donc d'emblée, sans même observer les faits, être formulée ainsi: soit "verbe-fort" le nom du sens fort, et "verbe-faible" celui du sens faible; alors par définition, le sens fort étant connu: "X verbe-faible que P" signifie "Non (X verbe-fort que non-P)", et inversement, si on veut partir du sens faible. Cela serait intéressant, si ce n'était dans les prémisses, et si c'était exact.

Mais, notoirement, il n'en est rien. Chacun sait que "je ne veux pas y aller" ne signifie pas exactement la même chose que "je veux ne pas y aller", et ainsi de suite; mieux, avec "aimer", comme on

l'a vu (Français Moderne, I-D, p. 47, et II-D, p. 51), la paraphrase, encore tentante, est grossièrement incorrecte.

Ceci suggère d'aller voir du côté des verbes qui ne sont pas du tout suspects de subir DN; soit lat. "capere", signifiant "prendre"; mais le sens de "recevoir" est également bien attesté; une analogie se propose en français avec "prendre" dans "prendre le bien d'autrui" et "prendre" dans: "prendre freid", "prendre l'eau", "prendre un coup", etc.; ainsi "prendre" pourrait se représenter sémantiquement par "X faire (X avoir)", où en principe X est identique à X, mais où parfois il est différent; cela ne nous mène pas trop loin, par exemple, de la variation de sens de "fare"; mais l'équation imposée par le critère de DN, qui ne fonctionne plus du tout ici, ne serait plus satisfaisante du tout.¹

np 491

Prenons de nouveau un verbe susceptible de subir DN puisqu'il semble subir cette règle dans quelques langues: si admettons, en effet, que les verbes, de langue à langue, se correspondent (avec bien sûr des aménagements, etc.): en allemand, ce n'est pas "tun" ou "machen" qui admet pour sens faible "lassen", mais inversement, en apparence, "lassen" qui signifie "faire" dans "eine anzug machen lassen"; en anglais, "have" semble se substituer à "faire" dans "have a suit made". Ces échanges apparents de signification contribuent à montrer, avec le cas de verbes comme "aimer" ou "prendre", que le phénomène des variations de sens ne se fixe pas dans un cadre a priori: il fuit dans toutes les directions.

Il faut donc abandonner la notion de sens fort et de sens faible, comme ne recouvrant pas un phénomène régulier et objectivement isolé. Cette notion, dans mon article du Français Moderne,

310

n'est qu'une séquelle de la notion même de règle de déplacement de négation. L'ensemble des verbes vaguement sélectionnés par les périphrases plus ou moins apprécitives qui fondent DN et les variations de sens correspondantes n'est qu'une intersection intéressante dans le domaine immense des variations de sens, de quelque nature qu'elles soient. La "classe" qu'il ferme doit être rangée avec la classe des mots anglais, français et espérante dont la troisième lettre ressemble un peu à un "P".

Le dizième argument de Ress est donc ~~peut-être~~ fondé sur une règle qui peut-être "existe", comme dit Robin Lakoff, mais à laquelle aucun phénomène spécifique ne correspond.

312

STYLES DIRECT
ET INDIRECT

Je n'ai pas distingué jusqu'ici entre les incises dont la base est au style direct et celles dont la base est au style indirect, si ce n'est au moment de montrer que les incises modales appartenaient à la seconde catégorie. La distinction a une importance particulière dans le cas des incises; par définition on appellera INCISES DIRECTES les premières et INCISES INDIRECTES les secondes. Le statut qu'en accorde au style direct en général, et celui qu'en accorde au style indirect^{ceci}, en particulier au style indirect^{ceci} de la base des incises indirectes, est déterminant dans le traitement qu'en fait des incises; selon les statuts accordés en effet les incises apparaissent comme deux groupes absolument distincts ou non; ainsi on a vu que Le Bidois, semble-t-il, en caractérisant deux classes d'incises différentes, recoupe en gros la distinction des styles, en réduisant les bases d'incises indirectes et elles seules à des complétives; plus nettement chez Ross la distinction est radicale: Ross propose une théorie des "parenthétiques" où les incises directes n'apparaissent pas. Une raison d'étudier plus particulièrement les incises indirectes et le style indirect est d'autre part^{ceci}; j'ai essayé de montrer que l'argumentation de Slifting était illusoire; mais il reste à montrer que les incises indirectes sont vraiment irréductibles à des principales, et quel est le statut de leur base. Pour ceci j'utiliserai essentiellement quelques idées de F. Brunot et l'étude de M. Lips; en effet la notion de style indirect libre est le troisième terme qui permet d'apercevoir une unité entre les deux groupes.

3i3

Dans le chapitre sur la spécificité formelle des incises, on a reconnu un certain nombre de points communs aux incises directes et indirectes, mais relevé aussi quelques différences évidentes entre les deux groupes; rappelons-en quelques unes.

Par l'inversion du sujet clitique ou non, sauf dans les incises medales; par l'impossibilité, sans exception, d'être antéposées à leur base; par leur sensibilité à la négativité, etc. les incises directes et indirectes se signalent comme fermant une même classe fermelle; en commun elles ont de plus de ne comporter aucun élément référant à leur base.

Elles se distinguent par les prédictats qu'elles admettent: le prédicat n'est adjectival ("il est vrai", "? il est probable") que dans les incises indirectes; elles seules admettent "il paraît", "il semble", etc.; "savoir" exige une base indirecte, "faire" une base directe. La base doit être une proposition et n'importe une phrase grammaticale si elle est indirecte; la base directe peut être un merceau de phrase, un mot étranger, un bruit, un geste peut-être: elle est quelconque.

Certaines différences sont moins évidentes; soit:

(1) Rrrr, aboya-t-il

où la base de l'incise doit être au style direct, de par sa forme; on est tenté d'y commenter l'incise par "dire en aboyant", "aboyer en disant", etc., ou de dire que "aboyer" est ici employé comme un verbe de dire; manière de ~~xxxxxxxxxx~~ commenter et non d'expliquer grammaticalement, car ces périphrases ne permettent pas de prévoir exactement la grammaticalité des incises comme (1) ("Non", dit-il en délaçant ses chaussures", " ?? "Non", délaça-t-il ses chaussures"; " ? "Non", aboya-t-il en disant", " "Non", aboya-t-il"): les

solutions par "effacement" ou sous-entendu n'en sont pas. Notons que:

(2) Elle n'avait qu'à entrer, aboya-t-il
s'interprète normalement comme une incise directe (non: il dit qu'elle
n'avait qu'à entrer, mais "il dit: elle n'avait qu'à entrer"); cela
ressemblerait à un argument en faveur de *Lifting* puisqu'on refuse
(3) comme au moins nettement plus bizarre que (2):

(3) ? Il aboya qu'elle n'avait qu'à entrer
mais d'autres structures que les complétives et les incises indirec-
tes rendent bizarre l'emploi déclaratif d' "aboyer"; (4) vaut (3):

(4) ? Aboyer "c'est encore ta faute" était ridicule
de sa part

mp 493

((4) serait normal avec 'dire'). On reviendra sur ce problème.

1) Positions: soit:

(5) J'ai rencontré une fille qui, dit-il, l'a perdu

(6) \$ J'ai rencontré une fille qui, fait-il, l'a perdu

(5) n'est pas ambigu, quoique "dire" admette en principe une
base directe ou indirecte; (6), où "faire" impose le style direct,
est inacceptable. De plus, comme on l'a vu, l'enchâssement de l'in-
cise indirecte dans (5) est conditionné par le fait que la rela-
tive peut être interprétée comme prédicative; par suite dans (7):

(7) J'ai rencontré la fille qui, dit-il, l'a perdu
la relative n'est pas interprétable comme déterminant une fille
jusqu'alors inconnue, dans un style soutenu. Seules les incises
indirectes peuvent avoir une portée strictement limitée à une par-
tie de la phrase.

De plus la seule interprétation de (5) et (7) est que la per-
tée de l'incise est bien limitée au contenu de la relative; elles
ne sont pas paraphrasables par:

(8) Il dit que j'ai rencontré (une + la) fille qui l'a perdu

Soit:

(9) Il neige et je crois il pleut

(10) ? Il neige ou je crois il pleut

l'incise insérée à l'intérieur d'une coordonnée tend - quoique moins nettement que dans une subordonnée -, surtout dans la dernière des coordonnées, à être interprétée comme portant strictement sur celle-ci; (9) et (10) seraient également corrects si l'incise, postposée à la phrase entière, admettait pour base la phrase aussi bien qu'un seul coordonné; "ou", dans (10), se révèle exclure dans la proposition disjointe une incise, cette coordination n'induisant pas l'assertivité, alors que "et" l'induisant, "et je crois il pleut" est asserté, "je crois" relayant à son tour l'assertion qu'"il pleut". La possibilité de cette insertion atteste en outre qu'une coordination comme "ou" ou "et" appartient à la proposition de droite, comme le montre aussi, si on conjoint une proposition à une proposition précédente préalablement modalisée, l'opposition:

(11) Il pleut; et de plus il neige

(12) \$ Il pleut et; de plus il neige

(13) Il viendra; ou du moins il essaiera

(14) \$ Il viendra ou; du moins il essaiera

L'ensemble base + incise doit donc être une proposition assertée; mais la base elle-même n'est pas nécessairement une proposition au sens strictement grammatical; ainsi l'apposition, étant prédicative, admet une incise éventuellement au même titre qu'une relative prédicative (une femme, fort belle paraît-il).¹

Qu'une incise à style direct ne puisse avoir une portée inférieure à la phrase entière découlé de ce que le style direct, dans les bases directes, ne représente jamais la parole du locuteur, ou ne représente pas sa pensée actuelle: ainsi dans la même phrase "je" ne change pas de référent, si ce n'est dans un syntagme non-L (cf. plus bas), ~~intégrable~~ inanalysable à l'intérieur de la phrase. Une objection serait l'acceptabilité d'incises comme celle de:

(20) J'ai aperçu une nana - "une pépé", dirais-tu - là-bas mais "une pépé", en dépit des guillemets, est bien intégré à la syntaxe de la phrase (20), et doit être analysable pour que (20) soit acceptable. De même (21):

(21) J'ai aperçu ta femme - * ton épouse dirais-tu - au sein de la rue

contient une expression "ton épouse" rapportée à l'interlocuteur, mais où le possessif "ton" ne désigne pas la femme du locuteur, et ne saurait la désigner. C'est une incise indirecte, et en cette place un verbe tel que "faire" ne pourrait apparaître.

2) Syntagmes non-L: par esprit réductieniste on pourrait être tenté d'établir ^{directement} entre les styles direct et indirect une relation grammaticale, de quelque nature qu'elle soit; la définition de

cette relation constituerait un algorithme de transposition d'un style dans l'autre; ce pourrait être un ensemble de transformations non orientées, ou un ensemble de transformations orientées; dans ce dernier cas, plausiblement on considérerait que le style direct dérive toujours du style indirect ou inversement; ce projet peut-être utopique n'est-il pas contenu en germe dans l'analyse généralisée et universelle des performatifs effacés ? en effet, si (22):

(22) Il pleut

dérive de la structure de (23):

(23) Je te déclare qu'il pleut

et si (24):

(24) Sors

dérive de celle de (25):

(25) Je t'ordonne de sortir

alors (26) et (27):

(26) Le facteur qui arrive (au sens de: voilà le facteur)

(27) Dehors, euste

devraient, pour faire comme les autres, dériver d'une structure à performatif effacé, et seraient donc initialement au style indirect.

Mais cette conséquence saugrenue n'est pas en général retenue.

Les grammairiens pour qui la question de savoir si un style peut être réduit à l'autre ne se pose pas, et qui se posent celle de savoir lequel en doit expliquer par l'autre, ont plutôt tendance à dériver le style indirect du style direct; la raison en est qu'en contribuerait mieux ainsi à expliquer les phrases complexes à partir des simples; une complétive naîtrait d'une prindépendante,

par exemple. On verra plus loin que le même but peut s'atteindre vraisemblablement par d'autres voies.

Avant de rechercher l'algorithme qui convertira le style direct en style indirect, on doit se poser la question: qu'est-ce qui est du style direct ? mais la réponse n'est pas facile à fournir. Nous admettrons, dans le cadre de cette étude, que toute base X dans ~~xxx~~ le schéma de phrase:

(28) X, fit-il

est un objet de style direct; citons quelques exemples de tels objets:

(29) Il se sauvera, fit-il

(30) La récolte s'annonce superbe, et nos caves regorgeront,
fit-il

(31) Pierre qui roule n'amasse pas mousse, fit-il

(32) Vit-il, fit-il

(33) A moi le sac, fit-il

(34) (Ouf + euste + ouille + ouh + oueuou + he hisse), fit-il

(35) Ce gars-là, tu sais bien que ça n'est qu'un poor player,
a mere shadow, that frets and struts his hour upon the stage,
and won't be heard anymore, fit-il

(36) T, fit-il

cette définition du style direct est assez gênante, si on en espère un moyen de réduire les incises indirectes aux autres: en effet, de la phrase banale, acceptable, dénuée de sens, et qu'en pourrait prendre pour une complétive si elle n'était indépendante (comme (29) ou (30)), on passe, par une gradation continue, aux proverbes formulaires et irréductibles au français actuel à un petit quelque chose près, puis aux expressions "qui se disent", mais attendent leur grammairien,

puis aux expressions qui ne se disent pas, mais pourraient se dire et se comprendre, aux interjections significatives, précises ou vagues, puis aux soupirs, aux souffles, aux berberrygmes, enfin au bruit; ce qui est gênant dans tout cela, c'est que la gradation soit continue, et qu'en n'est nulle part fondé à tracer une limite; cris et berberrygmes rendent donc délicate l'opération réductionniste des incises indirectes aux directes; inversément, si on dérive quelques-unes des "bonnes" incises directes des indirectes (les premières de la liste ci-dessus), on ne dérira pas, par exemple (36). Mais supposons qu'en tranche arbitrairement, et qu'on se promette de convertir formellement les phrases (29) et (30) en phrases à base indirecte, ou du moins d'établir entre elles des règles non orientées de transposition.

On ne le fera pas; supposons qu'une puissante règle, dans (29), convertisse le verbe "faire" en un verbe "dire" - puisqu'il le faut, et en dépit de ce que "faire" n'est pas "dire" -; une bonne transposition serait (37):

(37) Il dit qu'il se sauverait
 mais (37) n'est pas la seule possible, ou plausible; si le pronom sujet de la base de (29) est le locuteur ou l'interlocuteur, il faut le transposer: la grammaire n'en sait rien; si le sujet de l'incise de (29) parle de lui-même à la première personne, il faudra peut-être en tenir compte, sans l'aide de la grammaire; si le locuteur de (37) tient pour une femme la personne que celui de (29) tient pour un homme, il faut en tenir compte; si le futur de l'incise de (29) est encore futur pour le locuteur de (37), la transposition au conditionnel doit-être éventuellement corrigée, selon l'intention. Mais supposons qu'un algorithme incorporant des données pragmatiques, le sexe des gens ou celui qu'on leur attribue, la manière que peut avoir chaque personne de parler et le sujet de toutes les conversations effectuées et concevables, exis-

te: il ne rendra pas compte sans offenser la grammaire de ce que le personnage cité dans (29) est peut-être un esquimaux répétant une information qu'il a prise pour une injure; ou un perroquet. La transposition réalisera toujours, dans le style direct, un contresens, parce que dans de tels cas elle convertira un bruit en idée.

Touchant ce problème, P. et C. Kiparsky font dans "Fact" les remarques suivantes:

Dans le style direct, on cite des structures de surface et non des structures profondes; par exemple, on ne peut citer une phrase active en la passivant, si la citation prend des guillemets; avec différents verbes, les compléments sont prélevés à différents niveaux de représentation; on peut prendre pour critère de détermination de ces niveaux l'identité de valeur de vérité. Mais existe-t-il des verbes qui exigent que leur complétive soit insérée sous sa forme de structure la plus profonde ? Un verbe X de ce type aurait la propriété suivante que:

(38) John Xed that Bill entered the house
impliquerait que:

(39) John Xed that the house was entered by Bill
mais n'impliquerait pas que:

(40) John Xed that Bill went into the house
c'est-à-dire que la vérité de la phrase serait conservée si la complétive subissait des transformations optionnelles différentes, mais non si on la remplaçait par une paraphrase dérivant d'une autre structure profonde. Si un tel verbe n'existe pas, le niveau de la structure profonde ne peut pas fonctionner comme représentation initiale d'un complément.

Telle est l'ingénieuse hypothèse des Kiparsky; on peut croire qu'elle n'effraierait pas trop un théoricien de la sémantique générative, qui se moque de la différence entre (39) et (40); mais si dans la phrases deux expressions dénotatives différentes avaient même référent ?

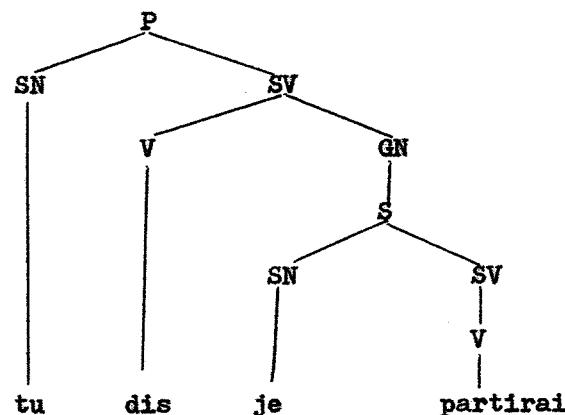
N'ayant pas découvert de verbe X en français, ou plutôt n'espérant pas en découvrir, j'admettrai la conclusion des Kiparsky, qui devrait, au moins à titre prévisoire, être admise de tous ceux qui cherchent encore ce verbe et ne l'ont pas encore trouvé.

Il s'ensuit qu'on ne peut attribuer pourstructure profonde à une phrase comme (41):

(41) Tu dis:"je partirai"

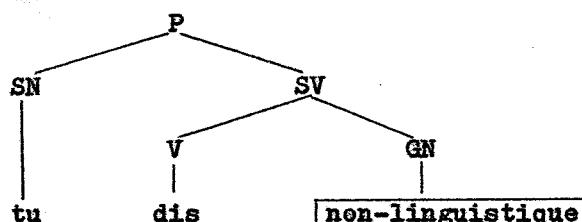
une structure du genre de (42):

(42)



mais plutôt une structure du genre de (43):

(43)



la représentation de type (43) "prédit", comme il convient, que

(44):

(44) Tu dis: "mei partira", entre autres fautes est une phrase aussi française que (41). L'analyse grammaticale d'une phrase est indépendante de la description ou de l'analyse des phrases ou des bruits qu'elle contient sous la forme de "citations", c'est-à-dire de ce que nous appellerons des SYNTAGMES NON-L. De même (45) et (46):

(45) Pleut-il ? erdenna-t-elle

(46) Sertez, l'interrogea-t-elle

sont des phrases acceptables; autre, en effet, que les personnages cités peuvent parler dans un code que nous ignorons, il n'est pas grammaticalement pertinent de savoir si le locuteur confond, dans les syntagmes non-L qu'il produit, des ordres et des questions. Ces phrases sont donc acceptables au même titre que:

(47) Il a dit: "Pleut-il?", et en l'entendant donner cet ordre quinze valets ont bondi

(48) Elle a dit: "sortez"; mais sa question est restée sans réponse d'une manière inexplicable.

On ne doit pas confondre l'usage fait ici de la catégorie de syntagme non-L avec l'adjectif ou le nom des phrases suivantes:

(49) Il est très va-te-faire-foutre depuis cet accident

(50) Il est de l' "intelligentsia"

en effet si "va-te-faire-foutre" et "intelligentsia" n'avaient pas de sens, la phrase n'en aurait pas. Il ne semble pas que les formes diverses de prédicats métalinguistiques qu'utilise Harris (pp. 125-128, cf. exemple (50)), peut-être justifiables dans de tels cas (encore que Harris ne prévoie qu'une catégorie nominale "est N_n"), puissent être pertinentes lorsqu'il y a seulement

citation, c'est-à-dire ^{reproduction} de quelque chose, et non usage de la forme de ce quelque chose comme d'un signe signifiant.

C'est encore reproduction, et non usage signifiant, qu'il y a dans les exemples suivants:

(51) "To be or not to be" a été récité d'une voix un peu trainante

(52) Ton "m'enverryez" contient une grosse faute d'orthographie

(53) A "vous êtes mon lion superbe et généreux", elle fut prise d'un accès de spasme

(54) Ce "merde" est encore de trop

les exemples (52) et (54) montrent qu'un syntagme non-L peut être un nom et non seulement un groupe nominal, puisqu'il est précédé d'un déterminant. Dans (55):

(55) Ce mot "merde" est décidément superflu et absolument superfétatoire

le syntagme non-L est apposition; s'écartant de l'analyse de Harris, qui propose de dériver l'expression sujet de (54) par effacement du mot "mot", on peut considérer que là encore le contenu de la citation est indépendant de la grammaticalité de la phrase, et que l'expression "le mot "il a déjà"" , si elle implique bien une erreur du locuteur (confondant par exemple mot et suite de mots), n'en est pas moins grammaticale.

Notons que les citations non-L, si elles ne sont pas précédées d'un déterminant, ne peuvent être ensuite reprises que par un démonstratif; ainsi s'opposent:

(56) Ce mot "ah", il m'a fatigué

(57) Ce "ah", il m'a fatigué

(58) \$ "Ah", il m'a fatigué

K

α - "le" est encore acceptable dans cet emploi neutre; "il" l'était autrefois. (Remarque due à Gross et Petronini)

un prénom comme "il" ne peut donc référer à un syntagme nominal non linguistique; celui-ci peut toutefois être également repris par un relatif:

(59) C'est "ah" qui m'a vraiment épuisé

(60) Il y a aussi "l'unique objet de mon ressentiment"
qui a été esproprié dans les larmes

La base d'une incise directe ne peut de même être reprise que par démonstratif, une relative étant exclue:

(61) "Merci", dit-elle, et ce fut plutôt crié que dit

(62) ¶ "Merci", dit-elle, et il fut plutôt crié que dit si un terme métalinguistique était ici effacé devant la citation, en expliquerait peut-être malaisément la restriction aux référents démonstratifs; si "merci" constitue à lui seul un syntagme sans déterminant, le démonstratif a sa valeur ordinaire qui est de désigner une chose sans l'intermédiaire d'un signe: cette chose est une reproduction.

3) Style indirect non libre: dans La Pensée et la Langue, F. Brunot réfute, d'une manière définitive me semble-t-il, les arguments en faveur de règles de transposition du style direct dans le style indirect (ou inversement), (pp. 780sq.); les temps qu'on croit transposés, montre-t-il, rendent largement compte du point de vue du locuteur; ainsi dans (63), comparé et supposé équivalent à (64):

(63) Il répondit: je viendrai

(64) Il répondit qu'il viendrait

le prénom sujet de la citation représente la pensée du personnage cité: c'est une citation; mais dans (64) le prénom est normalement de la troisième personne, parce que le personnage évoqué n'est ni locuteur, ni interlocuteur, mais tierce personne; et le temps n'est

pas un futur simple parce qu'il représente, pour le locuteur, non pas un futur, mais un futur par rapport à un passé; mais d'autres temps, imprévisibles pour un algorithme de transcription, sont envisageables; ainsi dans (65):

(65) Diverses religions ont enseigné, avaient déjà enseigné, que les méchants serent punis dans une autre vie il n'y a pas "transposition" d'un futur en un conditionnel simplement parce que le locuteur considère le futur comme futur par rapport à son présent - non au passé; inversement une phrase comme (66):

(66) ? J'ai cru autrefois que X épousera ta sœur est bizarre, pour Brunot, parce qu' "on n'y croit plus; le futur ne convient pas".

Contre ce type d'arguments, Marguerite Lips, dans Le Style Indirect Libre, en appelle elle aussi au bon sens (p. 26): "Quand on nie l'existence des temps de transposition, on tombe dans des absurdités", et commente ainsi l'exemple suivant:

(67) Paul déclara qu'il était honnête, qu'il ne vendrait pas son vote pour un pot de vin
 "Si vous prenez était comme imparfait véritable, alors Paul veut dire qu'il était honnête autrefois et qu'il ne l'est plus. Si vendrait est un véritable conditionnel, alors Paul affirme qu'il ne vendrait jamais son vote tant que tel ou tel événement n'arriverait pas. Mais il saute aux yeux que Paul veut donner une tout autre idée de lui-même. Il est honnête, il ne vendra jamais son vote et s'indigne qu'on puisse en douter. L'imparfait et le conditionnel sont ici des signes qui transposent une proposition indépendante en proposition terme, c'est-à-dire en subordonnée: ils

n'expriment pas le temps imparfait et le méde conditionnel".

La supercherie de Lips est trop grossière: en disant "Paul veut dire", "Paul affirme", "Paul veut donner une tout autre idée", c'est-à-dire en situant dans le présent l'histoire que (67) donne pour passée, elle transforme naturellement la valeur de tous les temps; elle se prête alors à l'objection inverse que le prétérit "déclara", dans (67), ne signifie aucun temps, ou signifie le présent, dès qu'on se situe dans le cadre que son commentaire impose. De plus sa supercherie n'est pas complète: tant qu'à faire de soutenir l'idée d'une transposition des temps, il faudrait, en même temps, soutenir celle d'une transposition des pronoms; et partant, ne pas dire "Paul affirme", ou "il affirme", mais bien "j'affirme"; il faut vraiment entrer dans le personnage de Paul, et, si l'en peut dire, on est alors dans une impasse, puisque Paul n'a pas dit qu'il affirmait.

En outre, à quel bon "transposer" des temps ? Lips propose une explication: les temps, qui ont au style direct une dénotation temporelle marquent, dans le style indirect, le passage en subordination. S'il en était vraiment ainsi, c'est-à-dire si la subordination n'était pas assez marquée par la structure de la phrase ("que", dans (67)), la transposition se trouverait marquer la subordination uniquement dans les cas où le temps de la principale n'est pas le présent, même narratif; le besoin de moduler la transposition selon le temps du verbe régisseur serait un grand mystère. Il n'y aurait naturellement aucun espoir d'explication pour les exemples (65) et (66) expliqués par Brunet.

Seit:

(68) Il était honnête et s'en vantait

(69) On l'en blâmait et il le savait
aux pronoms de complétive "en" et "le" on peut faire correspon-
dre les complétives entières dans les paraphrases:

(70) Il était honnête et se vantait de ce qu'il était hon-
nête

(71) On l'en blâmait et il savait qu'on l'en blâmait
l'algorithme de transposition dériverait sans doute (70) et (71)
de:

(72) Il était honnête et se vantait: "je suis honnête"

(73) On l'en blâmait et il savait: "on me blâme"

Ces exemples montrent que la transposition, orientée ou non,
en prétendant résoudre un problème, en soulève un: dans (70) et
(71), les temps, et de même les pronoms de la complétive, sont
identiques aux référents, tempsx ou pronoms, de la principale:
la principale serait-elle transposée, et de quoi ? de plus, la
nature même du nom, férant à la principale, indique que
principale et complétive doivent bien être identiques; mais cet-
te identité devrait n'être contrôlée qu'après la transposition
faite, et n'aurait guère de sens. Seit encore:

(74) Il avait trop bu et le regrettait

(75) Il avait trop bu et regrettait le fait qu'il avait
~~bu~~
trop bu

(76) Il allait bientôt mourir et le savait, en ayant été a-
verti par le sorcier

(77) Il allait bientôt mourir et savait qu'il allait bien-
tôt mourir ...

Comme on le voit, l'identité de la principale et de la complétive

se maintient lorsque les temps varient; là encore, la principale devrait être transposée, s'il fallait vraiment transposer. Soit encore, d'après les exemples (65) et (66) de Brunet:

(78) Les méchants seront punis dans une autre vie; divers

ses religiens l'ont enseigné, l'avaient déjà enseigné

(79) ? X épousera ta sœur; je l'ai cru autrefois

Que (78) paraphrase suffisamment (65) et que (79) soit bizarre est prédict par l'explication de Brunet; clairement, la "transposition" n'a rien à voir dans l'affaire, et on peut conclure, ou plutôt redire après La Pensée et Langue que la "concordance" des temps n'est pas un phénomène grammatical à strictement parler; elle n'est pas l'effet de quelque "transposition" mécanique.

Il est vrai que l'exemple (67) de Lips soulève un problème; à (80), on fait malaisément correspondre (81):

(80) Paul déclara qu'il ne vendrait pas son vete

(81) ? Paul ne vendrait pas son vete; il le déclara
remarquons bien que cette difficulté est locale, puisque, par exemple, le futur "aller" ne fait pas problème dans (76) et (77). Si on substituait "a déclaré" à "déclara" dans (81), la phrase serait très acceptable, mais dans le sens ignominieux que dénonce Lips ! L'interprétation du conditionnel comme futur du passé est donc difficile hors de la complétive; mais il n'y a là nul argument en faveur de la transposition, comme le croit Lips: en effet la valeur de conditionnel, qu'elle signalerait dans (81), est également plausible dans (80) qui est donc ambigu; on le vérifie par l'exemple (82):

32^a

(82) Paul déclara qu'il vendrait son vote s'il le pouvait, mais que cela lui était impossible

La valeur conditionnelle de (81) n'est donc pas l'effet de la transposition (inversée), elle est dans les deux termes de celle-ci; le seul problème est que la valeur de futur du passé est devenue improbable (quoique concevable).

Mais même en subordonnée le futur est quelquefois problématique; soit:

(83) ? Il me sembla qu'il mourrait

(84) Il me sembla qu'il allait mourir

(85) Le médecin me démontra qu'il mourrait

(86) Le médecin me démontra qu'il allait mourir

(87) Le médecin espérait qu'il mourrait

(83), sans autre contexte, me semble bizarre; (85) me semble plausible et (87) est très naturel; ce n'est pas une nuance entre "futur proche" et "futur quelconque" qui est ici en jeu: l'addition d'adverbes de temps comme "sous peu" ne modifie pas l'effet de (83) et (87). Le futur simple pose un problème spécifique comme futur du passé en préposition indépendante et dans certaines complétives. Soit encore:

(88)?Cela prouvait qu'il mourrait

(où l'interprétation "futur du passé" est encore difficile). Un point commun, me semble-t-il, aux exemples bizarres est que la perspective "futur du passé" y est difficilement rapportable à un personnage: : dans (83) et (88), apparence et preuve sont anonymes; (81) me semble exiger une interprétation subjective où on imagine la pensée, la déclaration ou l'engagement de Paul. De cela pourrait se rapprocher le fait que quand on pro-

K
α. J: "Ceux qui allaient mourir le sauvaient" ≠ "Ceux qui mourraient le sauvaient". La deuxième phrase est moins matérielle à première vue.

met, on emploie le futur simple, et non telle autre forme de futur à auxiliaire présent, même si le futur envisagé est proche; ainsi, de (89), (90) et (91):

(89) J'y serai

(90) Je vais y être

(91) Je dois y être

seul (89) convient pour une promesse; (90) n'est qu'une assertion factuelle qui n'engage pas le locuteur. Ce n'est là qu'une suggestion vague: de toute manière, le futur semble avoir une modalité particulière qui déborde largement les problèmes de "transposition"; et la plus grande facilité qu'à le futur du passé à être enchaîné pourrait dépendre du sens de la principale, selon qu'elle présente ou non un personnage au point de vue duquel on puisse le rappeler.¹

np 494

Au vu des exemples (68) à (79), on peut donc raisonnablement estimer que la structure profonde de la complétive de:

(92) Il disait qu'il partait
est la même que celle de:

(93) Il partait
en dépit des difficultés qu'en a aperçues. On reliera donc de même (94) à (95):

(94) Il semblait qu'il était mal
(95) Il était mal
déjà, dans ce cas, la notion de "style" indirect semble excessive; or on doit relier de même:

(96) L'humidité entraînait que les carcasses rouillaient
(97) Les carcasses rouillaient
ici la notion de "style" comme celle de "transposition" perdent

tout sens. La notion de "style indirect", purement sémantique, tend à cerner dans un vaste ensemble de subordonnées celles où la complétive peut être censée représenter la pensée, la déclaration, etc. du sujet du verbe régisseur.

En termes de "parallélisme" (Harris) la notion de "transposition" se dissout dans celle de "concordance": les temps des principales et des subordonnées ont en général même structure profonde, et les cooccurrences inacceptables pour une structure donnée sont décrites par des contraintes (cf. Gross 1968 *passim*).

4) Style indirect libre: Lips considère que le "style indirect libre" exemplifié par:

(98) Il s'emporta contre l'américain, qui avait bien besoin de leur chercher des histoires (p. 45, Lips)

(99) On l'appela dans la loge. Eh bien ! est-ce que le père Coupeau durait toujours ? - Mon Dieu ! oui, il durait toujours !

(100) Un doute singulier me saisit: avais-je aimé réellement Judith? (p. 53)

est transposé du "style direct"; les temps soulignés ici seraient donc transposés des paroles ou pensées "directes": "il a bien besoin ...", "dure toujours", "ai-je aimé". Les exemples (99) et (100) représenteraient le "style indirect libre" à l'état pur: les paroles ou pensées rapportées y ferment des propositions indépendantes, capables de toutes modalités, admettant des expressions non enchaînables en principe telles que "eh bien", etc.; de nombreux exemples du type de (98) témoigneraient de structures intermédiaires entre les styles indirect libre et non libre. Ici Lips utilise la notion de "verbe introducteur": les séquences au style indirect non libre pur sont complétives d'un verbe tel que "dire", "penser", etc.; dans (98) un tel verbe pourrait être sous-entendu.

Cette analyse d'un verbe sous-entendu (Lips ignerait la théorie des règles d'effacement) pourrait en effet s'appuyer sur des paraphrases comme celle de (101) (pour (98)):

(101) Il s'emporta contre l'américain, (dont il disait qu'il + qu'il disait qui) avait bien besoin de leur chercher des histoires

ou plus aisément, avec une incise:

(102) Il s'emporta contre l'américain, qui, disait-il, avait bien besoin de leur chercher des histoires

Lips donne d'ailleurs de tels exemples avec incise, où l'interprétation d'une subordonnée en style indirect libre est dès lors obligatoire.

La notion de "verbe sous-entendu" n'est pas formulable en termes de verbe déclaratif effacé; comparons en effet à (101), (102) et (98), qui peuvent former des paraphrases acceptables, (103) et (104):

(103) Un de ces éléphants, grand penseur, voulut savoir un jour ce qui lui valait tant d'honneur, puisqu'au fond il n'était qu'une bête

(104) Un de ces éléphants, grand penseur, voulut savoir un jour ce qui lui valait tant d'honneur, puisqu'il songeait qu'au fond il n'était qu'une bête

nous avons déjà utilisé cet exemple à propos de Ross; il montre ici que le style indirect libre en subordonnée n'est pas réductible nécessairement à une complétive de verbe introducteur effacé; ou alors, il faudrait transformer "il songeait" en incise. mais on ne peut insérer d'incise dans cet exemple de Lips:

(105) A Combray, dès la fin de l'après-midi, longtemps avant le moment où il faudrait me mettre au lit, ma chambre à coucher redevenait le point fixe de mes préoccupations

L'invention d'un verbe introducteur de complétive en chaque cas est trop délicate, et doit être trop variée pour être considérée comme une explication formelle.

5) Style direct et style indirect libre: en utilisant librement, entre autres, des exemples de Lips, nous allons souligner quelques points communs formels entre les styles direct et indirect libre (ces points sont en partie soulignés par Lips elle-même). Auparavant rappelons leur différence fondamentale: seul le style indirect libre peut être suspecté d'être "transposé"; c'est-à-dire que les référentiels (embrayeurs) sont ceux du locuteur dans le style indirect libre, ceux d'un personnage dans le style direct.

Certains modes d'insertion des style indirect libre (sous forme de préposition indépendante) et du style direct sont les mêmes:

5-1) Insertion zéro: soit:

(106) Jacques s'approcha: "Que vous-voulait le gouverneur ?" - "Rien; il ne m'a parlé que de votre commission"

(107) Elle se gratta la tête; lui voulait-on quelque chose ? était-ce une proposition ?

(108) Il s'éloigna; les circonstances n'étaient décidément pas favorables à sa tentative; il reviendrait le soir même

np 502

Compte non tenu des marques du style direct¹ (punctuation, tirets, guillemets) de (106), toutes ces phrases sont ambiguës; dans un récit Jacques peut être le gouverneur; la question et la réponse de (106) peuvent être pesée et donnée par le locuteur (par exemple dans une lettre); plus manifestement les questions de (107) ne signifient pas nécessairement la perplexité du personnage; "se gratter la tête" peut être un tic insignifiant; les questions peuvent

np 502

être posées par un narrateur et n'avoir aucun rapport avec l'évocation de ce geste; dans (108), seul le conditionnel "reviendrait", si on veut l'interpréter comme un futur du passé, semble imposer l'interprétation en style indirect libre (cf. les précédentes remarques sur le futur). D'une manière comparable on peut voir dans les interminables descriptions de Flaubert, dans ses litanies d'imparfaits, une méticulosité à la Balzac, la volonté explicative du narrateur; mais on y voit plus naturellement ce que ses personnages voyaient¹ ou "vivaient".

Ainsi le style indirect libre, comme le style direct, peuvent se dispenser de tout introducteur formel: seule la clarté du discours risque d'en pâtir, et ce n'est là qu'un problème de style. Que l'ambiguïté soit plus menaçante avec le style indirect libre déceule naturellement de ce que les référentiels y sont ceux du locuteur. Que le style indirect libre soit considéré comme le monopole des stylistes est dû simplement à la même raison: il ne se distingue pas; mais il est commun.²

5-2) Insertion en apposition: soit:

(109) Jacques pesa cette question: "Quelle heure est-il ?"; on lui fit cette réponse: "Nous verrons, nous verrons"

(110) Le maître lui posa cette question: que feraient-ils ? allaient-ils renoncer sans courage à une entreprise périlleuse, mais pleine de promesses

dans ces deux exemples encore il y a ambiguïté, si ce n'est encore qu'un conditionnel dans (110) favorise le style indirect libre; même la séquence d'un prétérit et d'un présent dans (109) n'exclut absolument pas qu'un seul locuteur exprime sa propre pensée: on

K - d- Exemple: "Alors comme ça c'est moi qui allais faire tout le boulot" démontre la prévision de l'interlocuteur.

peut demander l'heure au cours d'une trop longue narration. Mais une interprétation naturelle dans les deux cas est que les expressions "cette question" ou "cette réponse" ont pour apposition des séquences postposées au style direct ou au style indirect libre. Tous deux admettent encore ce même mode d'insertion.

5-3) Déictique simple: soit:

(111) Jacques dit ceci: "Merci"

(112) Le maître lui demanda ceci: allaient-ils renoncer si tôt à leur entreprise ?

ici la notion d'apposition ne convient sans doute pas; on n'accepte guère, par exemple:

(113) Jacques a fait ceci, une faute

si l'on n'interprète la phrase comme complète non compte tenu de la pseudo-apposition; une ponctuation plus naturelle est alors les deux points. Cette observation peut conduire, en retour, à douter que les exemples (109) et (110) présentent de véritables appositions: les expressions composées d'un déterminant démonstratif¹ et d'un nom pourraient avoir la même fonction qu'un déictique simple, et nécessiter comme eux la présence proche d'un référent dans la situation ou dans le discours.

np502

Qu'il ne s'agisse pas de véritables appositions semble être confirmé par les oppositions:

(114) Jacques, un de mes amis, est passé ce matin

(115) ? Ce mot : "merci", est un mot très usagé

(116) Jacques fit une réponse - une longue réponse de trois pages - qui stupéfia ses correspondants

(117) ? Jacques fit cette réponse : "Il n'en est plus ques-

tien", qui jeta un freud dans leurs relations

On peut donc voir dans les cas apparents d'apposition des variantes de l'insertion zéro; le lien linguistique entre la séquence qu style indirect ^{libre} _{ou} celle au style direct et le passage soi-disant introducteur n'est au mieux que la fonction référentielle d'un déictique; il n'existe pas de lien syntaxique. La préposition précédant la séquence citative est toujours une phrase complète: l'absence du référent d'un déictique ne trenque pas syntaxiquement une phrase/

5-4) Introduction sémantique:soit:

(118) Jacques fit une longue réponse: "Oui, certainement, etc. ..."

(119) Jacques fit une longue réponse: elle avait sans doute raisen, mais etc. ...

(220) On voit des gouverneurs menacer leurs élèves: "On vous habillera comme ce petit paysan"

(221) On voit des gouverneurs menacer leurs élèves: en les habillera comme tel petit paysan

là encore les prépositions précédant le style direct ou indirect libre sont également complètes; mais le sens de la phrase, parfois même un terme précis ("une réponse", "menacer"), annonce la citation. Il n'y a aucune raison de voir là un fait de grammaire; si la situation doit suppléer au manque de clarté dans certains des exemples précédemment examinés, le contexte lui-même ici y supplée, quequ'encore, d'ailleurs, d'une manière non strictement unique. Grammaticalement parlant, ce sont encore des cas d'insertion zéro.

Citons pour finir l'étude de ces cas un exemple type: celui de dialogues comme:

(222) En as-tu marre de vivre ? - Et toi tu as peur de mourir ? - Absolument pas - Ah !! etc.

(223) Rodrigue:- Es-tu si las de vivre ? - Le conte: as-tu peur de meurir, etc.

Il serait absurde de postuler l'effacement d'un verbe déclaratif entre ces cinglantes réparties, et nul n'a jamais fait cette hypothèse: un dialogue est une reproduction, une mimique, une simulation de paroles parlées ailleurs. Il peut se faire "sans légende", sans commentaire, etc. Il n'y a aucune raison formelle de ne pas traiter de la même manière les cas considérés précédemment: quand il y a légende, introduction, etc. , elle était seulement référentielle, sémantique, etc. mais non pas grammaticale.

5-5) Introduction grammaticale: syntagme non-L: soit:

(224) Jacques répondit: "Merci"

(225) Jacques dit: "Merci"

(226) Jacques pensa: "Tant pis"

(227) \$ Jacques_i dit: il_i avait eu tort

(228) \$ Jacques_i se dit: il_i avait eu tort

(229) \$ Jacques_i songea: il_i avait eu tort

Le verbe "dire" exige un complément direct; "répondre" et "penser" en admettent; il est clair que dans (225) l'unique interprétation possible fait de la citation une partie de la phrase; cette interprétation est au moins plausible quand le verbe admet un emploi intransitif et un emploi transitif. Commutant avec des compléments directs métalinguistiques comme "un mot" , "une pensée", etc. les citations sont ici des compléments directs (ou peuvent l'être) sous

ferme de syntagmes non-L.

On en trouve guère de tels en une autre fonction; soit:

(230) "Merci": fut répondu par Jacques

(231) \$ Jacques se souvint de : je me suis déjà souvent
trempé là-dessus

(230) n'est acceptable, sans ponctuation de coupure entre le syntagme non-L et le verbe, qu'en un autre sens que (224); sans essayer d'analyser cette différence, je soulignerai seulement que dans les emplois qui nous intéressent ici la citation ne peut être précédée d'un déterminant ("Jacques répartit d'un senere: "aurevoir!"); un nouvel "adieu, Jacques" fut la réponse"). Peut-être peut-on vaguement exprimer ainsi la nuance: dans les cas qui nous intéressent, et qui sont très contraints, la citation est en quelque sorte "jeuée" par le lecteur; elle n'est que reproduite dans les autres cas.

Il est remarquable que la fermation d'un syntagme non-L soit ici réservée au style direct.

5-6) Introduction grammaticale: subordination: soit:

(232) Paul déclara qu'il ne vendrait pas son vete

(233) Paul demanda s'il pleuvait

manifestement on peut considérer qu'il y a distribution complémentaire entre les modes d'insertion grammaticale réelle du style indirect libre et du style direct, si on les considère comme fondamentaux: nous avons vu que les complétives au style indirect, non distinguable formellement d'autres complétives ou subordonnées, n'étaient pas transposées, mais étaient ce qu'elles semblaient être.

Dès lors on peut compléter (232) et (233) par (234):

(234) \$ Il_i répondit_j que je_i n'ai_j plus le temps
où les indices verbaux sont les référents temporels: le style direct

ne peut s'insérer grammaticalement, dans le français classique ou contemporain, que sous la forme d'un syntagme non-L, inanalysable du point de vue de la phrase le comprenant; cette situation n'est ni nécessaire, ni universelle: en ancien français des complétives enchaînées peuvent contenir des référentiels indépendants du locuteur, mais dépendants par exemple du personnage cité sujet du verbe régisseur; mieux, des marques de modalité peuvent être portées sur une complétive; ainsi a-t-én des impératifs enchaînés tels que:

(235) Je vous cemand que + impératif
 ces faits ne sont pas indépendants, si les marques de modalités peuvent être apparentées aux embrayeurs. Le grec ancien présente une situation comparable.

Qu'il y ait bien une sorte de distribution complémentaire en jeu ici, on peut le montrer d'une manière plus nette. Soit:

(236) Il se souvint de ce qu'il avait connu la même personne
 (237) Il se souvint qu'il avait connu la même personne
 entre ces deux phrases il y a une importante nuance, et non un simple effacement: la première est peut-être ambiguë par rapport à la seconde, et admet en tout cas un sens que la première n'a pas; cette différence apparaît mieux entre:

(238) Je me souviens que je vous ai vu
 (239) Je me souviens de ce que je vous ai vu
 seule la première peut être une manière d'asserter sa complétive: "je me souviens de ce que" ne peut être relayeur, d'où:

(240) Je me souviens que vous aviez - n'est-ce pas ? - un chapeau rouge
 (241) ? Je me souviens de ce que vous aviez - n'est-ce pas ? - un chapeau rouge
 seule la complétive de la ^{seconde} est pronominalisable, détacha-

ble (cf. Gress, chap. IV et V); ces propriétés se retrouvent dans (236); la nuance entre (236) et (237) me semble être que seule (237) peut être une manière assez directe de décrire la pensée du personnage; (236) dit à quoi il pense, (237) ce qu'il pense; (236) présuppose connu l'événement remémoré, (237), non, ou du moins pas nécessairement.

De la même manière comparons:

(242) Songez que cet individu avait une casquette noire !

(243) Songez à ce que cet individu avait une casquette noire !

"songez" n'est manifestement relateur que dans "songez que"; à supposer (243) acceptable, cet exemple aurait un sens différent, et semble présupposer connu le contenu de la complétive; soit:

(244) Il pense à ce qu'il a connu Jean

(245) Il pense qu'il a connu Jean

(246) Il pense avoir connu Jean

(247) Je pense avoir connu Jean

(244) et (246) s'opposent nettement: (246) signifie que le personnage a la pensée suivante: "j'ai connu Jean", assertive; et on peut dire qu'il se trompe ou a raison; ceci est impossible avec (244) qui presuppose "il a connu Jean", et précise seulement que c'est le sujet de pensée du personnage, mais non que le personnage "se dit" ou "croit" qu'il a connu Jean; entre ces deux sens, (245) semble ambigu; correspondant à (246), (247) est univoquement relateur. Notons, à ce sujet, que les structures comparables avec infinitif complément d'un verbe d'opinion, de pensée, etc. présentent un certain nombre de caractéristiques communes concernant les possibilités de pronominalisation, de détachement, les présuppositions et la fonction de relai; la

K

α - Non, pas plus que "je pense que j'ai connu Jean".

complétive/ ne se détache pas, ne se preneminalise pas en clinique, ne peut devenir sujet par passivation; les présupposés de l'infinitif ou du verbe qui le régit disparaissent dans les relayeurs d'assertion et d'interrogation suivants:

(248) Te seuviens-tu l'avoir vu ?

(249) Je creis saveir qu'il est venu

en effet les complétives ne sont plus ici présupposées vraies: ceci semble lié à la disparition dans ces structures de l'interprétation selon laquelle la complétive serait "ce à quoi on pense", le sujet de la pensée; elle est la pensée même.¹

np 503

Il semble donc que le "style indirect" subordonné soit restreint à la position de complément direct: il s'oppose ainsi nettement, complémentairement, aux syntagmes non-L que nous avons étudiés. Mais un point commun se manifeste: que le lecteur présente sous forme de style direct, sans l'intégrer à sa phrase, ou sous forme de style indirect la pensée, la déclaration, etc. d'autrui, dans les deux cas il la présente pour elle-même, la reproduit, au niveau de la forme ou du sens. Plus exactement, dans un cas il reproduit une idée², dans l'autre un objet éventuellement linguistique et signifiant; en les reproduisant, il les présente plutôt qu'il n'en parle: à cela est lié le fait qu'ils ne peuvent passer sujet, être détachés, c'est-à-dire dans les deux cas thématisés: le lecteur en parlerait.

np 504

5-7) Complément interne ou effectué: les netiennes sémantiques traditionnelles de complément interne et de complément effectué éclairent peut-être la fonction des compléments directs étudiés

ici; celle de complément interne étant souvent employée de manières différentes - tantôt sémantiquement, tantôt formellement (morphologiquement), tantôt selon un compromis - on se donnera ici simplement une définition sémantique du complément effectué.

En peignant la Sixtine Michel-Ange a peint au moins trois choses: des murs, des personnages et des hommes; les murs et les modèles existaient avant qu'il les peigne, pas les personnages: en tant que figures ils ont été créés en étant peints: on parle dans ce cas de complément effectué. Ce n'est pas une délicate nuance qui est évoquée ici, mais il est facile de confondre un complément effectué - en ce sens - avec un complément qui ne l'est pas; plus que la création comme événement historique, la création comme poncif et thème pictural risque d'être confondue avec la création de Michel-Ange, qui est telle fresque; "dire (t)merci" est ambigu de la même manière: ce peut être réaliser une occurrence du mot abstrait "merci" (ou de l'abstraction¹ qu'est le mot "merci"): cela ne crée pas l'abstraction préexistante, le mot; mais ce peut être produire, émettre telle séquence concrète et unique: c'est la créer; dans l'expression examinée, " "merci" " est alors complément effectué. Je suppose que cette notion convient assez aux syntagmes non-L, mais aussi aux séquences au style indirect_x libre ou indirect subordonné qui ne peuvent être thématisés, prenominalisés par un clitique, déterminés par un déterminant, etc.. J'émettrai même la supposition plus vague encore que les propriétés suivantes: sensibilité à la négativité, à la modalité, au mode réel (non conditionnel), etc., qu'on reconnaît dans un

hp 506

certaines nombre de structures sont liées à cette notion. "Je pense", "songez", etc. ne sont relayeurs que positifs; "je promets" n'est relayeur et autovérifique que positif; "il paraît", toujours relayeur (le dire, c'est répéter un bruit, le répercuter), n'est pas négativable; dans un récit, les éventuels verbes introduisant les dialogues qu'en reperte à la ligne suivante ne le sont plus - s'ils ont un sens positif; on refuse:

(250) Alors Paul ne répliqua pas:

- Mais, qu'est-ce que c'est que ça ?

les mêmes structures ne sont pas questionnables; elles ne peuvent être à un mode conditionnel s'il comporte valeur seulement éventuelle ou irréelle; on a suggéré aussi en étudiant les relayeurs que ceux qui sont interrogatifs, négatifs, exclamatifs, etc. se ramaient peut-être par un effet de sens aux relayeurs assertifs positifs. Dans tous ces cas les compléments effectués ne sont pas seulement signifiés par un signe ou une répétition: ils sont joués, vraiment rendus présents.

5-8) Incises: Les séquences qu'en a vu en distribution complémentaire dans les phrases "normales" se confondent dans les incises.

Les bases d'incises indirectes sont au style indirect libre. L'heure non-superordination est d'abord fermellement attestée par l'absence de subordonnant: la notion de règle d'effacement, destinée à masquer ce genre d'évidences, et que toute analyse du type de Slifting, toute réduction aux complétives comperte, ne rend pas compte de la principale caractéristiques formelle de ces bases: ce sont des prépositions indépendantes.

On a déjà vu que c'étaient des propositions: les verbes d'incise qui excluent le style direct ("il paraît", "savoir", etc.) ne peuvent se construire en incise avec une base non linguistique, ni même avec une base seulement fermée d'une interjection, par exemple. Mais ce sont de plus des propositions indépendantes; ce fait est à peine masqué par l'absence, ~~ma~~ base d'incise indirecte, de phrases à modalité marquée: elles n'admettent que la forme modalement non marquée; mais dans cette forme elles présentent toutes les caractéristiques des prépositions non subordinées; soit:

(251) Les veaux et les cochons se multiplieraient: bonne affaire, pensait-elle

(252) Heureusement, songeait-elle, qu'il en restait un etc.; de telles phrases ne sont pas enchaînables après "que"; ce sont les mêmes qu'en retrouve dans le style indirect libre sans incise, aux marques modales près, puisque là elles sont libres. La plus nette différence apparaît dans le contraste entre la possibilité d'une introduction grammaticale dans:

(253) Il_i avait eu tort, se disait-il_i
et son impossibilité dans:

(253) \$ Il_i se disait: il_i avait eu tort
la séquence au style indirect libre est interprétable comme jouant le rôle de complément direct dans (253), puisque "se disait" exige un tel complément. Mais le mode d'introduction étudié en (5-4), commun au style direct et au style indirect libre, est admis de même pour les deux en incise; sont seulement exclues les incises où une expression, telle que "une réponse" dans (118) ou (119), dénote la base elle-même; cette contrainte est la même que celle par laquelle on a défini les incises: elles ne contiennent aucun prénom référant à la base; plus généralement, elles ne contiennent rien qui la dénote où y réfère; mais à (220) et (221) on

peut comparer:

(254) "On vous habillera comme ce petit paysan", menacent-ils

(255) On les habillera comme ce petit paysan, menacent-ils

Les modes d'introduction des paragraphes (5-2) et (5-3) sont exclus par la contrainte de référence; le mode d'insertion (5-1) est également exclu; à (106) et (108) s'opposent:

(256) § "Il ne m'a parlé que de votre commission", s'approcha Jacques

(257) § Les circonstances ne lui étaient décidément pas favorables, s'éloigna-t-il,

on a vu à propos de l'étude de Le Bideis que toute incise respectant les contraintes formelles des incises étaient bonnes pourvu que sémantiquement elle introduise la base, si celle-ci n'était pas simplement complément d'objet direct; plus le lien sémantique est étroit et naturel et plus l'incise est naturelle; s'il est recherché, elle sent l'effort de style; à la limite elle est inacceptable; mais la gradation continue qui existe entre les "bonnes", "les douteuses" et les "mauvaises" incises[#] interdit de formuler une règle grammaticale purement formelle sur ce sujet: si la base signifie une menace (chose qui peut n'être élucidable qu'à la lumière de la situation), le verbe "menacer" est acceptable; il ne l'est pas sinon; les exemples (256) et (257) ne sont donc pas rigoureusement agrammaticaux: on peut dire simplement qu'ils imposent l'interprétation apparemment absurde selon laquelle dire telle ou telle chose serait une manière de s'approcher ou de s'éloigner. A cette notion sémantique de manière correspond le fait que toutes les incises^{directes} dont la base ne peut être objet direct peuvent être paraphrasées au moyen de "comme ça" ou "ainsi":

(258) Oui, l'interrompit-elle

(259) Elle l'interrompit ainsi: - Oui

(260) Mon mari, le présenta Madame Verdurin

(261) Madame Verdurin le présenta ainsi: - Mon mari

(262) Si Hubert s'en va, gémis-je, qui viendra me voir à 6 heures ?

(263) Je gémis ainsi: "Si Hubert s'en va, qui viendra me voir à 6 heures ?"

Le même parallélisme, appliqué aux incises les moins naturelles citées par Le Bidois (pp. 193-194), produit les constructions les moins naturelles:

(264) Mais naturellement, se hâta-t-elle, il paierait:

(266) Elle se hâta ainsi: "Mais naturellement, il paierait"

(267) Etre vainqueur dans cette guerre, se buta l'homme-borne, c'est pas un résultat ?

(268) L'homme-borne se buta ainsi: être vainqueur dans cette guerre, c'est pas un résultat ?

Toutefois lorsque la base n'est pas un énoncé linguistique, la paraphrase par "ainsi" n'est pas satisfaisante:

(269) Hum ! Hum ! toussa le bourgmestre de Palmnicken (Le Bidois, p. 193)

(270) ? Le bourgmestre de Palmnicken toussa ainsi: "Hum ! hum !"

(271) Clac, fit l'assiette

(272) ? L'assiette fait ainsi: clac !

(273) Tchou, tchou, faisait la locomotive

(274) ? La locomotive faisait ainsi: tchou ! tchou
on s'aperçoit que dans les deux derniers exemples la suppression de "ainsi" rendrait acceptable la paraphrase: la base pourrait être objet direct; elle ne peut l'être en revanche dans (269).

Mais ce genre d'exemples récalcitrants à toute réduction unifiée des incises aux structures à ordre direct suggère ce qui pourrait être un point commun aux paraphrases en "ainsi" et en complément d'objet direct: tantôt la base est complément d'objet direct, et tantôt quelque chose comme un complément de manière (cf. "ainsi"); "tousser" n'admet pas de complément direct, mais la base de (269) n'est pas non plus complément de manière; on utilisera ici la notion de complément interne, repoussée plus haut. Une définition morphologique des compléments internes est l'identité morphologique entre le verbe et le complément; ainsi dans:

(275) pleurer des pleurs

une définition sémantique est que le complément est redondant par rapport au verbe: faire des pleurs, c'est pleurer; ce qu'on pleure, c'est dès pleurs; ces définitions doivent être distinguées: la première admet et exclut des compléments internes que la seconde exclut ou admet; ainsi dans:

(276) planter un plant

le complément n'est pas redondant: on peut planter autre chose qu'un plant; dans (276) et (277):

(277) pleurer des larmes(de joie)

(278) dormir un sommeil (de riche)

"larmes" et "sommeil" sont strictement redondants, mais diffèrent morphologiquement du verbe, dont le radical est différent. Nous nous contenterons de la définition sémantique; notons qu'elle ne s'applique pas seulement à un complément, mais convient naturellement à un sujet dans:

(279) Et la neige neigea

(280) Que de larmes furent pleurées (passivation de (277))

Une conséquence de la redondance est la suivante: si le verbe si-

n° p 507

gnifie une action par exemple; le sujet ou complément interne est nécessairement interprété comme effectué; si en droit du sommeil ou pleure des pleurs, il y a apparition, existence de sommeil et de pleurs; si la neige neige, il y a de la neige; sous négation ces propriétés disparaissent, s'inversent; la neige qui ne neige pas n'est pas, les pleurs non versés ne sont pas, etc.¹; peur unifier la fonction de la base de l'incise, qu'elle soit directe ou non, par rapport à l'incise, puisque nous avons déjà vu que lorsqu'elle était complément direct, il s'agissait d'un complément effectué, nous pouvons faire l'hypothèse que, dans tous les cas, elle joue le rôle de complément interne du verbe; (277), (278) et (279) montrent qu'un verbe qui n'admet ni complément direct, ni sujet, peut parfois, à la rigueur, admettre un sujet ou complément interne; on posera qu'il en va de même dans (258), (260) et (262), en les rapprochant de:

- (275) ? Elle interrompit une interruption
- (276) ? Elle présenta une présentation
- (277) Je gémis un gémissement

Les deux premiers exemples, strictement inacceptables dans le sens évoqué ici, semblent impliquer que cette fonction de complément interne, qui n'empêche pas le verbe d'avoir son complément non interne normal dans (258) par exemple, est très contrainte et peut-être limitée aux incises; on peut la rapprocher toutefois des introduceurs sémantiques ou déictiques évoqués plus haut, en mettant en parallèle par exemple:

- (278) Attention, menaca le maître
- (279) Le maître fit cette menace: attention !
- (280) Le maître fit une menace: attention !

349

Des compléments indirects internes peuvent être plus naturels dans certains cas; ainsi à (275) on comparera:

(281) Elle l'interrompit (de + par) l'interruption suivante

qui est sans doute moins mauvais.

Que le complément interne ait l'air d'être "de trop", s'ajoutant dans (258) par exemple au complément direct normal de "interrompit", s'explique un peu; ce doit être un complément direct, comme on l'a vu plus haut. D'autre part diverses constructions à complément direct interne en français présentent une comparable "addition"; soit:

(282) Qu'avait-il besoin de venir nous ennuyer ?

(283) Que vous sert de courir ?

(284) Rien ne sert de courir

qu'en peut au mieux paraphraser par:

(285) Quel besoin avait-il de venir nous ennuyer ?

(286) Quelle utilité (service) trouvez-vous à courir ?

(287) Courir ne vous est d'aucune utilité (service)

Le sujet interne (si ce n'est un complément antéposé) dans (284) peut être rapproché de:

(288) Cela ne sert (de rien + à rien + aucunement)

ces tours ont des analogues familiers (cf. Renchen) tels que:

(289) Qu'est-ce qu'il avait besoin de venir ici ?

(290) Qu'est-ce que ça te servira d'aller le voir ?

je suppose donc que littéralement (282), (283) et (284) sont paraphrasables par les non-phrases:

(291) \$ Quel besoin avait-il besoin de venir nous ennuyer ?

(292) \$ Quel service vous sert de courir ?

(293) \$ Nul service ne sert de courir

350

Renchon donne même avec l'exemple (294):

(294) Que lui était nécessaire (ce) témoignage ?

un complément interne (à vrai dire un peu forcé) pour "être nécessaire"; la notion de complément interne me semble en effet encore justifiable ici par la paraphrase:

(295) Qu'elle nécessité était donc celle de ce témoignage ?

Je ne sache pas qu'on ait signalé, à propos de ces "locutions" soi-disant "figées" combien leur sémantique était apparentée: "servir", "besoin", "nécessité" caractérisent la majorité d'entre elles; mais soit encore:

(296) Que tarde Xipharès ?

(cité de Racine par Renchon): l'unité sémantique des précédents exemples semble se volatiliser ici: (296) ne signifie rien de tel que:

(297) A quoi sert-il à Xipharès de tarder ?

De ces "locutions" il convient de rapprocher, je crois:

(298) Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir ?

c'est-à-dire les emplois de "que" dans le sens de "pourquoi", emplois pour lesquels l'étymologie "cur" a été bien à la légère proposée, alors que le latin utilisait "quid" comme causal. J'ai montré que ce "que" était, comme "pourquoi", complément de phrase ("Pourquoi et l'inversion du sujet non clitique"), et qu'on devait le rapprocher de:

(299)-Pourquoi partir ? - C'est que j'en ai ras le bol de rester.

le "que" causal est attribut sans copule d'une proposition (l'identification de deux événements pouvant être considérée comme l'explication de l'un par l'autre). Une paraphrase de (299) serait donc:

N°507

(300) (Je n'ai pas perdu le souvenir) est quoi ?

Nous voilà plus loin encore des compléments internes "locutionnaires" au sémantisme particulier considérés tout à l'heure. Aussi l'u-

nité sémantique de tous ces exemples, classés généralement dans une multitude de sous-classes d'exceptions, est-elle à chercher à un niveau plus profond.

La question (301):

(301) Pourquoi n'ai-je pas perdu le souvenir en te perdant ? à bien le sens de (298), d'une certaine manière; en quoi donc en diffère-t-elle ? (298) peut-être utilisée de diverses manières: je peux attendre que l'interlocuteur ou, à défaut, Dieu, Lacan, etc. me réponde; mais je peux aussi suggérer par cette question que la conservation de ma mémoire n'a pas de raison que j'accepte; dans le premier sens "pourquoi" est paraphrasable par:

(302) Quelle est donc la raison pour laquelle ... ? mais on a vu aussi à propos de "pourquoi" que l'interrogation partielle pouvait correspondre à un focus existentiel: en ce sens "pourquoi" est paraphrasable par:

(303) Y-a-t-il quelque raison pour laquelle /... ? ceci, déjà, nous rapproche du sens de (298), qui ne correspond qu'à l'une des interprétations possibles du message (301); mais (303) est encore ambigu: je peux désirer savoir s'il y a une raison, et attendre la réponse; mais en la posant je peux signifier indirectement qu'"il n'y a pas de raison", que ce qui m'arrive est absurde; (298) impose bien cette interprétation; mais il y a quelque chose de plus précis encore dans (298), qui n'est pas nécessairement présent dans l'interprétation "tendancieuse" de (303): il est entendu qu'en suggérant qu'il n'y a pas de raison, je déploré, par l'énoncé même de (298), ce qui m'arrive; en suggérant l'absurde,

dité, je la condamne.

Revenons à (296), qu'on pourrait paraphraser approximativement, en un moins noble langage, par (304):

(304) Qu'est-ce que c'est que ce retard de Xipharès ?
 cette périphrase souligne la valeur "interne" de "que" dans (296) (quel retard retarde donc Xipharès ?); on s'aperçoit qu'à cette relation correspond une valeur particulière de la question: la poser sous une telle forme, c'est manifester univoquement son impatience en repréchant son retard au retardataire.

Les exemples du type "que sert", "qu'a-t-il besoin", etc. ont clairement une valeur analogue; je n'attends nulle explication, ma question tendancieuse est une réprobation et ne peut être interprétée autrement; de même la "locution "à quoi bon" impose à une question l'interprétation dénigrante qui serait facultative autrement. Même "rien ne sert", qui explicite le sens d'une question tendancieuse, en dit plus que "il ne sert de rien de": "rien ne sert" n'est pas un jugement freid, une constatation, une assertion; c'est plus, c'est une condamnation, une prise de parti, etc. Le complément d'objet interne, dans les exemples examinés, marque d'une manière univoque que l'énonciation (l'occurrence) à laquelle il appartient a une certaine valeur, rendue plausible, mais seulement plausible au vu du seul sens non-métalinguistique de l'énoncé. Dans ces exemples, comme dans bien d'autres rencontrés déjà, diverses constructions particulières ent donc une valeur autoréférentielle, outre le complément interne:

NP 50%

l'antéposition de "rien"¹ dans (284); la négation "ne" dans (298) (qu'en a déjà vue jouer un rôle autoréférentiel dans "si je ne me trompe").

Ces faits incitent à soupçonner que les incises dont la base n'est interprétables que comme objet interne, ainsi que les expressions cer-

respondantes du type "il me menaça: - "Va-t-en" ", pourraient avoir une valeur particulière, que je ne saurais expliquer. Du moins à la notion de complément interne et au fait que l'incise est toujours sémantiquement positive, catégoriquement assertive ("peut-être", par exemple, en est même exclu), etc. correspond certainement le fait que la base représente toujours un objet réel, jamais un objet possible, virtuel ou inexistant, qu'il soit bruit, geste, parole, apparence ou pensée.

Le style direct étant irréductible au "style indirect" enchaîné, en réduisant les incises indirectes à des phrases à complétives, on s'interdit définitivement d'unifier la description des incises; que l'étude de Ross sur "les parenthétiques", défendant "Slifting", ne contienne que quelques allusions aux incises directes est amusant, mais révélateur de cette impasse. La reconnaissance du "style indirect libre" des incises indirectes ouvre une autre possibilité.

De ce que:

(305) Lui venir, il paraît n'est pas - apparemment - une "phrase correcte", alors que "Lui venir, dit-elle" l'est évidemment, on est fort tenté de croire que la base de l'incise indirecte forme avec l'incise un mélange grammaticalement homogène; mais cela pourrait résulter d'une simple coïncidence, à savoir que l'idée exprimée par la base et l'incise elle-même étant des expressions du même locuteur, en jugeant de la grammaticalité de l'une ou de l'autre on croit juger de "la même chose" - un même message en effet: qu'il ne s'agisse pas de l'effet d'une coïncidence pragmatique est donc à démontrer; je n'essaierai pas de le faire; faisons l'hypothèse contraire, que c'est une coïncidence et que l'grammaticalité de la base de (305) est propre à elle et n'est pas une agrammaticalité de (305) solidairement, de la même manière que dans:

(306) On voit des gouverneurs menacer leurs élèves:
eux être prêts à les habiller comme des paysans
l'grammaticalité de la seconde proposition n'est pas une agrammati-

talité de (306)solidairement: ainsi le style indirect libre est toujours libre, c'est-à-dire grammaticalement indépendant et la conséquence en est qu'on peut considérer la base indirecte comme un syntagme non-L. Là est la seule voie, je pense, pour considérer les incises directes et indirectes comme un seul phénomène.

Si des incises comme "présenta-t-elle son mari" et "soupira-t-elle" d'une part, "dit-elle" d'autre part, s'opposent par le "manque", dans le second cas seulement, du complément - qui est la base, cela doit évidemment être rapproché du fait qu'on oppose "présenter un mot", "soupirer un mot" (inacceptables), et "dire un mot": le complément direct de "dire" peut, par exemple, être un élément lexical métalinguistique (elle m'a dit un mot) où "mot" désigne des objets comme "il pleut"; dans "elle m'a dit cela", "cela" peut représenter une idée; le syntagme non-L, s'il est une idée ou un mot, par exemple, joue raisonnablement le rôle de complément direct et exclut un tel complément dans l'incise; au contraire on admet même le complément non clitique "son mari" s'il n'est pas "la présentation" et ne fait pas concurrence au complément interne qu'est la base, avec le verbe "présenter". "Il viendrait, aboya-t-il", s'interprète donc normalement comme une incise directe dans la mesure où on ne comprend pas qu'une idée puisse être un aboi, alors qu'un aboiement peut à la rigueur être une parole.

INVERSION

THEMATIQUE

Ce chapitre n'est qu'une allusion à des travaux en cours, dont seule une partie a été exposée à été exposée au colloque franco-allemand de syntaxe française de Vincennes (2-5 Avril 1973) et devrait prochainement paraître dans les actes de ce colloque, sous le titre: " "Pourquoi" et l'inversion du sujet non clitique".

R. Kayne (1973) décrit sous le nom d' "Inversion Stylistique" les inversions de sujets non clitiques que présentent obligatoirement les interrogatives directes partielles si le clitic n'y est pas inversé, et souligne qu'en rencontre la même inversion dans les clivées; ainsi dans:

(1) Que fait tonton ?

(2) A qui cause tantine ?

(3) C'est à tantine que cause tonton

les sujets non clitiques seraient inversés par la transformation de nom abrégé "INV-STYL". Toutefois, comme le rappelle Kayne, cette inversion est toujours incorrecte après "pourquoi":

(4) ? Pourquoi cause tonton ?

D'autre part, Kayne consacre une note aux incises pour montrer que l'inversion du sujet non clitic n'y est pas la même que celle qui opère dans (1), (2) ou (3). Ses raisons sont que l'incise serait l'unique structure où l'on ait, obligatoirement, inversion simple du clitic ou inversion du non clitic, et jamais inversion complexe du clitic, comme le montrent:

(5) Oui, dit-il

(6) Oui, dit Jean

(7) # Oui, Jean dit-il

(8) \$ Oui, Jean dit

(9) \$ Oui, il dit

Kayne écarte rapidement l'idée que (7) pourrait être bloqué par une contrainte empêchant que le verbe ne soit précédé d'un GN. Il conclut que "vraisemblablement, (les inversions de (5) et de (6)) devraient être effectuées par une seule règle propre aux constructions incises". A cela s'ajoutera l'argument historique que les incises ont toujours été "exceptionnelles à maint égard" (je traduis ces citations d'une version anglaise de l'article).

On négligera l'argument historique: pas plus que les incises modernes, les incises de l'ancien français ne sont connues suffisamment pour qu'il soit fondé. Les autres arguments tombent aisément. D'une part les incises ne sont pas la seule construction ou éventuellement l'inversion "stylistique" commute uniquement avec l'inversion simple du clitique; soit:

(10) Que fait Pierre ?

(11) Que fait-il ?

(12) \$ Que Pierre fait-il ?

(13) \$ Qu'il fait ?

(14) \$ Que Pierre fait ?

ce cas est bien connu de Kayne; un autre est moins évident; soit:

(15) Ainsi parla Pierre

(16) Ainsi parla-t-il

(17) * \$ Ainsi Pierre parla-t-il

(18) Ainsi Pierre parla

(19) Ainsi il parla

cette distribution, apparemment bien différente des précédentes,
K - d - Cf. "Quel est votre nom", "Quel est-il", * "Quel votre nom est-il"

recouvre un phénomène de distribution identique: (15) et (16) ne sont pas synonymes de (18) et (19); les deux premiers exemples admettent uniquement la paraphrase suivante:

(20) (Pierre + il) parla de telle manière
les deux derniers admettent uniquement la suivante:

(21) C'est ainsi qu'il arriva que (Pierre + il) parla dans le premier sens, "ainsi" présente donc les mêmes inversions obligatoires que l'incise. L'impossibilité d'inverser le sujet non clitique dans (18) et (19) au sens de (21), ainsi que l'inacceptabilité de (4) avec "pourquoi" ont une même cause (cf. celle de Vincennes): "pourquoi" et "ainsi", l'un toujours et l'autre parfois portant sur une proposition entière, et non sur le seul verbe, ne peuvent déclencher l'inversion "stylistique"; j'ai proposé de parler dans ces cas de COMPLÉMENTS DE PHRASE, notion un peu vague dont je me conterai ici; le terme de "complément de proposition" serait plus conforme à mon intention. Il est donc clair que la distribution des inversions en incise n'est pas exceptionnelle; le serait-elle que cela ne prouverait rien: elles pourraient représenter un lieu d'intersection de deux ou trois phénomènes chacun régulier. Ajoutons que hors du style soutenu les inversions tombent également en interrogative et en incise; les exemples suivants:

(22) A qui il a parlé ?

(23) A qui Pierre parle ?

(24) Oui, il a dit

(25) Oui, Pierre m'a dit

caractérisent un même niveau de langue.

L'idée d'une contrainte doit être prise en considération aussi

K α- "phrase" est un terme impropre, je veux dire: complément "de proposition", car il peut s'agir d'une subordonnée par exemple. Il convient de réservier avec la tradition le mot phrase à des propositions non coordonnées ou subordonnées, c'est-à-dire indépendantes (ou "principales"). "Phrase" ≠ anglais "sentence".

bien dans le cas des incises que dans le cas de "que"; Kayne a répété l'observation traditionnelle que "que" interrogatif n'était séparable de la forme verbale finie que par des clitiques ou le jurent "diable" (avec sa variante masquée "diantre"); on peut donc rendre compte ainsi de l'effet de contrainte: "que" interrogatif est un clitique; comme on le sait, un clitique en proposition non impérative est, par définition, adossé à une forme verbale finie, ou à un syntagme obtenu ainsi (et récursivement). Pas plus que celle de (12), l'inacceptabilité, comparable, de (7) n'est un fait isolé; on l'a remarqué en distinguant les incises des incidentes: sont inacceptables:

(26) \$ Oui, du moins dit-il

(27) \$ Oui, à Pierre répondit-il

(28) \$ Oui, le lendemain répondit-il

bien entendu il n'est plus question ici d'une nature "clitique" de la base ! elle peut subir une forte emphase, etc. Mais on constate simplement que l'inacceptabilité de (7) DOIT être prédite par une règle assez générale de toutes manières; dès lors on peut dire que les incises présentent l'inversion bien connue du clitique, compte tenu de cette contrainte qui bloque l'inversion complexe: A titre de pure hypothèse je suggérerais que la relation grammaticale d'objet interne qui unit toujours la base à l'incise est marquée par la postposition immédiate du prédicat (clitiques compris) à une partie de son complément interne. La marque de cas serait donc positionnelle, et particulièrement contrainte.¹

NP 511

On peut enfin aisément vérifier que toutes les contraintes fer-

melles que Kayne décrit dans l'inversion "stylistique" sont respectées en incise; je donne ici seulement à titre d'exemple:

(29) Oui, le rabreua Claude

(30) ?? Oui, rabreua sen camarade Claude

(31) Comment l'a rabreué Claude ?

(32) ?? Comment a rabreué son camarade Claude ?

np 511

les inacceptabilités sont bien du même ordre; elles le sont en fait dans tous les cas.¹ Cette observation n'a été négligée par les grammairiens que parce que les incises contiennent rarement un sujet direct.

L'inversion du sujet non clitique se produit en français de différentes manières, avec des propriétés et des contraintes différentes; l'inversion "stylistique" n'est sans doute qu'une des règles d'inversions de ce type, comme le suggère Kayne en restreignant son étude aux interrogatives partielles directes et aux clivées. J'essaierai de mentir dans une prochaine étude qu'en peut distinguer aux moins trois types d'inversions exemplifiés par:

(33) Au fond de la salle dormait quelqu'un

(34) Arriva un convive

(35) Ne reçoivent la légion d'honneur que de riches pharmaciens

(36) Que fait Pierre?

np 512

appelons "inversion présentative" l'inversion supposée être la même dans (33) et (34); "inversion liste" celle de (35) qu'en supposera différente de la première; comme l'inversion "présentative" de (33) et (34) présente exactement les mêmes contraintes que Kayne considère comme "stylistiques" dans le cas de (36), mais que par ailleurs ces inversions diffèrent substantiellement, je distinguerai l'inversion du non-clitique dans (36) et en incise sous le nom d' INVERSION THEMATIQUE.

J'essaierai dans la même étude de justifier cette caractérisation sémantique; en résumé, on peut dire que l'inversion thématique confère au groupe fermé du verbe et des éléments post-pesés (incluant le sujet) une fonction analogue à celle de "thème" par rapport au syntagme inverseur toujours nécessaire (le mot interrogatif dans l'interrogation); celui-ci est donc inversément quelque chose comme un "fokus" par rapport à ce thème, les deux netiens devant toujours être considérées comme relatives et couplées.

D'autre part j'essaierai de montrer que la thématisation opérée par inversion thématique ne peut thématiser qu'une partie stricte d'une préposition par rapport à une autre partie de la même préposition: ainsi ne s'appliquerait-elle pas aux compléments de phrase.

Or la base d'une incise, nous l'avons vu, est complément interne et direct: ce n'est pas un complément de phrase; la restriction de l'inversion thématique aux compléments qui ne sont pas des compléments de phrase ne ~~serait donc pas violée par les~~ ~~s'appliquerait donc pas aux~~ incises. En revanche la notion de thématisation est assez vague pour qu'en entrevue qu'elle pourrait être justifiée, s'agissant des incises: l'incise, disent en effet tous les grammairiens traditionnels (cf. Dessaints et Le Bideis) est accessoire; elle ne fait que préciser l'auteur ou quelques circonstances de la production de la base, qui est essentiel et porte l'emphase principale. Ajoutons à cette intuition qu'aucun élément d'une incise ne peut être focalisé, soit par intonation, soit par clivage; on refuse:

(29) \$ Oui, a dit PIERRE (E + et pas Jean)

(30) \$ Oui, c'est Pierre qui a dit

K α- Indépendamment bloqué par la contrainte de proximité (p 357).

Je n'ai certainement pas montré que les incises à inversion du sujet non clitaire étaient des exemples d'inversion thématique; la question reste ouverte; mais cette possibilité n'est pas fermée: les raisons avancées contre cette analyse sont fondées sur une analyse insuffisante et de l'inversion thématique, et surtout des incises elles-mêmes; au contraire cette hypothèse semble présenter quelques avantages et je la maintiendrai dans le chapitre suivant.

L'INVERSION
DANS LES INCISES

Dans le chapitre précédent j'ai fait l'hypothèse que l'inversion du sujet non clitique était l'inversion thématique, et non une inversion de type exceptionnel; de plus j'ai suggéré que l'absence d'inversion complexe du clitique pourrait être due à ce que la postposition immédiate de la forme verbale de l'incise (clitiques compris) à une partie de la base devait marquer la fonction de celle-ci: complément d'objet interne dans la phrase; même si une telle suggestion se trouvait, par chance, être exacte, elle n'expliquerait pas que l'inversion thématique ou du clitique soit possible; celle du clitique serait superflue, et l'ordre progressif des incises medales l'atteste: le verbe dans "je pense" ou "il paraît" n'est séparé de la base que par le clitique sujet.

Ce dernier chapitre proposera, sur la question de la fonction des inversions en incise, quelques hypothèses méritant fert leur nom, appuyées , globalement, sur l'analyse que j'ai proposée des incises et de la différence entre les incises medales et les incises non medales; la justesse de cette analyse conditionne totalement l'intérêt des suggestions que je pourrai faire: mais c'est bien normal - si je puis dire - puisque l'absence d'inversion-sans-valeur-interrogative est la caractéristique formelle évidente des incises medales.

1) "Parait-il": en liant catégoriquement la non inversion du clitique dans les incises du type "je pense" à leur fonction de relayeurs, on rencontre une difficulté locale bien précise: le cas de l'incise "il paraît", admissible sous la forme "paraît-il".

C'est une réelle difficulté parce que "il paraît" est^{presque} la seule incise grammaticalement amodale, n'admettant d'emploi qu'assertif, qui joue nécessairement la fonction de relayeur. La présence de "semble-t-il" à côté de "il semble", de "crois-je" à côté de "je crois" ne fait pas problème: "il semble" et "je crois" ne sont pas univoquement relayeurs; je peux dire:

(1) Par moments, il (me) semble que tu n'existes plus

(2) Parfois je crois que tu n'existes plus

à un vivant: ce n'est pas ridicule, parce que ce n'est pas une manière de dire univoquement que "tu n'existes plus": les principales ~~me~~ n'induisent pas nécessairement l'assertion de la complétive, même mitigée; à cela est lié le fait qu'elles sont négativables, questionnables, librement enchaînables comme dans:

(2) Est-ce qu'il(me)semble que les licornes existent ?

(3) Crois-je sincèrement que Dieu existe ?

(4) Il va raconter partout que je crois qu'il est cecu

(5) Jean soutient qu'il (lui) semble que la lune est ronde

(6) Jean n'a jamais dit qu'il semble que la lune est ronde

Ces expressions ne sont pas toujours au présent: elles peuvent être au préterit, au futur, etc. Il n'en va pas de même avec "il paraît"; on a déjà remarqué que (7):

(7) Il paraît que tu es mort

était plus bizarre que:

(8) (On dit + les gens disent + le bruit court) que tu es

mert

seule (7) ne va pas sans ironie ou stupidité, à moins qu'on ne "parle" à un absent dont on craint la mort; comme on l'a vu, on refuse:

(9) Est-ce qu'il paraît que le Pape est peur ?

(10) Paraît-il que le Pape est peur ?

(11) Il ne paraît pas que le Pape est peur

(12) Jean n'a jamais dit qu'il paraît que le Pape est peur comme légèrement bizarres; il faut pour les justifier des interprétations contournées; ainsi (9) (mais non (10)), peut signifier:

(13) Avez-vous vraiment dit: il paraît que le Pape est peur ? en ce sens l'interrogation ne porte pas spécifiquement sur "il paraît"; de même on peut admettre, à côté de (5), (14):

(14) Jean dit qu'il paraît que le Pape est peur mais ce faisant on ne fait que mettre en évidence que citer un propos de Jean, ce peut-être le "répéter": "Jean dit" fonctionne alors comme "il paraît", et on n'a qu'un relayeur enchassé sous un autre relayeur, situation non exceptionnelle; on vérifie cette fonction que doit jouer "Jean dit" dans (14) en comparant, à (7), (15):

(15) Jean dit qu'il paraît que tu es mort qui exige les mêmes interprétations, ou est également bizarre.

L'emploi de "même" confirme encore cette unicité de "il paraît"; soit:

(16) Jean est cinglé; il croit même que la lune est carrée (16) n'est nullement paraphrasable par (17):

(17) Jean est cinglé; même la lune est carrée dans (16), même porte spécifiquement et uniquement sur le verbe principal, et on pourrait le paraphraser par:

(18) Jean est cinglé; il va jusqu'à croire que la lune est carrée

Comparons, à (16), (19):

(19) Je deviens cinglé; (je crois même + il me semble même)
que les adjectifs ont des pattes

(19) peut plausiblement s'interpréter d'une manière comparable à (16):
je deviens cinglé "au point de croire" que les adjectifs marchent;
mais comparons de nouveau à (16) (20):

(20) Je deviens cinglé; je crois même qu'il faudra bien-tôt m'enfermer

(20) admet deux interprétations; l'une un peu surprenante, mais pardennable à une personne fatiguée, étant que "je suis cinglé au point de croire qu'on va m'enfermer pour l'être"; ce n'est alors qu'une variante de (19); mais une autre interprétation est paraphasable par (21):

(21) Je deviens cinglé; il faudra même bientôt m'enfermer
cette interprétation révèle que si "je crois" fonctionne comme relayeur, "même" peut porter finalement sur l'assertion induite.
Cet effet est strictement conditionné par la fonction de relai.

Soit (22):

(22) Les gens sont médisants; il paraît même que c'est toi
qui a répandu la vérole

^{Suite}
cette phrase est légèrement bizarre; très naturelle, par contre, est:

(23) Je commence à te trouver un peu dangereux; il paraît
même que c'est toi qui sèmes la vérole
où "même" porte sur l'assertion, qui doit donc être induite; à (22)
opposons:

(23) Les gens sont médisants; le bruit court même que tu sèmes
partout la vérole

(23), contrairement à (22) s'interprète naturellement ^{ainsi:} les gens
sont médisants au point de lancer de faux bruits.

Ainsi "même", adjoint à la principale, porte sur la complétive finalement si, et uniquement si celle-ci est induite par la principale; l'impossibilité que "même" modifie strictement le relayeur peut résulter de ce que celui-ci n'est pas modifiable: toute adjonction doit, ou contribuer à sa valeur de relayeur, ou pouvoir porter finalement sur l'énoncé induit: on a déjà rattaché à cette contrainte l'absence d'adjenction dans les incises modales, où elle est encore plus stricte puisque elles ne doivent induire que la modalité (assertive); ainsi on oppose:

(24) Oui, a-t-il même répondu

(25) \$Oui, je pense même

à cet égard encore "paraît-il" se signale comme une incise modale:

α (26) \$ Le Pape est mort, paraît-il même, en quelques minutes

(l'incise de (26) étant inacceptable au moins dans un style soutenu).

L'incise "il paraît"("paraît-il") n'est pas la seule incise modale qui ne puisse être que modale; mais c'est la plus banale. A l'incise "il va sans dire" ne peut pas correspondre une incise non modale "va-t-il sans dire": "il va sans dire" est toujours relayeur en incise, comme l'atteste le fait qu'il n'apparaîsse pas dans cette construction à l'imparfait, ou avec une adjonction; "il va de soi" se comporte de même en incise, quoiqu'on admette en d'autres constructions que ce tour soit nié, questionné, mis à un autre temps que le présent; "il est vrai" niable, questionable, etc. hors des incises n'apparaît dans celles-ci que dans sa fonction de relayeur; "il s'entend" enfin n'apparaît, soit en incise, soit ailleurs, que sujet aux contraintes caractéristiques des relayeurs. Or de toutes ces incises la α - Pas si souvent que ça, il me semble, "même" portant sur l'induit.

plus banale admet seule, mais admet, même dans un style soutenu, l'inversion; et inversement, de toutes les incises medales commutant avec des incises non medales, aucune n'admet, dans sa fonction, l'inversion du sujet.

Le fait même de poser ainsi la question suggère seulement, mais suggère que la possibilité d'inverser le relayeur "il paraît" s'excuse, sinon s'explique, par le fait que l'inversion a perdu sa valeur contrastive: en s'inversant, "il paraît" ne risque pas d'être interprété en incise autrement que comme un relayeur. Mais cette possibilité n'est pas une règle générale, puisque "il est vrai", "il va sans dire", "il va de soi" et "il s'entend" semblent toujours être à l'ordre progressif; notons toutefois que les phrases:

(27) ? Le Pape, va-t-il sans dire, sera contre

(28) ? Le Pape, est-il vrai, a toujours été contre

(29) ? Le Pape, va-t-il de soi, sera contre

sont à la rigueur acceptables dans un seul sens seulement: celui où les expressions sont relayeurs. La perte de la valeur contrastive de l'ordre direct n'a donc joué que dans le cas de l'incise la plus commune en y autorisant l'inversion.

Un fait, caractéristique d'un autre niveau de langue, mais voisin, semble confirmer que l'incise "paraît-il" ne présente pas une inversion significative: dans un langage familier on admet:

(30) Paraît-il même que le Pape est pour
sans valeur interrogative; inversement:

(41) Semble-t-il qu'il parle ?

n'est interprétable qu'interrogativement; "il paraît", toujours relayeur et toujours intrinsèquement assertif dans ses emplois, est donc inversable même en dehors des incises dans un style où l'in-

version du clitique n'est pas coutume, mais a toute sa valeur dans l'inversion, par exemple, d'un relayeur comme "est-ce que" (relayeur d'interrogation^x totale ou partielle). L'inversion dans (30) ne saurait toutefois être confondue avec celle de l'incise correspondante, acceptable, elle, dans un langage soutenu. On pourrait même ^{ne} voir dans ce rapprochement aucun argument pour l'analyse que je propose: même dans le style familier, la principale "paraît-il" a un certainair de "locution": cette locution pourrait n'être qu'une transposition de l'incise du langage soutenu, incise qui se comporte effectivement comme un tout inanalysable lorsqu'au lieu d'être postposée, elle est, dans un style un peu familier, antéposée à sa base ("une femme, paraît-il fort belle").

En résumé, on peut suggérer que l'incise "il paraît" peut, facultativement et sans aucun effet de sens, perdre sa caractéristique formelle qu'est l'ordre progressif, non contrastif dans son cas, et ressembler ainsi, sans risque de confusion, à une incise non modale; elle conserve sous cette forme sa valeur de relayeur assertif (d'assertion).

2) Inversions significatives hors des incises: citons, hors des incises, quelques-uns des cas les plus typiques où l'inversion du clitique, éventuellement contrastive, a une valeur sémantique.

Soit:

(42) Le Pape est peur

(43) Le Pape est-il peur

non compte tenu de l'intonation ou de la ponctuation, qui fonctionnent sans doute à un niveau particulier, l'énoncé (42) est ambigu par rapport à (43): il peut être asserté, mais il peut être demandé par question intonative (encore l'intonation semble-t-elle, dans certaines situations claires, à peine marquée ou pas marquée); que

K. d - Dans le Dictionnaire des difficultés de la Langue Française (Larousse 1956), A. Thomas cite comme "barbarisme" A ce qu'il paraît que P au lieu de Il paraît que P. "Paraît-il que P" pourrait être du m^e ordre; adverbe passé régisseur comme dans Sans doute, ou Heureusement, ou Affirmément que P.

l' "intonation interrogative" joue un rôle bien différent, et à un autre niveau, que l'inversion interrogative est attesté, dans le style soutenu, par la forme et par l'emploi de ces deux interrogations: les expressions sensibles à au caractère interrogatif de la phrase n'apparaissent pas dans une demande intonative; on oppose:

(44) \$ Il viendra pour autant ?

(45) Viendra-t-il pour autant ?

(46) \$ Il a dormi de la nuit ?

(47) A-t-il dormi de la nuit ?

(48) \$ Je puis entrer ?

(49) Puis-je entrer ?

etc.; les demandes intonatives sont donc suspectes d'être des emplois particuliers de phrases amodales: la question n'est pas dans la phrase, mais dans l'emploi qu'on en fait; à ceci correspondent effectivement des différences d'usage; soit:

(50) Vous l'aimez ? (Mithridate)

(51) Les tristes discours que temet en l'esprit l'amitié paternelle augmenteront toujours ta douleur ?

Ces exemples rappellent que la demande intonative ne caractérise pas nécessairement un style non soutenu: elle a, dans le style soutenu, droit de cité et une valeur particulière; elle seule sert à demander si l'interlocuteur a bien dit telle chose, par exemple; dans les exemples cités la nuance qu'elle apporte pourrait peut-être être rapprochée de ce premier emploi typique; on demande à l'interlocuteur s'il peut dire cela, s'il croit cela, s'il avoue cela, s'il est décidé à cela, etc.: on lui propose toute faite une phrase prête à asséter. L'emploi non contrastif, sem-

nb 513

ble-t-il, de cette forme de question dans le langage très familier ou populaire ne signifie même pas nécessairement que la demande intonative n'ait là encore même valeur: rien n'assure que la différence soit grammaticale, elle pourrait se situer à un autre niveau et s'exprimer ainsi: dans ce niveau d'expression, on ne dit pas simplement exactement les mêmes choses, selon d'autres règles: on dit les choses autrement, on présente d'une autre manière les demandes d'information.¹

Dans le style soutenu, l'inversion dite "interrogative" du clitique sert à bien d'autres choses qu'à interroger les gens; citons seulement sa valeur quasi-hypothétique dans:

(52) Avait-elle soif ? elle avalait deux ou trois sérieux dans cette valeur, l'expression inversée n'est plus assertée, puisqu'elle est conditionnelle; ce qui est asserté, ce n'est pas non plus la proposition suivante, mais le couple de propositions: on asserte une relation conditionnelle, cela seul peut être dit vrai ou faux. Un trait commun semble caractériser toutes les "interrogatives" fermées par inversion du clitique: ce sont des propositions non assertées; elles diffèrent donc profondément des prépositions amodales (modalement non marquées) dont elles se démarquent: l'inversion en elle marque au moins qu'elles ne sont pas des assertions (qu'elles ne peuvent être assertées).

Un autre cas d'inversion du clitique est celui des propositions après des adverbes que Blinkenberg⁽¹⁹²⁸⁾ appelle "conjonctifs et subjectifs" (p. 130 sq.); de la liste que propose Blinkenberg on peut extraire les suivants: "aussi", "aussi bien", "toujours", "encore", "sans doute", "peut-être", etc; ils ont tous en commun, comme il

le nete, "de déterminer la phrase entière"; à cette propriété sont peut-être liées les suivantes: lorsqu'ils sont employés, avec ou sans inversion du clitic, dans le sens qu'ils ont lorsqu'il y a inversion, la phrase ne peut-être qu'assertive; s'il y a négation, celle-ci ne peut pas porter sur la préposition fermée de l'adverbe et de la préposition qu'il introduit: elle porte sur la préposition introduite; ainsi, si on admet (53) pour paraphrase de (54):

(53) Il est possible qu'il vienne

(54) Peut-être il viendra

on ne peut admettre (55) pour paraphrase de (56):

(55) Il n'est pas possible qu'il vienne

(56) Peut-être il ne viendra pas

la paraphrase devant être plutôt:

(57) Il est possible qu'il ne vienne pas

l'adverbe, s'il déclenche une inversion, est très généralement antéposé à la préposition qu'il modifie.

La paraphrase qu'en vient d'utiliser suggère que les adverbes conjonctifs et subjectifs pourraient jouer le rôle des relayeurs d'assertion, de par leur sens; ceci rendrait compte de leur sensibilité à la négativité et du fait que la préposition qu'ils modifient n'est jamais médiatement marquée (interrogative, impérative, etc.); certains emplois paraphrastiques rendent la chose vraisemblable pour certains; ainsi à (58) on comparera (59), plus naturel:

(58) Toujours m'a-t-il dit qu'il n'en savait rien

(59) Toujours est-il qu'il m'a dit qu'il n'en savait rien
la paraphrase "toujours est-il", outre qu'elle explicite la fonction de l'adverbe de phrase, contient l'expression "il est", voisine du relayeur "il y a" qu'on a dans (60):

(60) Il y a que je n'ai plus rien à boire

(60) est par induction une assertion de sa complétive, dans une interprétation possible sinon la seule.

En reconnaissant à ces adverbes une fonction de relayeurs d'assertion de la principale qu'ils modifient, on oppose apparemment la valeur sémantique de l'inversion du clitique qu'ils entraînent à celle des "interrogatives", puisque celles-ci justement ne sont pas des assertions; cette opposition n'est qu'apparente: où il y a induction d'assertion, il y a d'abord préposition sans modalité propre; on peut faire l'hypothèse que, dans les interrogatives comme dans les propositions induites adverbialement, l'inversion a au moins une valeur commune: elle marque que l'occurrence de la proposition inversée n'a pas de modalité assertive propre; dans l'interrogation, il ne se passe rien d'autre; dans les prépositions évoquées ici, il y a relai de modalité assertive si la préposition formée de l'adverbe et de la préposition inversée est elle-même assertée.¹

n° 514

3) Inversion du clitique en incise non modale: si l'inversion du clitique a pour valeur ordinaire de signifier que la proposition inversée n'a pas de modalité assertive propre, les incises du type "dit-il" forment un contre-exemple grossier; mais on peut, à un autre niveau, faire ici une hypothèse analogue à celle qu'on a suggérée dans le cas de "paraît-il".

Une différence formelle fondamentale qu'en a observée entre les incises modales et les incises non modales est que les premières exhibent toutes sortes de modalités propres (que ce qu'elles n'induisent que l'assertivité) alors que les secondes, toujours amodales grammaticalement, n'ont d'autre emploi qu'assertif. On peut donc expliquer non pas la fonction, mais du moins la possibilité de l'inversion dans les incises non modales par le fait que l'ordre

progressif n'y a pas valeur contrastive fondamentalement: l'inversion du clitique dans "Oui, dit-il" ne contraste pas avec "Oui, il dit", alors que "Il répondit "oui"" contraste avec "Répondit-il "oui"" en ce qui concerne la modalité. En revanche dans "Il viendra, sais-tu", l'inversion contraste avec l'ordre progressif en ce qu'elle marque la non assertivité (interrogative) de l'incise; la possibilité d'utiliser l'inversion à d'autres fins que modales est dès lors exclue. Subsidiairement l'inversion "neutre" des incises non modales peut les opposer aux incises modales, comme on l'a vu, la seule exception étant "paraît-il" qui n'a de fonction que comme relayeur assertif; il s'agit alors d'une valeur contrastive secondaire, à l'intérieur d'un système limité.

4) Autre hypothèse: une hypothèse non moins hypothétique que la première, sur certains points incompatible avec elle, et plus forte puisqu'elle tendrait à rendre compte de l'inversion thématique et de l'inversion du clitique en incise, peut être suggérée par comparaison avec "ainsi" complément dans la phrase.

Tout d'abord, on doit nuancer la description faite dans le chapitre précédent de la distribution de "ainsi" (je ne considère ici que les emplois de ce prénom comme complément dans la phrase): l'absence d'inversion semble parfois possible, et Blinkenberg cite l'exemple suivant(p. 108)

(61) Ainsi les vapeurs de l'encens pressent l'extase du néophyte, ainsi les violons du mélodrame nous déterminent aux sanglots

il commente ainsi ce cas: "l'inversion ne se trouve pas, si la phrase

contient un complément qui doit prendre la dernière place et qui par sa cohésion avec le verbe empêche l'inversion"; le principe de cette explication n'est pas satisfaisant: une structure inacceptable ne devient pas acceptable par cela seul qu'une autre, dans un cas donnée, est aussi inacceptable; à (61) on peut comparer (62), qui présente le même degré d'acceptabilité:

(62) Ainsi les vapeurs de l'encens nous oppriment, ainsi les violents du mélodrame nous déchirent comme (61), (62) peut être interprété avec "ainsi" complément dans la phrase; or à (62) on doit joindre (63):

(63) Ainsi nous déchirent les violents du mélodrame, ainsi nous oppriment les vapeurs de l'encens où l'inversion thématique impose l'interprétation qui nous intéresse, cette fois uniquement; "ainsi" admet donc l'ordre progressif, mais cette construction a une valeur particulière; tout d'abord l'interprétation d'"ainsi" comme complément dans la phrase dans (61) et (62) exige, à la lecture, que l'adverbe soit marqué par une intonation emphatique; de plus cet emploi semble attirer la réduplication qu'en a dans (61): il favorise si bien une énumération que si on supprime la seconde préposition l'adverbe "ainsi" risque fort d'être interprété comme complément de phrase; enfin l'adverbe admet alors la paraphrase "c'est ainsi par exemple" ou "c'est de la même manière"; ils ont en commun de répondre à un type de question différent: (63), et non (62) peut répondre à la question:

(64) Comment nous déchirent les violents du mélodrame ?
Comment nous oppriment les vapeurs de l'encens ?
(62), et non (63) peut répondre à la question:

(65) Existe-t-il d'autres choses qui fassent sur nous le même effet ?

l'inversion thématique n'est pas en effet une inversion sans valeur sémantique: la question (65) empêche "ainsi" d'avoir la fonction de focus par rapport au reste de la phrase - qui n'est donc pas thématisé; inversement la question (64) impose à "ainsi" la fonction de focus, et corrélativement au reste de la phrase celle de thème. Par suite (62), contrairement à (63), ne nous dit pas comment les vapeurs nous oppriment - mais qu'elles nous empêrent et en cela font la même chose que tel moyen supposé évoqué auparavant; cela exclut une inversion comparable dans:

(66) § Ainsi Pierre dit

(67) § Ainsi il fit

parce que, interprétées comme (61) et (62), ces phrases nous informeraient que:

(68) § Pierre fait de même, il dit

(69) § Il fit de même, il fit

ne nous négligerais par la suite les interprétations du type de (61), qui excluent l'inversion thématique uniquement en fonction de l'information qu'elles supposent comme focus; cette parenthèse visait seulement à prévenir une objection possible en nuançant la description de "ainsi", et à souligner que l'inversion thématique n'est jamais " facultative" ou "obligatoire" selon des raisons d'ordre phonétique, "stylistique", etc.

Hormis de tels cas on peut opposer:

(70) Ainsi fit(Pierre + il)

(71) (Pierre + il) fit ainsi

qui montrent qu'"ainsi" n'est pas nécessairement en tête de phrase; mais sa valeur référentielle diffère: en tête dans (70), l'adverbe déictique ne peut référer qu'au contexte de gauche; dans (71) K - d. Non, elle n'empêche pas un focus existentiel.

n°p 518

il peut référer au contexte de droite;¹ soit:

(72) ? Ainsi n'a pas fait Pierre

(73) Pierre n'a pas fait ainsi

(72) semble exclu; (73) semble ne plus pouvoir référer au contexte de droite. Le complément dans la phrase n'admet donc pas de négation s'il est à gauche; il l'admettrait pourtant dans l'emploi de (61); soit:

(74) Rodolphe se tut; ainsi Jésus n'avait pas répondu à Pilate, ainsi Zarathoustra avait caché son secret à Mac-Mahon, ainsi Beileau n'avait pas ouvert la bouche devant le Roi ni dans l'emploi du type de (61), ni dans celui de (70) la phrase ne peut être interrogative; en effet:

(75) \$ Rodolphe se tut; ainsi Jésus n'avait-il pas répondu à Mac-Mahon ? ainsi Beileau n'avait-il pas répliqué à Zarathoustra ?

(76) \$ Ainsi fit-il ?

(77) Fit-il ainsi ?

notons que dans (74) la négation ne porte pas sur "ainsi"; (74) n'est pas paraphrasable par:

(78) Jésus avait répondu d'une autre manière
mais par:

(79) Semblablement, Jésus n'avait pas répondu
ceci pourrait conduire à rapprocher l'emploi de "ainsi" dans (61)
des compléments de phrase - puisqu'il porte alors sur un ensemble
incluant la négation, et que cet ensemble doit pouvoir être à lui
seul une proposition.

Comme on le voit, "ainsi" complément dans la phrase au sens strict rend obligatoire l'inversion du clitique ou l'inversion stylistique, exclut négation et interrogation, doit être antéposé et réfère exclusivement à gauche.

376

Les points de ressemblance entre "ainsi", complément dans la phrase, et les phrases à incises sont assez nombreux pour qu'en puisse déuter d'une simple coïncidence. Remarquons toutefois cette différence: en oppose:

(80) Zut, dit Pierre

(81) Pierre dit ainsi: "Zut"

"ainsi" ne joue donc pas la même fonction que peut jouer la base d'une incise: celle-ci peut être objet direct; "ainsi" n'est que complément de manière; compte tenu de cette différence je suggérerai seulement que "ainsi", par rapport au membre de phrase qui le suit en inversion, joue un rôle voisin de la base par rapport à l'incise; l'ancien français pourrait peut-être permettre de préciser cette analogie: en incise indirecte il semble, d'après Franzen, que la base devait être représentée par le déictique "çø", qui déclenchaient inversions du clitique et du non clitique; nous avons vu d'autre part que l'incise, en français contemporain, était la seule structure d'insertion zéro du style indirect; l'ancien "çø" peut signifier que même dans ce cas une telle insertion était impossible; on sait de plus que même hors incise ce prénom pouvait déclencher les mêmes inversions. Ce que faisait le référentiel déictique "çø", la base, à laquelle il référait, également antéposée, le fait de même.

NP519

Contrairement aux incises non modales, les incises modales ne sont pas conditionnées par la base de la même manière qu'"ainsi" conditionne l'expression inversée qui le suit: elle ne sont pas nécessairement assertives, en particulier; à cela peut être lié le fait qu'elles ne sont pas inversées sinon quand elles sont interrogatives.

377

Expliciter et tester cette fragile hypothèse exige une étude approfondie de l'inversion thématique et de l'inversion du climatique; ce travail assez vaste, à peine entrepris, je le poursuirai si je peux dans un autre cadre que celui de cette étude déjà trop longue.

REMARQUES FINALES

I- Résumé: en dépit des contradictions et doutes implicites, voire explicites, de cette étude, je résumerais ainsi l'analyse proposée des incises:

Admettons que l'ensemble base + incise est une phrase; considérée en elle-même la base est simulation d'un bruit, d'une parole, d'une idée, etc.; elle est, en elle-même, non modale par rapport au locuteur sinon en tant que simulation; l'incise est une proposition dont la base joue le rôle de complément direct interne; si le prédicat de l'incise admet grammaticalement pas complément direct interne (comme "un mot" ou "que P" dans "dire un mot", "il est vrai que P", "il m'a été dit que P"), l'incise ne contient pas de tel complément, la base jouant ce rôle. La base n'est pas grammaticalement homogène à l'incise: l'analyse grammaticale de la phrase base + incise ne pénètre pas dans la base, complément non-linguistique; dans les cas où la base a la forme d'un énoncé linguistique, elle peut relever seulement d'une analyse grammaticale indépendante. Les phrases "Glou, je pense" ou "Thank you, répondit-il en français" sont donc également grammaticales, dans un style soutenu, en français; elles imposent seulement d'interpréter "glou" comme une pensée et "thank you" comme une réponse en français; l'analyse éventuellement linguistique de ces bases montrerait sans doute qu'elles ne satisfont pas à l'interprétation imposée par l'incise.

Dans les phrases à incise invertie, la base, étant simulation de quelque chose nécessairement, oblige à interpréter l'incise comme énonçant un fait réel; elle conditionne donc la modalité de l'incise, dont l'inversion du clitique marque qu'elle n'a pas de modalité propre, autonome; dans les phrases à incise progressive, la base ne simule pas un fait indépendamment réel; la croyance, dans "il pleut, je crois" (pensée), n'est crue que si "je crois" est asserté; la croyance

ne simulant qu'elle même, doit être assertée d'une manière autonome; l'inversion du clitique, ayant pour fonction de marquer qu'une proposition n'a pas de modalité autonome, empêcherait cet effet: l'assertion de "je crois" revient indirectement à être l'assertion du complément interne de "je crois".

La fonction de l'inversion thématique ("dit Pierre") n'est pas claire; en tout cas elle est liée au fait que la base joue le rôle de complément dans la phrase par rapport à l'incise, à ce que celle-ci est postposée à au moins une partie de la base, et à ce que la base est l'élément focal du message.

II- Remarques sur le complément interne: l'importance de cette notion dans le cas des incises tient à ce que la notion de complément interne est liée logiquement à celle de complément effectué; de même que dans "ensuite furent prononcés quelques mots" (inversion présentative) l'assertivité de l'énoncé entraîne que "quelques mots", sujet interne, ont existé, de même l'assertion de "Pierre a dit quelques mots" entraîne que le complément interne "quelques mots" doit désigner un objet réel, un dire qui est un dit; c'est la conséquence inverse qui fait que la base, étant entendue comme simulation d'un objet réel, détermine que l'incise ne peut qu'être assertive ou même n'a pas besoin de l'être.

Certaines des restrictions des incises sont vraisemblablement liées à cette fonction de la base; ainsi dans:

(1) Je crois que cet imbécile prétend qu'il pleut

(2) Il admet l'idée que les grenouilles ont une âme
 "que cet imbécile prétend qu'il pleut" peut être ma croyance (complément interne), mais non "qu'il pleut"; le complément interne de "admettre" (s'il en a) peut être "l'idée que les grenouilles ont une âme", mais "que les grenouilles ont une âme" est complément de "idée".

Pourtant admettre l'idée qu'elles en ont une, c'est indirectement admettre qu'elles en ont une; mais les incises ne sont pas sensibles à cette conséquence, en français, et on refuse également, comme on l'a vu:

(3) \$ Il pleut, crois-je que cet imbécile prétend

(4) \$ Les grenouilles ont une âme, admet-il l'idée

Le complément interne doit être d'emblée complément grammatical de "croire" ou "admettre" dans (3) et (4).

Une autre possibilité serait pourtant qu'il suffise qu'il puisse être complément de "prétendre" et "idée" dans ces exemples. On peut entrevoir, peut-être, un lien vague entre son exclusion et la nature modale des incises, dans le cas des incises inverties du moins; si dans (3) la base "il pleut" simule la prétention, le prétendre, la réalité du "x prétend" s'ensuit; mais nullement celle du "x croit que y prétend"; le croire est ici un fait indépendant du prétendre de la base. Dans des incises modales un peu familières comme "je crois savoir", "je crois me rappeler", ou des incises comme "croit-il se rappeler", le "croire" et le "se rappeler" ou le "savoir" ne sont pas des faits indépendants; on a vu que dans ces constructions avec infinitif la relation de complément interne était transitive; on ne doute pas ("croire") qu'on "sache" ou "se rappelle" précisément, mais que le savoir ou le souvenir en soient vraiment, soient justes. Dans "je crois que je me rappelle" c'est du fait même d'avoir un souvenir qu'on douterait - aussi ne dit-on cela qu'en cherchant un, et n'admet-on pas d'incise "crois-je que je me rappelle", "croit-il qu'il se rappelle".

III- Remarques sur l'autoréférence: à plusieurs égards l'usage fait de la notion d'autoréférence dans cette étude est insatisfaisant, je crois, et dans des proportions importantes; mais moins que son igno-

rance peut-être.

A propos des énoncés dits "performatifs" et de ceux que cette notion ne permet pas d'unifier, mais qui doivent l'être, aussi bien qu'à propos des énoncés du type "je pense", "il me semble", etc., la notion d'autoréférence, directement ou indirectement, est souvent évoquée et d'une manière moins extravagante qu'ici, mais absolument imprécise. Peut-être trouverait-on de la précision dans ce domaine du côté de certains philosophes; mais les linguistes que j'ai pu lire, ou bien, comme Benveniste principalement, l'affirmant hautement dans le cas de certains énoncés, n'explicitent pas exactement où elle réside, ni quel est son effet, ou en font même une conséquence, elle-même sans conséquence; ou bien se précipitent avec délectation dans une sorte de philosophie analytique, une sorte de behaviorisme linguistique ou tout sens, toute référence, toute modalité est décrit non pas par rapport à son centre, l'occurrence, mais par rapport aux personnages du théâtre de la communication; tout devient manière d'agir sur quelqu'un, de faire pression, de suggérer de faire quelque chose, d'inviter, d'emblée; la possibilité de l'usage est expliquée par l'usage et non l'inverse. Toute la vie humaine se précipite dans la grammaticalité. On en a vu quelques conséquences pittoresques dans l'enflure de la grammaire générativiste.

Pour une large part, l'arbitraire des suggestions d'analyses autoréférentielles faites ici tient, me semble-t-il, à ce que leur domaine est plus vaste que je n'ai indiqué - plutôt que l'inverse; la récursivité de l'effet autovérifique et sa simplicité permettent de soup-

çonner que là où on l'aperçoit, il joue parfois à plusieurs niveaux.

Ainsi la notion de "pensée" assertive comme opposée à une simple "idée" est peut-être elle-même concevable en termes d'autoréférence. Au fait que les modalités, quand elles sont grammaticalement marquées, s'expriment le plus simplement, semble-t-il, en termes autoréférentiels,

pourrait correspondre, peut-être, le fait qu'elles n'aient pas, en elles-mêmes, d'autre statut.

Une autre source d'erreur liée à celle-là est qu'on risque de situer l'autoréférentialité à un autre niveau que celui où elle intervient effectivement; ainsi Benveniste considère les énoncés du type "je pense ..." comme autoréférentiels, semble-t-il, alors qu'en tant qu'ils sont des dires ils ne sont pas des pensées, et qu'ils dénotent plus exactement une pensée autoréférentielle - même si cette pensée ne se distingue pratiquement pas de son expression dans la communication.

Une autre source d'erreur, relativement indépendante, est que l'autoréférence, toujours supposée stricte dans cette étude, peut au moins dans certains cas ne pas être supposée telle; ainsi, pour les mêmes raisons que (5):

$$(5) P^o \rightarrow Q$$

implique effectivement Q, (6):

$$(6) L \& M \& (P^o \rightarrow Q) \& R$$

où " P^o " réfère à (6), l'implique de même, avec seulement risque de contradiction (par exemple si ($M \rightarrow \text{non-}Q$)); ainsi le "je" dans "je pense" ou "je dis" est loin d'imposer grammaticalement l'autoréférence stricte. Dans certains cas même une analyse rapprochant du cas des messages complexes (chapitre IX-V), non autoréférentielle, est concevable; mais une explicitation de la notion de message complexe nous ramènerait plausiblement au cas de l'autoréférentialité large.

La règle d'induction (324) (chapitre IX-V) n'implique peut-être pas l'hypothèse d'abord faite que "synonymie" voulait dire simplement "mêmes conditions de vérifiabilité"; cette hypothèse, en définissant pratiquement le sens par le vrai pourrait bien inverser l'ordre des

choses; elle n'a plus sens dès qu'on sort du domaine de l'assertion. Pour expliciter la règle, il faudrait donc expliciter un certain nombre de notions préalables, incluant sans doute celles de sens et de modalité.

IV- Grammaticalité: il est certain que dans cette étude la plus grande part des remarques n'est pas d'ordre grammatical; en particulier, rien que pour suggérer d'une manière peu précise une explication au statut des incises non inverties j'ai cru nécessaire de proposer une analyse de quelques-unes d'entre elles où l'analyse grammaticale proprement dite était pour l'essentiel supposée connue.

La raison, s'il y en a une, doit être que les énoncés "acceptables" sont, comme on le sait, autre chose que les énoncés "grammaticaux" et que le premier problème, pour décrire un fait de grammaire, est de le cerner. Vraisemblablement la description "grammaticale" des incises ne prédit qu'une infime portion des contraintes auxquelles les incises "acceptables", notion très floue, doivent obéir. Sans doute un grand nombre de contraintes "formelles" sur les énoncés acceptables ne sont que l'effet de l'interférence entre des règles de grammaire peut-être assez simples et une grande variété d'effets d'ordres et de niveaux différents. Grammaticalement, on peut donc considérer comme un travail négatif, mais préalable et nécessaire celui qui consiste à suggérer certains des phénomènes interférents qui déforment les "données" grammaticales.